Tassa Riscossa - Taxe Perçue. TORINO CPM

SODALITIUM

N° 50

Edition française - Juin-Juillet 2000

Ut inimicos Sanctæ Ecclesiæ humiliare digneris...

L'Eglise humiliée face à ses ennemis

Anno XVI n. 2- Luiglio 2000 - Sped. a. p. - art. 2 - comma 20/c, Legge 662/96 - Filiale di Torino - Organo ufficiale del Centro Librario *Sodalitium* - Loc. Carbignano, 36. 10020 VERRUA SAVOIA (TO) Tel. +39.0161.839.335 - Fax +39.0161.839.334 - IN CASO DI MANCATA CONSEGNA SI PREGA DI RINVIARE AL MITTENTE CHE SI IMPEGNA A PAGARE LA RELATIVA TARIFFA PRESSO CMP Torino Nord

"Sodalitium" Périodique
n° 50, Anno XVI n. 2

Editeur: *Centro Librario Sodalitium*

Loc. Carbignano, 36. 10020 VERRUA SAVOIA TO Italie
Tel.: +39.0161.839.335 Fax: +39.0161.839.334
INTERNET: www.plion.it/sodali
email: *sodalitium@plion.it*

Directeur de la publication: *M. l'abbé Francesco Ricossa*
Autorisation du Tribunal d'Ivrea n. 116 du 24-2-1984 -
Imprimerie: Ages - Torino

Sur la couverture: Cérémonie du 12 mars: Jean-Paul II baisant le crucifix à côté du chandelier à sept branches. - Un moment du voyage en Terre Sainte: Jean-Paul II avec les grands rabbins d'Israël.

Sommaire

Editorial p. 2
Contre-révolution et Judéo-maçonnerie p. 5
"Nous construirons encore des cathédrales"… p. 17
L'Infaillibilité du Pape p. 36
Paul VI imposa-t-il "illégalement" la nouvelle messe? p. 41
L'Osservatore Romano p. 53
Charles Péguy: un prophète des temps modernes p. 60
RECENSIONS: Le Père Vallet et les Exercices de Saint Ignace p. 62
Vie et mort de l'abbé Lauga p. 66
L'Eglise n'est pas pécheresse p. 68
Vie de l'Institut p. 71

Editorial

Sodalitium paraît avec plus de retard encore qu'habituellement, à tel point qu'un certain nombre de lecteurs nous ont écrit croyant avoir manqué des numéros ou craignant la cessation de sa publication. C'est à moi seul (le directeur) qu'en revient la faute et je m'en excuse auprès de tous les nombreux amis de notre revue. Nous espérons les satisfaire avec ce numéro. *Sodalitium* sort rarement il est vrai, mais c'est une revue extrêmement dense (trop même pour la rédaction) en pages et en contenu, alors... sa lecture dure un certain temps!

De même que ce n'est pas la première fois que je dois m'excuser pour le retard de la publication, ce n'est pas non plus la première fois que j'ai à déplorer la situation extrêmement triste dans laquelle se trouvent l'Eglise, la société, sans parler des catholiques demeurés fidèles à la doctrine traditionnelle.

Voilà longtemps que Jean-Paul II préparait les catholiques à cette "année sainte" de l'an 2000; hélas, l'un après l'autre, les programmes sont en train de se réaliser. La "journée du Pardon", célébrée à la Basilique Saint-Pierre le premier dimanche de Carême, 12 mars 2000, a été définie à raison par Jean-Paul II "journée historique". Il y a dénoncé les "erreurs, fautes et déviations du passé" qui auraient été commises par des "fils de l'Eglise", et pour lesquelles il a demandé pardon. En réalité, et tout le monde le sait, ce ne sont pas d'anonymes "fils de l'Eglise" qui ont commis ces "erreurs, fautes et déviations du passé", mais la hiérarchie suprême de l'Eglise, au nom de l'Eglise et de sa doctrine. Cette abjuration solennelle faite par Jean-Paul II est donc en réalité une abjuration solennelle de l'Eglise catholique, de ses Pontifes, de ses saints, de ses docteurs... Jamais encore il n'avait été si près - lui et ceux qui sont en communion avec lui - de l'admission explicite de cette contradiction existant entre le "concile Vatican II" et les doctrine et praxis de l'Eglise catholique, en un impressionnant "auto da fe" a contrario. Cette cérémonie devait - dit-on - rapprocher de l'Eglise ceux qui en sont loin, ceux qui depuis des siècles lui reprochaient l'intolérance du passé. Elle aurait dû rapprocher de l'Eglise un homme comme par exemple Indro Montanelli, qui, rapportant des paroles prononcées par Jean-Paul II écrit en réalité qu'elles "ont coupé le souffle même à un laïciste comme moi". Un "laïciste" estimé par Jean-Paul II, qui, il y a quelques années, a voulu le recevoir dans son appartement privé, le retenant même à déjeûner. Et Montanelli raconte, dans le *Corriere della Sera* (9/3/00, p. 1): *"je compris, ou cru com-*

prendre, que ce Pape (...) laisserait derrière lui un monceau de ruines: celles de la structure autoritaire et pyramidale de la Curie romaine. Maintenant il me semble comprendre - poursuit Montanelli - que cette intuition vaguement catastrophique péchait, oui, mais par défaut: les ruines que le Pape Wojtyla laissera derrière lui ne sont pas seulement celles de la Curie mais celles aussi de l'Eglise ou du moins de celle que depuis deux mille ans nous sommes habitués à considérer comme telle et portons, même nous laïcistes, dans le sang. Dans sa longue histoire, la dénonciation des erreurs commises en son nom ne représente pas une nouveauté, même si l'usage qui en a été fait ces derniers temps, et qui confine à l'abus, nous a laissés quelque peu interdits... Mais mettre également au nombre de ses propres erreurs et même - si nous avons bien compris - de ses propres fautes les schismes et les excommunications consécutives des autres églises chrétiennes, orthodoxes et protestantes, suggère même à des laïcistes comme moi cette interrogation pleine de désarroi 'Mais alors...?'. C'est - je le répète - un désarroi. Mais plus que légitime, il me semble". Nefas est ab inimicis discere! Hélas, une fois de plus, ce sont les ennemis de l'Eglise qui sont le plus près de la vérité...

Que "*soupçonne*" Montanelli? Il soupçonne Jean-Paul II d'être également disposé au "*sacrifice de son propre primat*" pour obtenir la collaboration des protestants et des "orthodoxes" à la 'nouvelle évangélisation'. A qui est scandalisé devant cette perspective, le cardinal Martini rappelle les paroles de Jean-Paul II lui-même dans *Ut unum sint*...

Mais l'enjeu est plus grave. Si aux "frères séparés" il faut sacrifier le Primat romain, aux "frères aînés" faudra-t-il sacrifier... la divinité du Christ? Tous les commentateurs (et surtout les autorités israéliennes, civiles et religieuses) se sont aperçus que ce geste du 12 mars, pourtant si important, était essentiellement un préliminaire au voyage de Jean-Paul II en Israël, qui a eu lieu du 20 au 26 mars. Dans le document de la Commission théologique internationale '*Mémoire et réconciliation*" concernant les "fautes" du passé, l'unique groupe religieux ou social explicitement nommé auquel on demande pardon est le judaïsme, c'est-à-dire l'héritier spirituel du pharisaïsme.

Le 26 mars Jean-Paul II s'est rendu au pied du Mur des Lamentations et, selon une coutume religieuse juive, il a introduit dans une fissure du mur de ce Temple détruit matériellement par les Romains le 29 août 70, mais par volonté même de Dieu en châtiment du déicide (cf. Matth. XIV, 38ss), la demande de pardon au peuple juif pour l'attitude passée de l'Eglise à son égard.

Nous lisons dans *La Contre-Réforme Catholique* (avec laquelle pourtant nous sommes souvent en désaccord): «*Depuis 1967, la place dégagée devant le mur est devenue lieu de culte. Pour le cardinal Lustiger, le geste du Pape au mur occidental est bien un geste liturgique: 'Il a prié, il a prié comme un croyant, qui sait que ce mur d'Hérode est le mur du Temple où réside la gloire de Dieu (...). Et s'il a demandé pardon, c'est parce que c'est son rôle de pontife de demander pardon au nom des fidèles pour les fautes commises.' (La Croix du jeudi 6 avril). Jean-Paul II a donc bien agi comme* ***grand prêtre juif****. Pour nous catholiques, la 'gloire de Dieu' réside dans 'tous les tabernacles de la terre' et Elle se trouve 'horriblement outragée', selon les paroles de l'ange de Fatima, par ceux qui s'en détournent depuis deux mille ans, pour adorer aujourd'hui... des pierres! 'Geste inouï', titre La Croix du lundi 27 mars. De fait, c'est le monde renversé! Pour mesurer le chemin parcouru, il suffit de mettre en synopse, d'une part 'les quelques phrases inscrites sur la feuille, cachée du vent par la muraille, exprimant la repentance de l'Eglise à l'égard du peuple juif', et, d'autre part, les paroles prononcées par saint Pierre il y a deux mille ans pour exhorter le même peuple juif... à une repentance de sens inverse*!"

teshouva de Jean-Paul II:	***kérygme de saint Pierre:***
'Dieu de nos pères, tu as choisi Abraham et sa descendance pour que ton nom soit apporté aux nations: Nous sommes profondément attristés par le comportement de ceux qui, au cours de l'histoire, les ont fait souffrir, eux qui sont tes fils et, en te demandant pardon, nous voulons nous engager à vivre une fraternité authentique avec le peuple de l'alliance'.	*'Hommes d'Israël, repentez-vous, et que chacun de vous se fasse baptiser au nom de Jésus-Christ pour la rémission de ses péchés, et vous recevrez alors le don du Saint-Esprit. Car c'est pour vous qu'est la promesse, ainsi que pour vos enfants et pour tous ceux qui sont au loin, en aussi grand nombre que le Seigneur notre Dieu les appellera'* (Ac 2, 38-40)».

(CRC, n° 366, avril 2000, p. 2)

La prière de Jean-Paul II au Mur des Lamentations est un fait tellement bouleversant que, seule peut-être, la révélation faite par l'écrivain israélien Yoram Kaniuk dans *La Repubblica* du 22 mars 2000 (p. 15) peut expliquer (révélation qui doit être encore confirmée par des preuves certaines): *"Il est absurde* - écrit Kaniuk - *de s'attendre à ce que le Pape exprime un plus grand repentir ou qu'il s'excuse davantage qu'il n'a fait pour la Shoah et l'Inquisition ainsi que pour les millénaires de haine.* ***Il n'a pour cela aucun mandat de ses prédécesseurs qui, par le fait même qu'ils étaient papes, ne pouvaient se tromper****.* ***Il a par contre un mandat*** *d'amour* ***reçu de son Dieu et qui lui vient de sa mère,*** *tant pour s'en dégager en tant que chrétien, tant dans le même temps pour lui demander pitié* ***en tant qu'orphelin d'une juive"****.* En fait, la mère et le père de Karol Wojtyla étaient tous deux baptisés. Mais peut-être Yoram Kaniuk sait-il quelque chose de plus, dans la ligne de ce qui a été écrit par *Sodalitium* dans l'article *Karol, Adam, Jacob* (n° 48, p. 61).

Quoiqu'il en soit des convictions intimes de Jean-Paul II, connues seulement de Dieu, tous les collaborateurs de *Sodalitium* se sentent le devoir en cette occasion de défendre publiquement l'honneur de l'Eglise. Nous ne renions pas l'Eglise. Nous ne renions pas son passé. Nous ne renions pas les écrits des Pères de l'Eglise. Nous ne renions pas les anathèmes et les excommunications des hérétiques et des schismatiques. Nous ne renions pas les Papes qui ont promu des guerres douloureuses mais nécessaires contre infidèles, hérétiques ou schismatiques, et les saints canonisés qui les ont prêchées ou y ont combattu. Nous ne renions pas le Tribunal du Saint-Office de l'Inquisition de la perversion hérétique, les Papes qui l'ont institué et présidé jusqu'au Concile, les Saints qui l'ont défendu et en ont assumé les fonctions. Nous n'avons pas honte de l'Eglise, mais de ceux qui ont honte de l'Eglise. De qui ne consent pas mais se tait, et se taisant, consent. De qui attribue à l'Eglise ce reniement du passé, de la doctrine et de la praxis de l'Eglise.

Ce refus obligé d'une doctrine et d'une praxis altérées qui nous vient de celui qui occupe le Siège de Pierre (mais n'en exerce pas l'autorité!) ne nous habilite cependant pas à créer - petit à petit mais inexorablement - une autre Eglise.

A ce propos nous sommes en train de préparer - non sans une profonde tristesse - un volumineux dossier sur les "tribunaux canoniques" de la Fraternité Saint-Pie X. Depuis 1991 - du vivant de Mgr Lefebvre - la Fraternité Saint-Pie X s'est arrogé sur ses fidèles (et potentiellement sur tous les catholiques) le "pouvoir de lier et de délier", usurpant les pouvoirs exclusifs du Saint-Siège. Un tribunal qui siège dans la Maison généralice de la Fraternité en Suisse accorde les dispenses aux empêchements de mariage (qui rendraient le lien invalide), annulle les mariages, dispense des vœux religieux, lève les censures ecclésiastiques, y compris les excommunications... Il le fait avec beaucoup de discrétion, quasiment sans qu'il en ait été fait mention dans les revues de la FSPX adressées au public, ce qui révèle un grand embarras. Mais il le fait. Depuis au moins 9 ans. Il le fait de manière tout à fait invalide, mettant ainsi des hommes, des âmes dans une situation inextricable: les vœux qu'il délie ne sont pas déliés, les mariages qu'il annule ne sont pas annulés, ceux qui sont célébrés après la "déclaration" de nullité sont invalides, comme le sont ceux qui sont célébrés avec une "dispense" inexistante. Si les "conclavistes" ont élu leurs propres "papes", la Fraternité, elle, a institué à Menzingen une "curie romaine" d'opérette et un "saint-siège" parallèle... Ce qui nous semble plus grave en ce sens que si les pseudo-papes en question n'ont personne qui les suive, beaucoup de gens croient encore aveuglément en les héritiers de Mgr Lefebvre.

Devant cette catastrophe, dans le camp "progressiste" comme dans le camp "traditionaliste", nous sommes pris d'un grand découragement. *Domine, salva nos, perimus!* Notre espérance est toute entière dans le Seigneur: l'Eglise est sienne, et Il ne la laissera pas périr: *les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre Elle.* Si seulement ceux qui se taisent, dans les deux camps, si seulement ceux qui se cachent avaient le courage de faire quelque chose! Parce que, s'il est certain que l'Eglise se sauvera, il n'est pas aussi certain que les âmes désorientées par tant de scandales parviennent au salut. Ce sont ces péchés, ces scandales, dont nous devrions tous demander sincèrement pardon!

La question juive

CONTRE-REVOLUTION ET JUDEO-MAÇONNERIE

Par M. l'abbé Curzio Nitoglia

La Révolution française acheva et fit triompher un long processus historique de déchristianisation et sécularisation, que l'on peut définir comme révolutionnaire. S'y opposa et s'y oppose une école de pensée catholique, souvent appelée contre-révolutionnaire, qui tenta d'analyser les origines et les causes du phénomène opposé, ainsi que les remèdes à y opposer. Mais ce n'est que petit à petit que les auteurs "contre-révolutionnaires" mirent parfaitement au point l'objet de leurs recherches. Dans le sillage d'une étude de G. Miccoli ([1]) *l'abbé Nitoglia montre comment, à partir de 1870, le principal agent de la Révolution fut identifié, par cette école de pensée et surtout par le Magistère Ecclésiastique, dans la judéo-maçonnerie. Une identification qui maintenant fait discuter, et qui est souvent oubliée.*

Sodalitium

De la polémique contre-révolutionnaire à la lutte contre la Judéo-maçonnerie

Même dans les meilleurs écrits contre la Révolution et dans la polémique catholique contre la civilisation moderne ou sécularisée, précédant la décennie 1870-1880, le Judaïsme n'occupait pas une place centrale et de premier plan.

Avec la prise de Rome par les Piémontais, la pensée du Pape et de la Secrétairerie d'Etat (et par conséquent des grands penseurs et polémistes catholiques, tant laïcs qu'ecclésiastiques), se précise: le Judaïsme post-biblique devient le symbole de la "modernité" et de la sécularisation de la société, le ver qui a rongé la Chrétienté, le principal artifice de la conjuration anti-chrétienne, qui a débouché sur la Révolution ("satanique dans son essence").

Le Judaïsme jusqu'en 1870 constitue un danger grave pour les polémistes antirévolutionnaires, mais seulement potentiel; il est l'instrument plutôt que l'agent actif et principal de la conjuration antichrétienne. "Dans la conspiration des sophistes, des philosophes, des impies, des francs-maçons dépositaires du secret suprême de la secte, des jacobins, telle qu'elle est reconstruite et racontée par Barruel [*Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, Londres 1797-98], les Juifs n'ont pas de part. Tout comme ils ne figurent pas dans les autres analyses contemporaines qui décrivent et découvrent les caractères de la "révolution": cela vaut pour toutes *Les considérations sur la France* [1797] de Joseph de Maistre… La polémique antimaçonnique qui fit rage parmi les émigrés français ne connaît pas trace des Juifs, sinon pour dénoncer les faveurs qui leur furent concédées. La liste des conspirateurs qui ont comploté pendant des décennies contre le trône et l'autel devient le lieu commun de toute une presse d'actualité secondaire: elle ignore les Juifs" ([2]).

Le Judaïsme est encore totalement absent dans l'excellent travail, en douze volumes, que Mgr Jean-Joseph Gaume dédie à *La Révolution*, entre 1856 et 1858. Il y approfondit le problème du césarisme ou gibelinisme, comme retour de la philosophie politique païenne, qui en niant la subordination du Souverain temporel au Pape est source de la Révolution ou de dés-Ordre, de l'Humanisme et de la Renaissance comme étapes fondamentales du réveil de l'esprit païen, non seulement dans le domaine politique mais également dans celui des tendances et passions humaines, qui portera au Protestantisme et à la Révolution française ([3]).

Mais il ignore le rôle joué par la Cabale sur la culture humaniste de la Renaissance (voir Pic de la Mirandole, Marsilio Ficino, Niccolo Cusano, Giordano Bruno et leur maître à penser du Moyen Age, Raymond Lulle ([4]).

Dans les *Caractères de la vraie religion proposés aux jeunes gens de l'un et l'autre sexe*, imprimés en 1809 par l'"Académie de religion catholique", l'un des centres de l'intransigeance romaine, l'auteur dédie un paragraphe entier aux Juifs, mais affirme: "Les Juifs... ne sont pas nos principaux ennemis. Nous en avons d'autres plus dangereux,... je veux dire nos pseudo-philosophes" ([5]).

Joseph de Maistre dans ses *Quatre chapitres sur la Russie*, publiés après sa mort en 1859, mentionne en passant la dangerosité des Juifs; mais ils ne sont pas la principale cause des bouleversements actuels, mais plutôt les instruments des illuminés de Bavière ou de la

Maçonnerie déchue qui aurait perdu, selon le penseur savoyard, sa pureté originelle ([6]).

Même *La Civiltà Cattolica* jusqu'aux années soixante-dix ne nommera que fugitivement les Juifs. "Les premiers artisans de la révolution restent la maçonnerie et les sectes" ([7]).

La Civiltà Cattolica: naissance et développement

La Civiltà Cattolica née en 1850 intervint déjà en 1858 sur la question juive, à propos de l'affaire Mortara. Environ dix ans après, en 1869, parut en France un livre de Gougenot des Mousseaux qui traitait amplement de la question juive *Le Juif, le Judaïsme et la judaïsation des peuples chrétiens.*

Si avec Pie IX on commença en 1870 à entrevoir dans le Judaïsme la cause première de la Révolution, ce fut surtout avec Léon XIII (1878-1903) que le Judaïsme devint l'objet principal des études et de la polémique de *La Civiltà Cattolica.*

Il convient de préciser que déjà en 1830 un abbé italien Luigi Chiarini ([8]), enseignant d'Antiquités Orientales à Varsovie, avait publié à Paris un ouvrage en deux volumes, intitulé "*Théorie du Judaïsme*" avec lequel il montra aux Chrétiens le vrai visage du Judaïsme talmudique et c'est sur cet ouvrage que se formèrent Giuseppe Oreglia et Gougenot des Mousseaux.

De nombreux chercheurs se sont trompés sur la date de naissance de l'antijudaïsme catholique moderne de *La Civiltà Cattolica.* Renzo de Felice la fait naître en 1895, Norman Cohn la situe en 1890, et ils soutiennent que la souche de cette bataille a été l'abbé Chabauty qui en 1882 avait publié *Les Juifs, nos maîtres.*

Au contraire, la campagne de *La Civiltà Cattolica* est antérieure à la vague antijuive française et on doit la placer en 1870 avec des prémices en 1858 (affaire Mortara) et avec la source en 1830 (abbé Chiarini) (cf. R. TARADEL - B. RAGGI *La segregazione amichevole. "La Civiltà Cattolica" e la questione ebraica 1850-1945*, Editori Riuniti, Roma 2000, p. 27).

Léon Poliakov aussi a remarqué que la campagne de *La Civiltà Cattolica* avait commencé entre 1870-1880 et avait constitué une sorte de "*nihil obstat*" du Saint-Siège à l'antijudaïsme européen qui explosa en

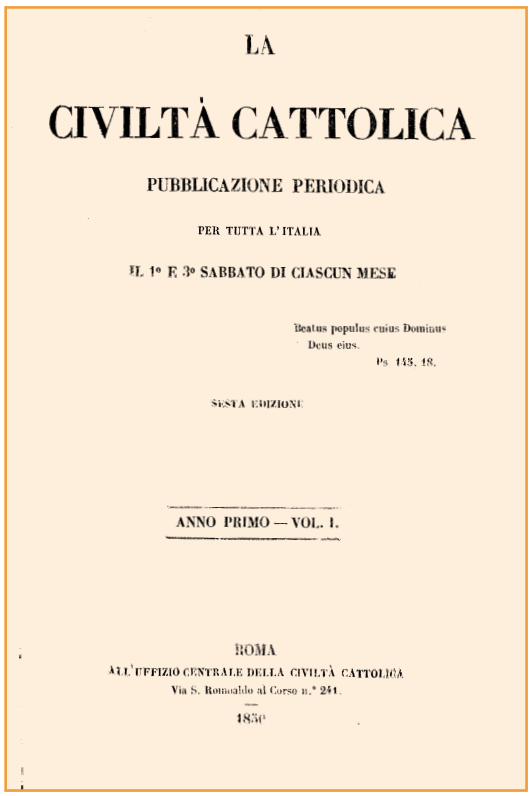

LA

CIVILTÀ CATTOLICA

PUBBLICAZIONE PERIODICA

PER TUTTA L'ITALIA

EL 1° E 3° SABBATO DI CIASCUN MESE

Beatus populus cuius Dominus
Deus eius.
Ps. 143. 18.

SESTA EDIZIONE

ANNO PRIMO — VOL. I.

ROMA
ALL'UFFIZIO CENTRALE DELLA CIVILTÀ CATTOLICA
Via S. Romualdo al Corso n.° 241.
1850

Frontispice du premier numéro de "La Civiltà Cattolica"

France entre 1886 et 1887, quand Edouard Drumont publia *La France juive* à l'occasion de l'affaire Dreyfus. D'après *La Civiltà Cattolica*, le XIXème siècle est le siècle du complot judéo-maçonnico-libéral, le XXème est celui du complot judéo-bolchevique et dans sa seconde moitié est celui du complot judéo-anglo-américain.

A ce tableau "fait exception *L'Eglise romaine en face de la révolution* de J. Crétineau-Joly... La première édition de l'ouvrage fut publiée en 1859… les Juifs ne sont pas mentionnés souvent … Mais un élément important pour les développements futurs fut mis au grand jour: que la *juiverie* donne le mot d'ordre et le salaire aux journalistes, les Juifs contrôlent toute la presse... "C'est une revanche de dix-neuf siècles que les déicides complotent contre le Calvaire" (vol. II, p. 386). C'est la raison pour laquelle les Juifs ont pénétré dans les sectes... Mais Crétineau-Joly, qui parle toujours de *quelques Juifs*, de *certains Juifs*, a soin enfin de le relever explicitement: "Le nombre de Juifs qui entreprirent ce commerce de haine et de vengeance est très restreint" (vol. II, p. 386). Dans sa reconstruction globale les grands

noyaux de conspirateurs naissent et mûrissent ailleurs: parmi les hérésies, le jansénisme, le gallicanisme, le philosophisme, la maçonnerie, les différentes sectes.

Une indication précise cependant avait été donnée. Crétineau-Joly l'avait écrit explicitement: il ne sera pas très difficile à l'histoire de surprendre la main de certains Juifs excitant les révoltes" ([9]).

Encore quelques années et le pas sera franchi: d'abord par Pie IX et ensuite par Léon XIII avec la Secrétairerie d'Etat, qui s'exprimait à travers *La Civiltà Cattolica*. Cette revue, à partir de 1880 jusqu'en 1903, commença à s'occuper systématiquement des Juifs "devenant ainsi, même pour cette question, un modèle et un point de référence de premier plan pour l'opinion publique catholique pas seulement italienne" ([10]).

Le Judaïsme symbole et agent principal de la Révolution

"Ce n'est que lentement, au cours de la seconde moitié du siècle [XIXème], que les Juifs prirent une position toujours plus éminente et une fonction toujours plus décisive dans le domaine de cette conspiration sectaire qui, par la culture intransigeante, constituait l'unique vraie clef explicative de tous les bouleversements modernes. (...) Ce pluralisme d'opinions concernant les Juifs..., encore présent… dans les années précédentes, disparut ou presque de la scène: dans la seconde moitié du siècle, il est difficile de trouver chez les catholiques quelqu'un qui aille au-delà des prières pour leur conversion" ([11]).

Parmi les auteurs qui dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle comprirent et dénoncèrent le péril juif il y eut Mgr Meurin S.J. (évêque *in partibus* d'Ascalona et par la suite archevêque titulaire de Nisibi et enfin évêque résident de Port-Louis; né à Berlin, expert en hébreu et en sanscrit) avec le livre *La franc-maçonnerie synagogue de Satan*, de 1893, et Roger Gougenot des Mousseaux, né à Coulommiers en France, formé à l'école de Paul Drach, avec l'ouvrage *Le Juif, le Judaïsme et la judaïsation des peuples chrétiens*, de 1869.

La brèche de Porta Pia

"Le virage se vérifie… au cours des années Soixante-dix… La chute du pouvoir temporel fut ressentie comme un épisode central de l'attaque menée par les sectes contre le catholicisme… La révolution apparaît triomphante, ses objectifs antichrétiens toujours plus manifestes et évidents" ([12]). Le Judaïsme devient le symbole de la nouvelle civilisation sécularisée qui a apostasié de l'Eglise, précisément parce que par elle formée, après de longues années de conjuration antichrétienne. "La conspiration antichrétienne devient ainsi l'œuvre éminente des Juifs pour abattre l'Eglise du Christ et les porter à la domination du monde" ([13]).

C'est justement à l'occasion de la brèche de Porta Pia que le complot ourdi dans l'obscurité apparaît au grand jour: "Juifs de l'étranger, qui accourent dans la nouvelle capitale, en dirigent les journaux, alimentent les attaques contre l'Eglise; Juifs de Rome, qui ont trahi leur souverain, en oubliant les bénéfices, qui ont accueilli joyeusement les "Piémontais", qui fréquentent des endroits qui leur étaient interdits auparavant. Le vrai, le grand scandale est là: les Juifs à Rome, siège de Pierre, capitale de la catholicité, supplantent les Chrétiens, achètent des propriétés, exercent des fonctions de gouvernement. C'est là que réside la preuve de leur "fusion" avec la "révolution", et la raison de la future revanche chrétienne qui ne pourra pas les frapper: le droit de prendre dans le futur des "mesures défensives" contre les Juifs naît en effet de leurs comportements actuels" ([14]).

A ce propos les pages écrites par les frères Lémann, Juifs convertis au catholicisme, sont significatives: "Vos coreligionnaires [juifs]… ont fait très mal à Rome. (...) Le 20 septembre 1870, les zouaves défenseurs de Rome..., avaient abandonné les remparts… Leurs amis se dépêchaient de leur apporter des habits civils. Mais à l'extrémité du pont [Saint Ange]... il y avait des hordes de Juifs qui au milieu des cris... des révolutionnaires contre les zouaves, arrachaient à ceux-ci... les valises, les habits, tout ce qu'ils pouvaient saisir, et... jetaient tout dans le Tibre, mais en-dessous il y avait leurs matelots qui dans leurs barques recueillaient tout ce qui avait été jeté dans le fleuve. (...) L'année dernière… à la porte du Gesù… on hurlait contre les Chrétiens, qui pacifiques et inoffensifs s'étaient réunis pour prier ensemble. A leur sortie ils furent frappés. Eh bien, derrière ces forcenés qui hurlaient et frappaient, on reconnaissait les Juifs du ghetto. (...) Quand

nous avons demandé des renseignements sur les scènes ignobles qui se sont produites au Corso… où les choses saintes furent tournées en ridicule, les prêtres insultés, les statues de la Sainte Vierge souillées... on nous répondit toujours: les *buzzurri* [les "péquenots", c'est-à-dire les Piémontais] et les Juifs. (...) Quand le 20 septembre 1870, le Gouvernement subalpin pénétrait à coups de canon par les portes de Rome, la brèche n'était pas encore achevée qu'une foule de Juifs y était déjà passé pour aller se congratuler avec le général Cadorna et le ghetto tout entier pavoisait aux couleurs piémontaises (...).

Pie IX méritait-il que les Israélites lui causent cette double douleur: d'abord passer dans le camp de ses ennemis, ensuite dévaster Rome durant sa captivité au Vatican? (...) Non! Pie IX ne le méritait ni comme souverain, ni comme bienfaiteur. (...) Les Papes ont toujours consenti avec bienveillance au séjour des Juifs dans leur ville. Ce peuple errant était libre de ne pas y aller. Mais il y est toujours allé en nommant Rome... *Paradis des Juifs*. Les Papes ont donc constamment protégé les Israélites. Si cependant il y en eut un qui se soit montré plus spécialement leur protecteur, qui ait veillé avec une sollicitude plus vive sur leur condition temporelle, que nous le proclamions avec la main sur l'histoire et sur notre cœur, c'est bien Pie IX. (...) Les Israélites étaient relégués dans un quartier séparé, le ghetto… Pie IX a fait détruire ces portes et ces murs..." ([15]).

A partir de ces faits, les frères Lémann, tirèrent la conclusion qu'il fallait défendre la Chrétienté du péril juif et que l'on ne pouvait pas accorder aux Juifs l'égalité des droits civils: "Nous ne conseillerons jamais, poursuivent les Lémann, de vous accorder à Rome le droit de devenir propriétaires. Nous connaissons les tendances de notre nation; ses bonnes comme ses mauvaises qualités. Si ce droit de propriété vous est accordé, nous le parions, dans 30, dans 50 années au plus, Rome n'appartiendrait plus aux Catholiques, mais serait entre vos mains (...). Le suprême danger de Rome... ce ne sont pas les hommes de la révolution, ils passeront. *Le suprême danger de Rome c'est vous, ô messieurs, qui ne passez pas*. Armés du droit de propriété, avec votre habileté… et votre puissance, avant que le siècle n'arrive à sa fin, vous serez les maîtres de Rome" ([16]).

Les frères Lémann, pensent donc, à partir de la brèche de Porta Pia, aux mesures que les futurs gouvernements chrétiens devront prendre pour se préserver de la contagion du Judaïsme, premier artisan et conducteur de la Révolution. "Le concept… a été formulé, … pour annoncer le futur. Défense, droit de se défendre des Juifs: les mots clés qui justifièrent l'organisation des mouvements politiques antisémites sont ainsi prononcés" ([17]). Mais il convient de remarquer que ce sont deux Juifs convertis qui les ont prononcés, et qu'ils peuvent difficilement être accusés d'antisémitisme!

En tout cas la tendance qui se profile avec le 20 septembre 1870 est celle de l'identification des Juifs à la Révolution. "La nécessité de la lutte de défense contre la "révolution" devenait ainsi lutte de défense contre les Juifs. (...) L'étape suivante franchie en ces années fut d'en faire les principaux agents, les authentiques promoteurs occultes ([18]).

La "Synagogue de Satan"

La représentation du peuple juif comme rebelle et subversif était très ancienne: la Synagogue talmudique était vue depuis toujours comme "*fons persecutionum*". Donc l'émancipation des Juifs arrivée grâce à la Révolution française, et les bénéfices que les Juifs en avaient retirés étaient devant les yeux de tout le monde. Ces deux aspects: *Sinagogæ Judeorum fontes persecutionum*, et les bénéfices retirés de l'émancipation (fille de 1789), ne pouvaient expliquer à eux seuls ce qui s'était passé avant et ne suffisaient pas à faire du Judaïsme l'artisan principal du long processus de dissolution qui avait conduit à 1789. Deux éléments manquaient: le concept de Révolution, tel qu'il fut précisé dans le Magistère ecclésiastique et dans l'apologétique contre-révolutionnaire de ces années, et l'idée d'une longue conjuration souterraine et secrète.

Joseph de Maistre a bien saisi la nature de la Révolution française (même s'il ne peut être défini comme un penseur contre-révolutionnaire complet, à cause de certaines lacunes, sinon de véritables erreurs de son système doctrinal. Il est influencé par l'ésotérisme maçonnique qui ne l'a jamais quitté; cf. sur ce thème l'article paru in *Sodalitium* n° 49). Il l'a définie "Satanique

dans son essence, satanique parce que rebelle à l'autorité, c'est-à-dire à Dieu" ([19]). L'unique alternative possible, pour de Maistre, était la Papauté: si "la Révolution est l'erreur", si elle "est satanique dans son essence", elle "ne peut donc être tuée que par la Papauté, qui est la vérité, puisqu'elle est le Christ en terre" ([20]). Il faut donc réunir à nouveau l'Eglise et l'Etat, le trône et l'autel.

Mais l'année 1870, avec la chute du pouvoir temporel du Pape créa une situation nouvelle. Les gouvernements et les Rois, désormais largement infiltrés par le mal révolutionnaire, n'avaient pas répondu à l'appel en défense du Pape. En 1876 le Père Raffaele Ballerini ([21]), dans *La Civiltà Cattolica*, écrivait que le péché de l'Europe consistait dans la guerre que *tous* les Etats et *toutes* les cours, suite à la politique césaropapiste de la seconde moitié du XVIIIème siècle, *sans aucune exception* faisaient à l'Eglise catholique. "Les degrés du mal varient dans chaque Etat: mais tous ne sont pas infectés. (...) Tous, en un mot, se sont entendu pour exclure Jésus-Christ de leur civilisation, en répétant la parole de la Synagogue contre le Christ-Roi: "*Nolumus hunc regnare super nos*" (Lc XIX, 14): nous voulons vivre séparés de l'Eglise… nous voulons la sécularisation universelle" ([22]).

Déjà en 1872, à Munich, les "*Historisch-politische Blätter*", faisaient des Juifs les protagonistes absolus de la Révolution et de la laïcisation de l'Europe. Le Père Ballerini, bien qu'en ne les nommant pas explicitement, fait une analogie entre le comportement des Etats modernes et celui de la Synagogue pharisaïque: c'est-à-dire le refus du Règne Social du Christ et de son Eglise. La nouvelle condition de la société, au fond, est ancienne: c'est le même rejet obstiné de Jésus-Christ, qui avait été comploté par le Sanhédrin et fait passer dans la majeure partie du peuple juif.

Le cas du Père jésuite Ballerini n'est pas isolé. Les conditions de l'Eglise romaine ces années sont semblables à celles des trois premiers siècles: elle est persécutée.

Les discours de Pie IX, après 1870, sont significatifs: "Pie IX ne manque pas de paroles dures explicites contre les Juifs: "chiens", devenus tels de "fils" qu'ils étaient, "pour leur dureté et incrédulité" ("et de ces chiens - ajoute le pontife - il y en a malheureusement trop aujourd'hui à Rome, et nous les entendons aboyer par toutes les rues, et ils nous harcèlent partout") ([23]). Et le Pape poursuit: "bœufs", qui "ne connaissent pas Dieu", et "écrivent des blasphèmes et des obscénités dans les journaux": "mais viendra un jour, terrible jour de la vengeance divine, où ils devront rendre compte des iniquités qu'ils ont commises" ([24]). "Peuple dur et déloyal, comme on voit aussi dans ses descendants", qui "faisait de continuelles promesses à Dieu et ne les maintenait jamais" ([25]).

Le 23 mars 1873, Pie IX, faisant référence à Simon le Cyrénéen, revint sur le sujet des "Juifs réprouvés": "En cette circonstance le Seigneur ne permit pas qu'un Juif l'aidât. Cette nation était déjà *réprouvée*, et dure dans la *réprobation*, (...) Jésus-Christ voulut plutôt être aidé par un païen, donnant ainsi une preuve de ce qui avait été prédit, c'est-à-dire qu'à la nation juive dépravée d'autres nations se substitueraient pour connaître et suivre Jésus-Christ" ([26]).

Dans le discours du 12 février 1874 aux curés de Rome, le pape Mastai établit, encore une fois, un parallèle entre la situation actuelle de l'Eglise romaine et celle de ses débuts: "Les tempêtes" qui l'assaillent sont les mêmes que celles subies à ses origines; elles étaient alors "provoquées par les Gentils, par les gnostiques et par les Juifs" et "les Juifs y sont aussi présentement" ([27]).

«Ce n'est pas par hasard qu'en ces années-là Pie IX recourut à la figure de la "*Synagogue de Satan*" ([28]). Selon Pie IX les actuels révolutionnaires sont les "pharisiens modernes" qui voudraient, "comme les anciens", détruire l'Eglise, ils "répètent les expressions iniques que les pharisiens répétaient quand le Divin Rédempteur conversait avec les hommes"» ([29]).

Le Père Francesco Berardinelli, dans un article publié dans *La Civiltà Cattolica* en 1872, définit les persécuteurs modernes du Vatican comme de "nouveaux Juifs", "renégats et apostats (...) de la race de ceux qui ont craché sur Jésus dans l'atrium de Caïphe", "bande de chiens (...) de la race de ces bêtes véreuses du Golghota" ([30]).

La Civiltà Cattolica, qui exprimait la pensée de la Secrétairerie d'Etat du Saint-Siège, identifiait, à partir de 1870, Révolution, Maçonnerie et Judaïsme, et voyait dans le Judaïsme talmudique le berceau de la

Maçonnerie et des sectes qui avaient porté la Révolution en Europe. En résumé la société moderne est, pour *La Civiltà Cattolica* et pour le Saint-Siège une "société judaïsée", et Judaïsme est synonyme de Révolution et de Maçonnerie, il en est même la cause.

La conjuration antichrétienne

L'approfondissement des concepts de conspiration, conjuration, complot ou machination fut décisif pour faire faire le pas au Magistère ecclésiastique et aux polémistes contre-révolutionnaires; ils purent ainsi affirmer que l'auteur principal de l'assaut infernal contre la Papauté et la Chrétienté était le Judaïsme, qui se servait des différentes sectes, divisées quant aux "obédiences", mais unies quant à la fin: la destruction de l'Eglise et de la Société chrétienne ([31]).

Pie IX lui-même, déjà immédiatement après 1848 avait lancé l'idée d'une grande conjuration ([32]). Toutefois "un fil conducteur unit les premières élaborations de la fin du XVIIIème siècle aux théories et aux constructions d'un siècle après. Mais les protagonistes et les artisans en varient. Ce n'est qu'au cours de la seconde moitié du siècle que les Juifs y jouèrent un rôle toujours plus important jusqu'à en devenir les auteurs" ([33]).

Le P. Oreglia ([34]) dans *La Civiltà Cattolica* exprima avec une grande lucidité ce concept: la Maçonnerie est une fondation relativement moderne, mais "ce complexe de doctrines sataniquement et savamment antichrétiennes [...] qui, depuis les premiers gnostiques et manichéens aux modernes maçons et libéraux, de secte en secte, fut transmis par la Cabale et la tradition, est très ancien et contemporain de la fondation même de l'Eglise" ([35]).

Les points de départ théologiques sont évidents: l'opposition constante entre Dieu et Satan correspond, au temps historique, à une opposition tout aussi irréductible entre Eglise et Synagogue, entre Cité de Dieu et Cité de Satan. Ceci a toujours été l'enseignement des Pères de l'Eglise. Cependant à partir de la brèche de Porta Pia, les blocs sont clairement distincts. Toutes les sectes, différentes quant aux membres et aux rituels, fondées par des personnes différentes en des temps et des lieux divers, ont un unique et même but: la haine de Jésus-Christ et de son Eglise. C'est pourquoi elles "doivent avoir toujours reçu l'inspiration d'une même secte pérenne, cohabitant avec l'Eglise et naturellement son ennemie" ([36]). Or, pour obtenir cette fin, conclut le P. Oreglia, le diable tout seul aurait pu suffire; cependant il a voulu se servir de ses suppôts principaux et préférés, ceux qui ont crucifié Jésus: "Si le diable..., en plus de sa maligne volonté et puissance... s'était encore trouvé avoir en main dès les origines de l'Eglise une société et même un peuple, une race et une nation de gens prête naturellement et disposée à en suivre les criminels desseins antichrétiens: si ce peuple, cette race et cette nation s'était aussi trouvée être la plus intelligente, la plus industrieuse et la plus obstinée, ce qu'est la nation juive, comme en tout le reste ainsi spécialement dans la haine du Christ et des Chrétiens: et ce parce que par le Christ réprouvée et évincée jusqu'aux derniers temps, quand elle se convertira à Lui... Si, disons-nous, le diable, depuis les débuts de l'Eglise jusqu'à nous, avait trouvé prête à ses ordres et services une race aussi apte et aussi disposée naturellement à combattre toujours et partout sa guerre antichrétienne, pourquoi n'aurait-il pas dû la choisir comme étant sa propre université perpétuelle et partout diffusée destinée à conserver propager toujours et partout... tout le corps des doctrines et des arts antichrétiens favorables au but commun du diable et des Juifs?" ([37]).

Ce jugement se fonde sur la "théologie de l'histoire" propre à l'Eglise romaine. Elle a enseigné depuis des siècles que les Juifs sont les ennemis par excellence du Christianisme comme de Jésus Lui-même.

A partir de 1870 l'Eglise précise que seul le Judaïsme talmudique peut être le principal inspirateur et le metteur en scène occulte de la conjuration antichrétienne qui a explosé avec la plus grande virulence précisément à Rome siège du Vicaire du Christ. L'expérience vécue par Pie IX a représenté la preuve par neuf de cette théorie. L'Eglise invitait donc ses fidèles à une légitime (et modérée) défense.

Antisémitisme et antijudaïsme

Un des plus grands spécialistes de la polémique antijudéo-maçonnique et anti-moderniste fut Mgr Henri Delassus. Né le 12 avril 1836 à Estaires en France, ordonné prêtre à Cambrai en 1862, en 1875 il devient

directeur de l'hebdomadaire *La semaine religieuse de Cambrai.*

S'appuyant sur une doctrine théologique sûre et une documentation abondante, très souvent de première main, doté d'une exceptionnelle clairvoyance (il fut l'un des rares antimaçons à ne pas tomber dans le piège taxilien), disciple du cardinal Pie et de Dom Guéranger, des représentants de la pensée ultramontaine la plus pure, formés à l'école de Louis Veuillot, membre du "*Sodalitium Pianum*", il attaque la Révolution française, en se fondant sur les idées de Maistre à propos des principes de 1789. Mais il les intègre avec une sûre doctrine thomiste qui faisait défaut au Savoyard et les expurge de certaines idées ésotériques (l'unité transcendante de la Tradition primordiale) qui ont accompagné de Maistre jusqu'à la fin; il attaque aussi la "démocratie chrétienne" et l'Américanisme. Ses ouvrages principaux sur le problème judéo-maçonnique, qui représentent une véritable *Somme* de la pensée contre-révolutionnaire sont: *La conjuration antichrétienne. Le temple maçonnique voulant s'élever sur les ruines de l'Eglise catholique* en 3 volumes (1910), et *Le problème de l'heure présente: Antagonisme de deux civilisations* en 2 volumes (1904).

Mgr Delassus fut créé prélat domestique de Sa Sainteté par St Pie X en 1904 et protonotaire apostolique en 1911. Il mourut à Saméon le 6 octobre 1921.

Il a écrit: "Le Calvaire a séparé en deux la race juive: d'une part, les disciples qui ont appelé à eux et se sont incorporé tous les chrétiens; de l'autre, les bourreaux, sur la tête desquels, selon leur vœu, est retombé le sang du Juste, les vouant à une malédiction qui durera autant que leur rébellion" ([38]). Pour Mgr Delassus l'Antijudaïsme coïncide avec le Catholicisme dans le sens que les catholiques doivent combattre le Judaïsme, comme ils combattent la Maçonnerie, le Socialisme et l'Anarchie, pour défendre la société civile et l'Eglise.

Sa position est très différente de celle de l'Antisémitisme biologique ou racial, surtout en ce qui concerne deux éléments fondamentaux: "La pleine sauvegarde du Judaïsme antique, duquel naquirent Jésus, Marie, les Apôtres, les fidèles des premières communautés chrétiennes, et la reconnaissance qui reste toujours ouverte au Juif pour se racheter, et qui doit rester telle, la voie de la conversion au Christianisme. La considération de "race maudite"... est une condition historique, historiquement datée et historiquement surmontable… n'est pas le produit de la nature qui emprisonne irrémédiablement dans une condition sans issue" ([39]).

Le P. Oreglia aussi, dès 1880, avait exprimé la même théorie (ou mieux la théorie du Saint-Siège et de la Secrétairerie d'Etat, diffusée au moyen de *La Civiltà Cattolica* et reprise, petit à petit, par les grands penseurs contre-révolutionnaires, parmi lesquels Delassus) précisément sur les pages de *La Civiltà Cattolica* en écrivant: "Les catholiques ne demandent pas l'expulsion des Juifs, mais demandent seulement que l'on en restreigne l'action dans la mesure où elle nuit au bien public. Ils veulent conserver le caractère chrétien de l'Etat, de la législation, de l'enseignement et des principes sociaux. Ils veulent l'extirpation des principes judaïques,... rendus dominant par le régime libéral, mais non l'expulsion d'un peuple qui, en fin de compte, est du sang d'Abraham, et au sein duquel naquit le Sauveur. Avec une organisation chrétienne de l'Etat, les Juifs

Le Pape Pie IX (image du XIXème siècle)

n'inspirent aucune crainte" ([40]). Le P. Oreglia était très critique sur les agitations antisémites qui avaient éclaté en Allemagne à cette période, elles étaient étrangères à l'esprit catholique, elles étaient en effet d'inspiration protestante. Mais comme cette agitation ne venait pas d'un "pur esprit de justice - poursuit le Père jésuite - de religion et de défense sociale bien entendue, mais principalement de la passion de l'envie et de la vengeance", elle sera stérile: *nihil violentum durat*! Le critère sur lequel le P. Oreglia se fonde, pour juger de la bonté ou non d'un mouvement, est s'il s'inspire du Magistère de l'Eglise romaine ou non. C'est pourquoi l'unique vraie réaction au Judaïsme talmudique est celle guidée par le Magistère de Pierre, et il est évident que les catholiques qui s'engagent dans le domaine social et politique devront être en première ligne dans la lutte contre la Judéo-maçonnerie, sous les directives du Saint-Siège. En effet avec les préjugés libéraux, de "saine" autonomie par rapport à l'enseignement pontifical, on ne peut gagner la lutte contre le Judaïsme. Selon le P. Oreglia le chemin à prendre est le chemin opposé: "Le Judaïsme se vainc d'une seule manière, c'est-à-dire en vainquant le Libéralisme... Libéralisme et Judaïsme sont... deux choses tout à fait identiques et en parfaite harmonie... Les libéraux sont impuissants à freiner l'invasion juive parce que ce sont eux-mêmes, bien que n'ayant pas de sang sémite dans les veines, qui se sont faits juifs avec les fausses doctrines et les œuvres mauvaises. Ils ont répudié les grandes idées de la charité, du sacrifice et de l'honneur qui constituent la splendide et glorieuse couronne du Chrétien, et ensuite se plaignent parce qu'ils sont tombés dans l'esclavage juif. C'est en vain et injustement qu'ils se plaignent; c'est la peine de leur péché. Qu'ils redeviennent de vrais Chrétiens et la servitude juive cessera" ([41]).

De l'Antijudaïsme à l'Antimodernisme

A la fin du XIXème siècle, surtout avec les pontificats de Pie IX et de Léon XIII, l'Eglise romaine avait davantage saisi la cause de la Révolution qui menaçait depuis l'Humanisme, de manière publique et institutionnelle (même si au cours du Moyen-Age n'avaient pas manqué les mouvements hérétiques ou gibelins mais qui n'avaient pas atteint la portée ou la dimension publique et officielle du retour au "Judéo-paganisme" propre à l'époque humaniste), la Chrétienté et l'Eglise elle-même: le véritable ennemi et la source de toute révolution et de tout désordre était le Judaïsme talmudique.

Pour le Saint-Siège l'Antijudaïsme représentait aussi la contre-attaque, ainsi que le remède et l'antidote pour redonner force de pénétration dans la société civile à la Royauté sociale de Jésus-Christ, expulsé de l'Etat laïcisé et sécularisé.

A partir des premières années du XXème siècle, avec le Pontificat de St Pie X, il y eut un certain changement dans l'étude de la question, dû à la survenance d'un phénomène très dangereux, le Modernisme, condamné par l'encyclique *Pascendi* du Pape Sarto, mouvement qui voulait détruire l'Eglise *de l'intérieur*; elle dut réunir ses propres forces et raffermir ses rangs pour démasquer les infiltrations ennemies jusqu'à son cœur, grâce à la convergence de tous les catholiques sous la suprême conduite du Pape et du Magistère authentique de l'Eglise.

La Civiltà Cattolica, qui de 1880 à 1903 avait étudié constamment et sans interruption pendant vingt-trois ans le péril juif, ne traitera plus avec la même attention ledit problème, pour diriger ses efforts vers la lutte contre le Modernisme, sans aucun changement d'opinion sur les dangers judéo-maçonniques.

Certainement si l'on avait cherché derrière les coulisses on aurait découvert que les promoteurs de l'hérésie moderniste étaient les mêmes. Mgr Delassus dans *L'Américanisme et la conjuration antichrétienne* (1899) avait démontré comment cette forme de modernisme dans le domaine ascétique (qui fut condamné par Léon XIII dans *Testem benevolentiæ*), avait à ses origines *L'Alliance Israélite Universelle*! Mais il fallait ne pas disperser les efforts sans "perdre" de temps, remonter aux causes et essayer de débusquer immédiatement les modernistes, qui s'étaient infiltrés dans les centres vitaux de l'Eglise, pour les écraser au plus vite, avec des mesures pratiques et disciplinaires: c'est ce que fit admirablement St Pie X, même s'il ne réussit pas à achever l'œuvre entreprise du fait de sa mort prématurée.

"Cette *relative diminution* de la polémique antijuive du côté catholique *n*'en représenta *pas* cependant *l'abandon*; encore

moins sa critique et son refus. La pensée intégriste, à Rome comme ailleurs, continua à théoriser le rôle néfaste des Juifs dans l'ensemble de la société chrétienne. Et on sait de quel crédit elle jouissait à Rome durant le pontificat de Pie X" ([42]).

En 1913 le procès Beylis, qui eut lieu à Kiev pour un cas d'homicide rituel "reproposa dans la presse catholique, dans toute leur amplitude, les habituelles accusations contre le judaïsme talmudique" ([43]).

Outre *La Civiltà Cattolica* se distinguèrent dans cette bataille Mgr Umberto Benigni (dans sa *Storia sociale della Chiesa* et dans plusieurs articles écrits dans la revue florentine *Fede e Ragione* de l'abbé Giulio De Toth) et Mgr Ernest Jouin (dans la *RISS*) considérés comme les "représentants de l'intégrisme catholique" ([44]).

Solution pratique du problème juif

La solution du problème juif consistait, pour *La Civiltà Cattolica*, à abattre l'état libéral qui avait accordé l'égalité des droits civils aux Juifs et donc dans la ségrégation charitable des Juifs, mis ainsi à l'abri des réactions populaires et violentes des antisémites et mis en même temps en condition de ne pas nuire à la société chrétienne. Les articles sur le problème juif commencés par le P. Oreglia (1870-1880) étaient de caractère spéculatif, montraient aux Chrétiens la philosophie, les principes du Judaïsme, ceux du P. Mario Barbera sont l'application pratique des articles d'Oreglia, c'est-à-dire qu'ils étudiaient à fond comment pouvoir résoudre la question juive au moyen de la ségrégation charitable.

Peuple ou race juive?

La terminologie de *La Civiltà Cattolica* se précisa peu à peu, au début on parlait de Race juive, puis d'origine donc de Nation ou Peuple juif. Selon le P. Ballerini le peuple juif est constitué d'un "mélange de Bible, de Talmud et de Cabale", c'est-à-dire ce qui permet de discerner la nature d'un peuple c'est une culture (pas nécessairement et uniquement religieuse) commune qui unissait un groupe de familles. Le Judaïsme est donc, pour *La Civiltà Cattolica*, une nation non au sens territorial mais culturel et par conséquent est un peuple. Ce concept de nation culturelle ou peuple supplanta les termes de race et d'origine. Or la culture juive est la culture talmudique selon laquelle les Juifs sont la **race supérieure** qui doit devenir maîtresse du monde entier.

«L'appartenance d'un individu à la "nation juive" ne dépend pas de facteurs raciaux... ni... religieux: elle naît, au contraire, de sa provenance d'une famille juive, et pour avoir absorbé par son intermédiaire les éléments essentiels de la culture juive et avec elle la solidarité par rapport à sa propre "nation"» (R. TARADEL - B. RAGGI, *op. cit.*, p. 102).

Avec la victoire du National-socialisme en Allemagne en 1933, *La Civiltà Cattolica* s'éloigna encore plus du concept de race juive pour élaborer le concept de nation et peuple juif.

Le P. Antonio Messineo en 1938 écrivit plusieurs articles sur le concept de nation et de race, d'après lui la nation est un ensemble social naturel qui a comme but celui de développer les fondements ethniques et culturels sur lesquels il se fonde et de promouvoir le bien-être commun temporel (subordonné au surnaturel) de ses sujets.

Elle doit donc se défendre de ceux (les Juifs) qui la corrompraient, car ils ne se laissent pas assimiler et au contraire tendent à hégémoniser.

Il faut donc recourir à la **ségrégation charitable** (tel le lépreux placé dans une léproserie, pour sa santé et pour celle des autres). Pie XI condamna le racisme exagéré et biologique mais déclara: "Voilà ce qu'est pour l'Eglise le **vrai racisme**... le **racisme sain**... Tous de même, tous faisant l'objet de la même affection maternelle, appelés à être tous dans leur propre pays, dans les nationalités particulières... dans la race particulière, les propagateurs de cette idée si grande et... humaine, avant même d'être chrétienne" (28 juillet 1938, Discours aux Elèves du Collège de la Propagande, in Actes de S.S. Pie XI, tome XVIII, Bayard, Paris 1939). Le P. Messineo s'employa ensuite à ce que le terme "Race" fût remplacé par celui de Peuple ou Nation.

La lutte contre les totalitarismes césaristes

Pie XI condamna les différents totalitarismes, soit d'origine marxiste (le Communisme), soit d'origine néopaïenne ou mazzinienne (le National-socialisme et, sous certains aspects, le Fascisme).

Le racisme biologique préoccupait toujours plus le Pontife, qui chargea un jésuite de rédiger, avec deux autres prêtres, l'épreuve d'une future Encyclique qui condamnerait le racisme biologique; mais Pie XI mourut peu de temps avant de pouvoir promulguer cette Encyclique, dans laquelle cependant, concernant le problème juif, on réaffirmait la thèse traditionnelle.

Voici une partie du texte: "La prétendue question juive, dans son essence, n'est une question ni de race, ni de nation, ni de nationalité territoriale, ni de droit de cité dans l'Etat. C'est une question de religion et, depuis le venue du Christ, une question de christianisme. (…) Le Sauveur, que Dieu, ...envoya à son peuple choisi, fut rejeté par ce peuple, répudié violemment et condamné comme un criminel par les plus hauts tribunaux de la nation en collusion avec l'autorité païenne... Enfin, il fut mis à mort. (…) Le geste même par lequel *le peuple juif a mis à mort son Sauveur*... fut... le salut du monde.

De plus, ce peuple infortuné, qui s'est jeté lui-même dans le malheur, dont les chefs aveuglés ont appelé sur leurs propres têtes les malédictions divines, condamné, semble-t-il, à errer éternellement sur la face de la terre, a cependant été préservé… de la ruine totale. (...)

Saint Paul… maintient la possibilité du salut pour les Juifs, pourvu qu'ils se détournent de leur péché (...). Israël demeure le peuple *jadis choisi* (…).

Nous constatons chez le peuple juif une inimitié constante vis-à-vis du christianisme. Il en résulte une tension perpétuelle entre Juif et Chrétien, qui *ne s'est à proprement parler jamais relâchée* (...). La haute dignité que l'Eglise a toujours reconnue à la mission historique du peuple juif,… ne l'aveugle pas cependant sur les dangers spirituels auxquels le contact avec les Juifs peut exposer les âmes… Tant que persiste l'incrédulité du peuple juif… l'Eglise doit, par tous ses efforts, prévenir les périls que cette incrédulité et cette hostilité pourraient créer pour la foi et les mœurs de ses fidèles (...). L'Eglise n'a jamais failli à ce devoir de prémunir les fidèles contre les enseignements juifs, quand les doctrines comportées menacent la foi. (...) Elle a pareillement mis en garde contre des relations trop faciles avec la communauté juive..." ([45]).

Conclusion

Les véritables penseurs, intégralement contre-révolutionnaires, qui ont écrit sur la Révolution après 1870, se réfèrent justement aux directives du Saint-Siège. Ils voient dans le Judaïsme la cause (d'ordre naturel) principale de tout désordre; elle se sert dans ce but des différentes sectes et surtout de la Maçonnerie qui est sa créature.

Naturellement il existe aussi une cause concomitante (d'ordre préternaturel): le diable, qui tente l'homme, en déchaînant les passions déréglées qui logent dans le cœur de tout fils d'Adam. Le problème consiste aussi à analyser la nature de la Révolution et des mécanismes grâce auxquels elle avance; mais il serait erroné de minimiser le devoir qui nous revient, celui de dévoiler l'identité des conspirateurs, puisque sans conspirateurs il n'y aurait pas de Révolution. *Actiones sunt suppositorum*, enseigne la bonne philosophie. En outre il n'est pas vrai - selon le Magistère ecclésiastique - que les agents de la révolution changent. Non, après le déicide l'agent naturel et principal, le suppôt privilégié de Satan est le Judaïsme, qui continuera à vouloir détruire l'Eglise et la

Ecrit par lequel Pie IX remercie et bénit les auteurs de "La Civiltà Cattolica"

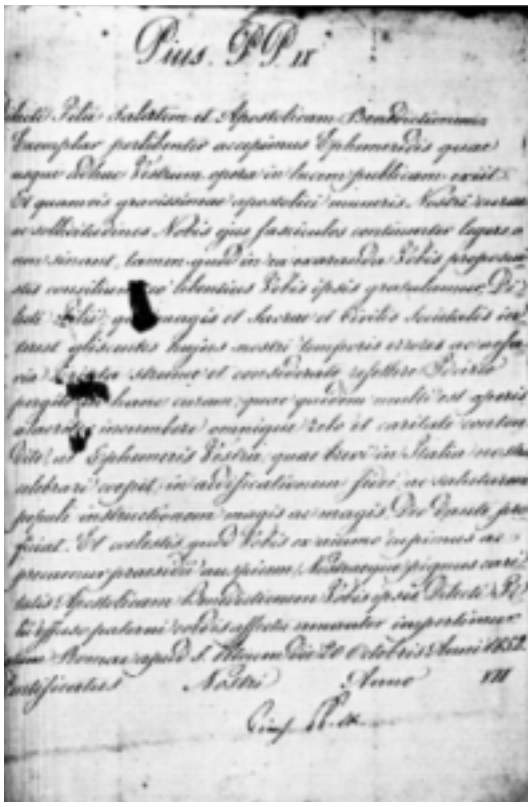

Chrétienté, comme il a tué Jésus-Christ, tant qu'il ne se convertira pas au Christianisme. Parler seulement en passant de sectes secrètes ou même de Maçonnerie qui sont les principaux agents de la Révolution, sans dire quelle est l'origine et le berceau de la Maçonnerie (c'est-à-dire le Judaïsme post-biblique) est pour le moins réductif! ([46]).

En résumé, pour être contre-révolutionnaires intégraux il faut combattre publiquement la Judéo-maçonnerie.

Notes

1) G. MICCOLI, *Santa Sede, questione ebraica e antisemitismo*, in *Storia d'Italia*, Annali vol. 11 bis, *Gli ebrei in Italia*, Einaudi, Torino 1997. Il s'agit d'une étude très sérieuse, sur laquelle je m'appuie substantiellement, mais dont je ne partage pas les jugements et les conclusions.

2) G. MICCOLI, *op. cit.*, p. 1388.

Il faut préciser qu'avant de Maistre un jésuite, le Père PIERRE DE CLORIVIERE avait eu l'intuition du caractère mauvais et diabolique de la Révolution française, dans son livre *Etudes sur la Révolution*, Paris 1793.

3) J.-J. GAUME, *La Révolution. Recherches historiques sur l'origine et la propagation du mal en Europe depuis la Renaissance jusqu'à nos jours*, Paris 1856-1858.

4) E. INNOCENTI, *La gnosi spuria*, Ier vol. Roma 1993. IIème vol. Roma 1999.

F. YATES, *Giordano Bruno e la tradizione ermetica*, Laterza, Bari 1989 et *Cabbala e occultismo nel età elisabettiana*, Einaudi, Torino 1979.

E. GARIN, *Lo zodiaco della vita*, Laterza, Bari 1976.

5) Rome 1809, pp. 147 ss.

6) Sur Joseph de Maistre, cf. l'article "*Joseph de Maistre ésotérique?*" in *Sodalitium* n° 49, pp. 11-31.

7) G. MICCOLI, *op. cit.*, p. 1411.

8) LUIGI CHIARINI: "(1789-1832), prêtre italien, orientaliste et écrivain antisémite. Invité à venir de Toscane en Pologne, Chiarini obtint la chaire de Langues Orientales à l'Université de Varsovie grâce à la protection de Potocki, ministre de l'éducation. En 1826, il devient membre du *Jewish Commitee* dont les membres sont nommés par le gouvernement. Dans sa *Théorie du Judaïsme* (1830), Chiarini calomnia le Talmud et le rabbinat... et tenta de raviver la diffamation du sang [meurtre rituel]. Il considérait que l'Etat devait aider les Juifs à se libérer eux-mêmes de l'influence du Talmud. Il commença une traduction française du Talmud de Babylone, avec l'appui du Tsar Nicolas Ier, dont deux volumes ont été publiés (1831)... Chiarini fut contraint d'abandonner son projet à cause de l'insurrection polonaise. Ses autres travaux sont une grammaire d'Hébreu en Latin; un dictionnaire Hébreu-Latin, et un article: *Dei funerarii degli ebrei polacchi* (Bologne 1826)". (Voir *Encyclopedia Judaica*, Gerusalemme s. d., vol 5, pp. 409-410). *The Jewish Encyclopedia*, New York - London 1905-1912, IV vol., pp. 21-22. "Chiarini né a Montepulciano le 26 avril 1789, mort à Varsovie le 28 février 1832... Il publia *Théorie du Judaïsme* (1830)... ce livre est divisé en trois parties: dans la 1ère, il établit les difficultés pour connaître le vrai visage du Judaïsme, dans la 2ème, il explique la théorie du Judaïsme, dans la 3ème, il traite de la réforme du Judaïsme et examine en détail les moyens de supprimer ses éléments "pernicieux". En résumé, Chiarini s'efforce de prouver que les prétendus maux du Judaïsme trouvent leur origine principalement dans les enseignements soi-disant antisociaux et nuisibles du Talmud. Il soutient que l'Etat devrait aider les Juifs à se libérer eux-mêmes de l'influence du Talmud, et qu'ils devraient retourner à la simple foi mosaïque. Ce but peut être atteint de deux manières: d'abord par la fondation d'écoles où l'on donne l'enseignement de la Bible et où l'on étudie la grammaire hébraïque; ensuite par une traduction française du Talmud de Babylone avec des notes d'explication et des réfutations".

9) G. MICCOLI, *op. cit.*, pp. 1412-1413.

10) G. MICCOLI, *op. cit.*, p. 1414, note 106. Cf. R. TARADEL - B. RAGGI, *La segregazione amichevole. "La Civiltà Cattolica" e la questione ebraica 1850-1945*, Editori Riuniti, Roma 2000.

11) G. MICCOLI, *op. cit.*, p. 1394.

12) *Ibid.*, p. 1398.

13) *Ibid.*, p. 1399.

14) *Ibid.*, p. 1400.

15) A. ET J. LÉMANN, *Lettre aux Israélites dispersés, sur la conduite de leurs coreligionnaires de Rome durant la captivité de Pie IX au Vatican*, Roma 1873, Libreria e Cartoleria romana, pp. 5-14.

16) *Ibid.*, pp. 19-21. A propos des frères Lémann, voir: P. THEOTIME DE SAINT-JUST OMC: *Les frères Lémann juifs convertis. Leur vie - leur œuvre*. Lib. S. François, Paris 1937.

17) G. MICCOLI, *op. cit.*, p. 1400.

18) *Ibidem*.

19) J. DE MAISTRE, *Considérations sur la France*, Lyon 1884, p. 67.

20) *Idem*, *Du Pape*, Genève 1966, p. 23. Il s'agit du texte critique avec introduction de J. Lovie et J. Chetail.

21) RAFFAELE BALLERINI S.J. (1830-1907), entré comme novice au Collège Romain en 1847, a été ordonné prêtre à Lyon en 1858. Ballerini fut engagé dans le collège des écrivains de *La Civiltà Cattolica* en 1868 et il y resta jusqu'à sa mort. Parmi ses ouvrages, il faut signaler *Della questione giudica in Europa*, Prato 1891 et *Della Massoneria, quel che è, quel che fa, quel che vuole*, Prato 1900.

22) R. BALLERINI, *I peccati d'Europa*, in "CC", 27 (1876), III, pp. 388 ss.

23) *Discorsi del Sommo Pontefice Pio IX pronunziati in Vaticano ai fedeli di Roma e dell'orbe dal principio della sua prigionia fino al presente*, Roma 1874-1878, cit. in G. MICCOLI, pp. 1404-1405.

24) *Discorsi* cit. in G. MICCOLI, p. 1405.

25) *Ibidem*.

26) *Discorsi di Pio IX*, vol. II, p. 294.

On remarque comment le Magistère authentique du Pape Mastai est contredit par ce qui est affirmé par le Concile Vatican II dans *Nostra Ætate* 4h: "Les Juifs ne doivent pas, pour autant, être présentés comme *réprouvés* par Dieu ni maudits, *comme si cela découlait* de la Sainte Ecriture".

27) *Discorsi*, vol. III, p. 149.

28) *Etsi multa luctuosa*, Encyclique du 21 nov. 1873. Cf. aussi la Lettre de 1865, de Pie IX à Mgr Darboy, archevêque de Paris, in *La Documentation catholique*, t. VI, juillet-décembre 1921, p. 139.

29) *Discorsi*, vol. IV, p. 115 et vol. III, p. 37.

30) F. BERARDINELLI, *Il Golgota e il Vaticano*, in "CC", 23 (1872), I, pp. 649-50, 654-55.

31) A. PREUSS, *Etude sur la Franc-Maçonnerie américaine* (1908), réédition *Centro Librario Sodalitium*, Verrua Savoia (TO) 1998.

Le Pape Léon XIII

32) Cf. l'Encyclique *Nostis et nobiscum*, 8 décembre 1849. Et l'Allocution tenue au Consistoire secret du 25 septembre 1865: *Inter multiplices machinationes.*

33) G. MICCOLI, *op. cit.*, p. 1408.

34) GIUSEPPE OREGLIA DA SANTO STEFANO (1823-1895) était une personnalité notable. Il entra très jeune au Collège des Nobles aux Carmine de Turin dirigé par les Jésuites. Le 10 août 1842 il était entré au noviciat de Chieri et en février 1850 il avait assisté à la première réunion de *La Civiltà Cattolica* à laquelle ont participé les Pères Carlo Curci, Matteo Liberatore, Luigi Taparelli d'Azeglio, Antonio Bresciani et Francesco Pellico. Il s'adonna à la polémique antilibérale maçonnique. Durant cette période il fut pendant quelques années directeur de *La Civiltà Cattolica.* Parmi les œuvres du P. Oreglia, il faut signaler "*Giovanni Pico della Mirandola e la Càbala"*, Cagarelli 1894. Parmi les autres jésuites qui se sont distingués dans l'étude de la question juive, il faut se souvenir des Pères:

Mario Barbera (1877-1947), entré au noviciat de la Compagnie de Jésus à Malte, ordonné prêtre en 1905, il entra au collège des écrivains de *La Civiltà Cattolica* en 1910. Parmi ses œuvres, il convient de signaler *Ortogenesi e Biotipologia,* Roma 1943.

Antonio Messineo (1897-1978), entré très jeune dans la Compagnie de Jésus, il fut appelé à faire partie du collège des écrivains de *La Civiltà Cattolica* en 1931; il fut un des plus grands experts de Droit international et collabora pendant les années 50 à *l'Enciclopedia Cattolica*. Parmi ses œuvres, signalons *La Nazione,* Roma 1944 et *Il problema delle minoranze nationali*, Roma 1945.

Francesco Saverio Rondina (1827-1897), entré en 1842 au noviciat de la Compagnie de Jésus de St André au Vinimal de Rome. Il était intimement lié à Léon XIII et il fut appelé à faire partie du collège des écrivains de *La Civiltà Cattolica.*

35) G. OREGLIA DA SANTO STEFANO, *Di un recente libro "Pro Judæis"*, in "CC", 36 (1885), I, p. 35.

36) *Ibid*., pp. 35 ss.

37) G. OREGLIA, *op. cit*., pp. 37 ss.

38) H. DELASSUS, *La conjuration antichrétienne. Le temple maçonnique voulant s'élever sur les ruines de l'Eglise Catholique,* t. III, Lille 1910, p. 1117. A propos de Mgr Delassus, voir: LOUIS MEDLER: *Mgr Henri Delassus* (1836-1921) in *Le Sel de la Terre*:

n° 24 printemps 1998. I "Le légataire universel".
n° 28 printemps 1999. II "Le spécialiste de l'ennemi".
n° 29 été 1999. III "Le combattant".
n° 30 automne 1999. IV "Coups donnés et coups reçus".

39) G. MICCOLI, *op. cit*., p. 1377.

40) "*CC*", 31 (1880), IV, pp. 756 ss.

41) "*CC*", 35 (1884), III, pp. 101 ss.

42) G. MICCOLI, *op. cit.*, p. 1549. Je renvoie le lecteur aux ouvrages fondamentaux d'EMILE POULAT, *Intégrisme et catholicisme intégral. Un réseau secret international antimoderniste La Sapinière (1909-1912)*, Tournai 1969. Et *Catholicisme, démocratie et socialisme. Le mouvement catholique et Mgr Benigni de la naissance du socialisme à la victoire du fascisme,* Tournai 1977.

43) G. MICCOLI, *op. cit.*, p. 1549. Cf. P. SILVA, *Raggiri ebraici e documenti papali. A proposito di un recente processo*. In "*CC*", 65 (1914), II, pp. 196-215 et 330-344.

44) G. MICCOLI, *op. cit.*, p. 1550. A propos de Mgr Jouin, voir: CHANOINE SAUVETRE: *Vie de Mgr Jouin,* éd. saint-Rémi; Ets Brepols S.A. Belgique 1935.

45) G. PASSELECQ - B. SUCHECKY, *L'Encyclique cachée de Pie XI*, éd. La Découverte, Paris 1995, pp. 285-289.

46) Je me réfère à PLINIO CORREA DE OLIVEIRA, *Revoluçao e Contra-revoluçao,* Campos 1959. Là l'auteur, parlant des "agents de la Révolution" consacre seulement une demi-page à la Maçonnerie "maîtresse de toutes les sectes", sans rien dire du Judaïsme talmudique.

Parmi les très nombreux articles que le professeur brésilien a écrit au cours de sa longue vie, un seul (d'à-peine neuf pages) concerne le Judaïsme (si l'on s'en tient à ce qu'écrit son biographe Roberto De Mattei): *A Igreja e o Judaismo,* in "A Ordem", n° 11 (janvier 1931), pp. 44-52. C'est pourquoi le titre que lui a conféré De Mattei de "Docteur de la Contre-Révolution" (Cf. *Il crociato del secolo XX*, Casale Monferrato 1996, p. 151) me paraît quelque peu exagéré et ne correspondant pas à la réalité.

Le Père jésuite G. Oreglia da Santo Stefano, un des plus grands experts du problème juif

Avis de la rédaction

Après avoir lu l'article du Père Torquemada, nous nous sommes demandés s'il était opportun qu'il soit publié dans 'Sodalitium'. Nous avons pris soin de vérifier, autant que possible, les sources, en interrogeant même plusieurs protagonistes de la passionnante histoire du 'traditionalisme' italien, qui avec une grande correction ont accepté de collaborer avec nous à la rédaction définitive de cet article. Nous le faisons nôtre, pour suivre le conseil de saint Rémi à Clovis, cité par l'auteur de l'article à la fin de son travail. Nous voudrions seulement préciser que plusieurs auteurs mentionnés dans ce petit essai sont passés, tout comme nous, par le mouvement 'traditionaliste', dans la plus parfaite bonne foi, ou il y a longtemps déjà nous ont précédés dans la dénonciation des erreurs et des dangers inhérents à cette position. Par ailleurs, il ne s'agit pas de renier ce qu'il y avait ou ce qu'il y a de bon dans ce courant d'idées, c'est-à-dire ce qu'il y a de conforme à l'enseignement de l'Eglise catholique: il est seulement nécessaire d'éviter soigneusement, et de dénoncer publiquement, tout fléchissement vers l'ésotérisme pseudo-chrétien venant de quiconque, de bonne ou mauvaise foi, peu importe. Notre attitude nous a déjà soustrait des amitiés et des agréments: mais nous ne cherchons pas des acquiescements au détriment de la vérité. Si seulement un esprit ouvre les yeux, en évitant les filets maçonniques, notre effort n'aura pas été vain.

Sodalitium

"*Nous construirons encore des cathédrales*": l'ésotérisme chrétien de Giovanni Cantoni à Massimo Introvigne

Par le Père Torquemada

Alleanza Cattolica, l'association fondée par Giovanni Cantoni "*au milieu des années 60*" ([1]), jouit aujourd'hui à la fin des années 90, après plus de 30 ans d'activités, sinon d'une certaine notoriété, du moins d'une certaine influence. Parmi ses militants, le député Michele Vietti ([2]) est membre du Conseil Supérieur de la Magistrature (pour le Centre Chrétien Démocrate), le député Alfredo Mantovano a été coordinateur d'*Alleanza Nazionale* et en est le responsable pour la justice, Massimo Introvigne (dont la notoriété a franchi les frontières nationales) ([3]) est peut-être l'expert le plus connu des "sectes" et "nouveaux mouvements religieux", ainsi que le fondateur du CESNUR. Le mensuel *Percorsi*, proche d'*Alleanza Nazionale*, est presque inféodé à *Alleanza Cattolica* ([4]). Plusieurs de ses dirigeants, enfin, sont des enseignants universitaires estimés. *Alleanza Cattolica* a été et est encore influente y compris dans le (petit) monde du traditionalisme catholique. En Italie elle représente, avec le *Centro Culturale Lepanto* du Professeur Roberto De Mattei et d'autres mouvements similaires, la pensée et l'action de la brésilienne *Société pour la défense de la Tradition, de la Famille et de la Propriété* (TFP) du Professeur Corrêa de Oliveira, qui a eu tant de poids dans ce milieu, non seulement en Amérique Latine, avant, pendant et après le Concile Vatican II. Après avoir soutenu le mouvement de Mgr Lefebvre, *Alleanza Cattolica* s'en sépara à partir de 1981. A compter de ce moment les positions d'*Alleanza Cattolica* se sont sans doute modifiées sur de nombreuses questions, à commencer par la liberté religieuse, au point que les héritiers (dans tous les sens du terme) du père jésuite Florido Giantulli ([5]) (l'un des adversaires les mieux préparés et les plus déterminés de la maçonnerie) ne dédaignent pas, comme nous l'avons vu plusieurs fois dans le cas de Massimo Introvigne, les contacts avec la Secte ([6]), jusqu'à défendre - comme nous verrons - la possibilité d'un ésotérisme chrétien. Cependant, doit-on parler de déviation d'*Alleanza Cattolica* de son esprit d'origine, comme beaucoup pensent, ou bien d'un retour aux origines (qui au fond n'avaient jamais été reniées)? Le présent article veut répondre, entre autre, à cette question.

Aux origines d'*Alleanza Cattolica*: Giovanni Cantoni et l'ésotérisme

Giovanni Cantoni a écrit lui-même, pour *Lo Stato* de Marcello Veneziani, le *curriculum* suivant de sa vie, que je transcris jusqu'en 1973: "*Il naît à Plaisance en 1938. De 1950 à 1960 il milite avec quelque discontinuité au MSI. En 1960 il recueille - avec d'autres - des articles du jésuite Luigi Taparelli d'Azeglio dans un volume intitulé 'La libertà tirannia'. 'Saggi sul liberalismo risorgimentale' s'impose comme un manifeste contre la 'révolution italienne'. En 1962 il est*

Les dirigeants d'Alleanza Cattolica (Sanfratello, De Mattei, Cantoni) place Saint-Pierre avec Jean-Paul II (photo Cristianità)

cofondateur des Edizioni dell'Albero, avec lesquelles il publie des écrits de Thomas Molnar, Francisco Elìas de Tejada et Plinio Corrêa de Oliveira. De 1967 à 1969 il édite des textes de Jean Servier, Mircea Eliade et 'La Quête du Graal'. En 1973 il fonde et dirige la revue 'Cristianità'" ([1]). Avec *Cristianità, Alleanza Cattolica* sort des 'catacombes' où elle vivait depuis quelques années: dès lors, pour connaître la pensée du mouvement, désormais ancré à celui de la TFP, il suffit de consulter les vieux numéros du mensuel. Mais quelles sont les origines du mouvement catholique de Plaisance?

Déjà la brève autoprésentation cantonienne nous dévoile - malgré ses réticences significatives - dont je parlerai - une union de filons apparemment hétérogènes: après avoir milité au MSI, qui est un héritage paternel ([7]), on remarque que, à un catholicisme antilibéral et contre-révolutionnaire [influencé toutefois par le conservateur maçon Burke ([8]) et par le traditionaliste maçon De Maistre], s'accole la personnalité discutée du Professeur de Oliveira ([9]), et enfin on trouve l'indiscutable présence de l'ésotérisme, représentée par des auteurs comme Servier ou Eliade, et par des thèmes comme celui du Graal. Essayons d'approfondir.

Toujours dans son autobiographie, Cantoni se place dans le camp du *"conservatisme traditionaliste et contre-révolutionnaire..."*. Or, sans remonter à Adam et Eve, l'actuel traditionalisme italien, qui forma aussi le jeune Cantoni, apparut dans les milieux du Mouvement Social Italien qui naquit dans l'immédiate après-guerre. Les jeunes qui ne se limitaient pas à la nostalgie ou au souvenir des anciens combattants, et qui n'étaient pas absorbés par la vie de parti, se tournèrent essentiellement vers deux maîtres: René Guénon et, surtout, Julius Evola ([10]), qui, encore vivant et vigoureux à cette époque, fut "maître" non seulement à travers ses livres mais aussi, souvent, à travers la connaissance personnelle, "de bouche à oreille". C'est de l'expérience évolienne que proviennent presque tous les futurs chefs de file du "traditionalisme catholique": Primo Siena et Silvio Vitale, Fausto Belfiori et Fausto Gianfranceschi, Roberto De Mattei (disciple de Zolla) et Riccardo Pedrizzi, Piero Vassallo (ex *Fils du Soleil*, groupement ésotérique évolien) et Pino Tosca, Franco Cardini (élève de Mordini) et Maurizio Blondet, Carlo Fabrizio Carli et Gabriele Fergola, etc., etc.

Mais avec Evola et Guénon nous nous trouvons dans un traditionalisme qui - malgré (?) les racines maistriennes - ne peut être certainement défini comme catholique, mais plutôt comme ésotérique; bien plus, sous plusieurs aspects, anticatholique, sinon maçonnique ([11]). Qui servit, alors, de pont entre le traditionalisme ésotérique acatholique et le traditionalisme (ésotérique) catholique? Sergio Sotgiu, dans un article publié dans *Il Giornale* du 21 mai 1998, attribue à Attilio Mordini ([12]) et Silvano Panunzio ([13]) ce processus *"de conversion au catholicisme d'éléments de formation traditionnelle qui avaient précédemment montré peu ou point de sympathie pour la religion chrétienne"*.

Certes ce n'est pas ici le lieu pour faire une histoire du traditionalisme italien ([14]). Pour rester dans notre sujet, c'est-à-dire celui d'*Alleanza Cattolica*, il faut évoquer ce qui est plus qu'une curiosité: la fondation, le 29 septembre 1956, fête de Saint Michel Archange, de l'*Alleanza Cattolica Tradizionalista* ([15]). Le choix de Saint Michel est symbolique: *"Le Château Saint Ange* [est] *le symbole toujours éveillé de la 'troisième Rome de l'Esprit Saint' qui s'érige vigile entre la 'Rome des Césars' résumée par le Colisée, et la 'Rome des Papes' symbolisée par la Basilique vaticane de Saint Pierre"* (Primo Siena) ([16]). La première *Alleanza Cattolica* fut promue par la revue véronaise *Carattere*, fondée en décembre 1954 par Primo Siena, que le jeune Cantoni appelait *"l'ultime voix* [prophétique] *sur la crise"* du monde moder-

ne ([17]). *"Le catholicisme de 'Carattere' avait ses points de référence en Papini, inspirateur d'Adolfo Oxilia et de la revue l'Ultima* ([18])*, en Attilio Mordini, en Domenico Giuliotti et en Silvano Panunzio; c'était un catholicisme qui se veut, pour cette raison, 'gibelin' et, précisément en tant que tel, il prêta toujours une juste attention critique à l'œuvre de Julius Evola..."* ([19]). Dans *L'Ultima* écrivaient Panunzio et Mordini, et ce furent Panunzio (et Mordini) les "obstétriciens" qui firent naître à une seconde vie (celle de la *"voie chevaleresque d'un christianisme aristocratique et gibelin"*) ([11]) Primo Siena et tant d'autres... Mais quelle était la "Tradition" de Panunzio et de *Carattere?* Elle est *"la voie sacrée qui conduit entre le cœur de la Réalité c'est-à-dire du Temple (initiation=in-ire)"*. Une Tradition *"qui ne soit pas anonyme, ne soit pas générique, ne soit pas contestable, ne soit pas imaginaire, ne soit pas variable, ne soit pas inexistante, mais porte clairement l'empreinte de l'un des noms suivants: Christianisme, Judaïsme, Islamisme, Bouddhisme, Confucianisme, Taoïsme, Parsisme". "Toutes ces familles peuvent, plus ou moins, se ramener à la Tradition originaire, ou Tradition adamique"* ([20]). Le Christianisme est donc "un des noms" de la Tradition, le plus parfait même, et on peut imaginer de quel 'Christianisme' il s'agit... Ou mieux, Mordini l'explique quand il identifie *'l'Homme universel', "unique et valide mesure de toute hiérarchie"*, c'est-à-dire *'l'Adam Qadmon'* de la Cabale, avec l'*Homo Christus Jesus*! ([21]).

C'est ce "traditionalisme", que nous pouvons appeler "ésotérisme chrétien", qui forma le jeune Cantoni. Reprenons le fil de son autobiographie. Le premier travail (avec Carlo Emanuele Manfredi) fut la réédition, sous le titre *La libertà tirannia,* des *Saggi sul liberalismo risorgimentale* que le Père Taparelli d'Azeglio avait publié dans *La Civiltà Cattolica* au siècle dernier. Dans le climat du centenaire de l'Unité de l'Italie, en effet, des jeunes traditionalistes membres du MSI voyaient à raison dans le *Risorgimento* le commencement d'une pernicieuse *"Révolution italienne"* ayant succédé à la Révolution française. La même année, Silvio Vitale inaugurait à Naples, dans le sillage d'Alianello, *L'Alfiere* (*"publication napolitaine traditionaliste"*). Un début parfaitement catholique et anti-libéral, donc, celui de Cantoni et Vitale. Cependant l'accent mis sur des penseurs catholiques contre-révolutionnaires du XVIIIème-XIXème siècle contenait, *in nuce*, un danger: de Bonald, de Maistre, Donoso Cortes, "les trois pères laïcs de l'Eglise de Rome" selon les traditionalistes ([22]), inoculaient tous l'erreur philosophique, condamnée par l'Eglise ([23]), du "traditionalisme" et, à travers lui, une bonne dose d''ésotérisme chrétien'. *"En 1962* - écrit Cantoni de lui-même - *il est cofondateur* ([24]) *des Edizioni dell'Albero"*, appelées aussi *Centro Editoriale Torinese.* Cantoni rappelle, aujourd'hui, trois auteurs rendus célèbres en Italie par ces éditions: Molnar ([25]), de Tejada, Plinio Corrêa de Oliveira (ce dernier deviendra son maître à penser). La liste n'est pas exhaustive, naturellement ([26]). Le second livre que Cantoni fait imprimer pour les éditions *Dell'Albero,* en effet, fut *Il Tempio del Cristianesimo* d'Attilio Mordini (1963). L'omission que Cantoni fait du nom de Mordini, qui pourtant eu tant de poids dans sa formation et dans ses idées, même actuelles, est surprenante. Pourtant, quand le 26 et 27 mai 1962 se tint à Naples le premier congrès traditionaliste (avec la participation des guénoniens de la nouvellement née *Rivista di Studi Tradizionali*, version italienne d'*Études traditionnelles*), les rapporteurs ne furent que 4: Mordini, Vitale, Ruta et, précisément, Cantoni ([27]). La pensée de Cantoni sur Mordini est exprimée dans deux de ses articles, publiés sur *L'Alfiere*: *Considérations sur le Temple du Christianisme* et *Mordini, dans notre temps, contre notre temps* ([28]). Pour Cantoni, Mordini fut *"prophète de la crise (...) mais aussi témoin, c'est-à-dire martyr, pour son dépassement"; Le Tempio del Cristianesimo* est une *"œuvre fondamentale"*. De ces articles de Cantoni, écrits après 1963-64 quand il fit publier la "Bible" d'*Alleanza Cattolica*, *Révolution et Contre-Révolution* par les presses de *Dell'Albero* (ainsi que le célèbre *Problemi dell'apostolato moderno* de Mgr de Castro Mayer, alors très lié à la TFP), écrits donc par un Cantoni déjà catholique-contre-révolutionnaire, je voudrais souligner certains aspects. D'abord, son jugement, stupéfiant, sur René Guénon. Après avoir aussi cité, parmi *"les prophètes de la crise du monde moderne"* Julius Evola, Cantoni ajoute: *"**un seul, à notre avis, a dit ce qui devait être dit et qu'il était possible de dire: René Guénon***". Et, citant le futur cardinal Daniélou ([29]), il écrit: *"'il a touché les problèmes les plus essentiels d'aujourd'hui, celui*

de la civilisation technique et de la menace qu'elle comporte, celui de l'organisation de la société économique et politique'. Son œuvre 'se construit si complètement hors de la mentalité moderne, elle en heurte si violemment les habitudes les plus invétérées, qu'elle représente une espèce de corps étranger dans le monde intellectuel d'aujourd'hui. Mais c'est justement la sagesse de Guénon d'avoir su complètement se libérer de tous les préjugés du jour et d'avoir élaboré son œuvre avec une inflexible rigueur' (Daniélou)". Comment ne pas définir alors comme "guénonien", le Cantoni qui avait déjà publié aussi *Rivoluzione e Controrivoluzione* de De Oliveira? Le même livre de Mordini, défini par Vitale *"de large inspiration évolienne"* ([30]), rapporte en bibliographie, avec de Oliveira, un seul livre d'Evola et quatre de Guénon ([31]). Evidente est ensuite l'influence de Panunzio sur Mordini et sur Cantoni, qui, tous deux, se réfèrent au "catholique éveillé" de Panunzio ([32]). Nous avons vu que Panunzio préconise une "troisième Rome de l'Esprit Saint" qui succède à celle des Papes, un Christianisme johannique (mystique), la venue du Règne. Millénarisme? Certes. Cantoni l'écrit aussi: attendant *"un événement de portée plus qu'individuelle"*, il renvoie à Panunzio *"pour distinguer le millénarisme matérialiste du matérialisme spiritualiste, l'attente du règne de celle du Règne"* ([33]). Mordini est explicitement millénariste: *"Comme Renan, tout le peuple juif refusa de croire au Christ parce qu'il le voit nu sur la croix et ne voit pas l'univers entier changer de face par la présence de Dieu incarné. Le juif Ernest Renan voulait un Christ non frappé de mort, un Christ passé de la vie terrestre à la gloire; eh bien, l'Apocalypse nous parle justement de cette seconde venue du Sauveur dans sa chair glorieuse pour ne plus mourir. Il le décrit à cheval, régnant avec une verge de fer sur le monde; et sur la cuisse est écrit 'rex regum et Dominus Dominantium'. Alors, même le peuple juif,* ***finalement satisfait dans son messianisme,*** *se convertira à Lui. Voici donc dans l'Apocalypse de Jean, comme du reste dans toute la Révélation Chrétienne, le messianisme juif d'un côté et le grand retour cosmique de la Tradition arienne de l'autre, qui se rencontrent dans un unique accomplissement par le mystère de l'Incarnation et par la manifestation glorieuse du millénaire du règne qui précédera la fin du monde"* ([34]). Après avoir rejeté l'interprétation augustinienne du millénaire (identifié avec *"l'ère chrétienne actuelle"*) ([35]), en s'appuyant abusivement sur Montfort ([36]), Mordini écrit encore dans *Il Tempio del Cristianesimo*: *"Il est clair que l'Antichrist, selon l'Apocalypse, régnera avant la venue de Jésus à cheval sur les nuages qui ouvrira le millénaire. A la veille de la fin du monde, avant la clôture des mille ans, l'antéchrist sera encore délié pour très peu de temps; non pour régner, mais seulement pour tenter l'ultime attaque au Règne du Christ. (...) C'est pourquoi, pour conclure, il est très évident que, d'après saint Louis de Montfort, la fin du monde qu'il dit très proche et annoncée par l'illuminisme (...) est là pour indiquer la fin de ce monde, de ce cycle historique qui a commencé avec l'Incarnation et qui doit se terminer avant le règne de l'antéchrist. Après quoi s'ouvrira le Millénaire; puis la dernière attaque de l'antéchrist et la fin du monde définitive avec le triomphe de la Jérusalem Céleste (...)"*. Ce "Millénaire", pour Mordini, ne peut pas coïncider avec l'ère actuelle du Christianisme (celle de l'Eglise) puisque *"le Christ de l'ère actuelle ne s'est pas encore manifesté comme Empereur (c'est le sens du terme juif de Messie)* ***et comme les Juifs l'attendaient*** *et le verront, dans la seconde venue, quand il viendra pour réaliser aussi la conversion d'Israël!"* ([37]). Je me suis éternisé avec cette citation mordinienne car quiconque connaît les thèses de Plinio Corrêa de Oliveira sur le prochain Règne du Saint-Esprit et le Règne de Marie ne peut pas ne pas y voir une impressionnante similitude ([38]). Or, selon Mordini, ce règne ne coïncide pas avec l'ère de l'Eglise et de l'actuel Christ et Christianisme, inaugurée par l'Incarnation et Sa première venue, mais par un Règne du Messie tel que les Juifs l'attendaient! Et voilà découverte l'occulte queue juive ([39]) de tout millénarisme!

Toujours dans *Il Tempio del Cristianesimo*, Mordini aborde le thème de la maçonnerie. Comme Guénon et Evola, il refuse la maçonnerie "dégénérée" de sa source originaire primitive, qui était 'traditionnelle'. Le chapitre V de *Il Tempio del Cristianesimo* (*La tradizione dell'arte e il precipitare del progresso*), s'il représente une critique serrée de la maçonnerie moderne (parce que moderne) ([40]) est également un véritable hymne à la maçonnerie traditionnelle et, pourrait-on dire, une charte fondamentale pour une "maçonnerie catholique" à la suite *"**du dernier grand maçon catholique, le***

comte Joseph de Maistre" (p. 142) et du "*vrai et authentique Maître d'art*" Jésus-Christ (p. 134). Le même concept se retrouve chez Panunzio, comme ne manque pas de souligner avec complaisance la *Nuova Enciclopedia Massonica* ([41]). Pour conclure cette brève et forcément incomplète revue de la pensée mordinienne, je signale sa position ambiguë sur la gnose ([42]) en renvoyant le lecteur à la source.

En reprenant le fil de l'autobiographie cantonienne, nous nous apercevons que l'inspiration ésotérique au lieu de disparaître se fait plus évidente. "*De 1967 à 1969* - continue en effet Cantoni - *il édite des textes de Jean Servier, Mircea Eliade et La Quête du Graal*". L'expérience des éditions Dell'Albero étant terminée, Cantoni eut une importante influence culturelle par l'intermédiaire des éditions Borla. Borla appartenait à un éditeur progressiste (Gribaudi) et publiait les auteurs de cette tendance (par exemple Maritain, Guitton, de Lubac, Chenu, Von Balthasar, Küng, Casel, Zarri...). Quel est le contact avec nos "traditionalistes"? Les éditions Borla, comme les éditions dell'Albero, avaient aussi leur siège à Turin, et chez les deux occupait un poste de responsabilité Alfredo Cattabiani, futur collaborateur de la *Rivista Massonica* et compagnon de voyage, encore pour longtemps, de Cantoni. Deux autres turinois dirigeaient la collection *Documenti di cultura moderna*, Augusto Del Noce ([43]) et Elémire Zolla ([44]), un nom, ce dernier, qui est tout un programme. Ne nous étonnons pas alors de constater la présence, dans le catalogue Borla, d'un auteur comme Titus Burckhardt, un des principaux disciples de Guénon (qui s'est fait lui aussi musulman). Burckhardt écrivait déjà sur *Kairos*, la revue des Bénédictins de Salzbourg soutenus par le cardinal Kœnig, avec Matthias Vereno, Mircea Eliade, le Père Raymund Pannikar, Frithjof Schuon, Silvano Panunzio et... l'inévitable Attilio Mordini, qui, à l'étranger, collaborait aussi à *Antaios*, "*la célèbre revue dirigée par Mircea Eliade et Ernst Jüger*" ([45]). Tout se tient, voilà l'ambiance! Et à l'ambiance Cantoni apporta une contribution efficace en éditant au moins quatre livres, dont l'un a été oublié en route, peut-être parce que plus compromettant. Je fais allusion à un autre disciple de Guénon, Frithjof Schuon ([46]), auteur du célèbre "*L'unité transcendante des religions*". De Schuon, Cantoni traduit et édite l'édition pour Borla de *L'uomo e la certezza* (1967). Plus 'respectables' en tant qu'ethnologues, sociologues ou historiens des religions, et pour cela peut-être rappelés par Cantoni, Mircea Eliade (1906-1986), grand ami du chef de file moderniste Buonaiuti ([47]) et Jean Servier. Du premier, *Mito e realtà* (1966) et *Il Mito dell'eterno ritorno* (1968), du second, avec Agostino Sanfratello, traduit et publie *L'uomo e l'Invisibile* (1967), puis réédité toujours à leur soin par Rusconi en 1973, quand la grande maison d'édition milanaise sera influencée par les habituels Cattabiani et Zolla. Dans sa préface à *Mythe et réalité*, Cantoni estime positivement l'œuvre des étudiants de l'histoire des religions et de la phénoménologie du sacré, pour avoir combattu les préjugés neo-illuministes sur le sacré: ils "*ont inauguré une appréciation de la vie religieuse et du mythe qui, dans un net contraste avec l'âge précédent, est orientée vers la reconnaissance de profondes motivations existentielles du 'sacré', du 'mythique', du 'symbolique'*". Contre le rationalisme et l'athéisme serait nécessaire, selon Cantoni, une "*apologétique première*" sur le sacré et sur la religion en général, à la suite d'Eliade justement, de Jung ou de Kerényi, pour passer ensuite à l'application chrétienne de cette défense du sacré, comme ont fait Odo Casel, Matthias Vereno, Divo Barsotti et, surtout, Attilio Mordini, dont l'ouvrage "*du mythe au matérialisme*" est la "*véritable conséquence chrétienne, selon la méthode indiquée, de ce 'Mythe et réalité'*" d'Eliade (pp. 16-19). Nous lisons cependant les mêmes accents sous la plume du franc-maçon Michele Moramarco, dans les chapitres de sa *Nuova Enciclopedia Massonica* dédiés à *La Maçonnerie et l'étude du sacré* et *La Maçonnerie et le sacré*. "*Que des Francs-Maçons à titre individuel aient été parmi les premiers et les plus enthousiastes artisans de l'histoire des religions et de la phénoménologie du sacré, est indiscutable. Nous rencontrons sur les listes des Loges, en effet, les pionniers de ces disciplines (nous pensons pour l'Italie, à l'islamiste Amari ou au sinologue Castellani, ou pour la Belgique à E. Goblet d'Alviella), et la circonstance étonne bien peu si l'on tient compte du fait que la Maçonnerie, en s'érigeant en dépositaire d'une Tradition universelle, ne pouvait pas ne pas attirer les amateurs du sacré; symétriquement, la culture maçonnique a été attirée par*

les (et attentive aux) acquisitions des disciplines en question...". Moramarco signale trois exemples de cette réalité: le Groupe d'Eranos, Guénon et l'école guénonienne (particulièrement... Schuon!), et l'Université saint-Jean de Jérusalem. *"Au groupe d'Eranos ont appartenu certains des plus célèbres historiens des religions et phénoménologues du sacré; parmi eux rappelons: Mircea Eliade, Carl Gustav Jung, Karoly Kerényi, Henri Corbin, Gilbert Durand, etc.; déjà cette sommaire mais très représentative énumération nous offre des éléments significatifs pour la compréhension de l'intime rapport existant entre la communauté scientifique en question et les instances franc-maçonnes".* Maçons, en effet, étaient Kerényi (1897-1973), Corbin (1903-1978), Durand, Dumézil (1898-1986), de famille maçonnique Jung (qui cependant critique la Maçonnerie pour sa décadence moderne) ([48]). Quant à Eliade (1906-1986), s'il ne fut pas maçon, il écrivit de la Maçonnerie: *"l'unique mouvement secret qui montre une certaine consistance idéologique, qui ait déjà une histoire, qui jouisse de prestige social et politique, est la Franc-Maçonnerie".* Mais il y a plus: *"En 1979 Eliade prononça pour la Loge française de recherche* [guénonienne] *Villard de Honnecourt (...) un discours à sujet initiatique; à l'occasion de sa mort F. Tristan écrivit une notice nécrologique non de circonstance sur Travaux, l'organe/actes de la Loge, dans lequel il définissait Eliade 'un homme essentiel'"* (pour Cantoni les œuvres d'Eliade sont seulement *'d'importance unique'*) ([49]). Et d'Eliade passons à Servier: *"En 1970 H. Corbin* ([50]) *(...) fonda l'Université Saint-Jean de Jérusalem (...). Elle suivit dans une large mesure le modèle des colloques d'Eranos et comme eux fut parrainée dans une large mesure par des Francs-Maçons ou par des chercheurs de toute façon gravitant autour des cercles maçonniques (Antoine Faivre, le spécialiste catholique du christianisme ésotérique, membre de la Loge Quatuor Coronati de Bayreuth, Gilbert Durand,* ***Jean Servier****, Ernst Benz* ([51])*, etc.".* Le programme fut *"rédigé par le frère Corbin (et proposé par M. Eliade...)"*, et incluait explicitement l'ésotérisme et la *"chevalerie spirituelle"* ([52]). Cantoni et Sanfratello, donc, encore en 1973 avec la réédition par l'éditeur Rusconi, administraient aux ingénus militants d'*Alleanza Cattolica* la lecture d'un auteur, comme Servier, franc-maçon ou quoiqu'il en soit gravitant autour des cercles maçonniques...

Schuon, Burckhardt et Cuttat à Bâle dans les années 30

Cantoni revendique enfin l'édition de *La Quête du Graal*, qu'il publie en 1969, toujours pour les éditions Borla, avec Anna Cattabiani (à cette époque *Alleanza Cattolica* existait déjà certainement). Point n'est non plus besoin de démontrer que le "Graal" est un sujet ésotérique par excellence; mais s'il y eut le doute que Cantoni se soit occupé, à cette occasion, de littérature médiévale et non d'ésotérisme, il suffit de lire ce que Cantoni écrit lui-même. Où adresse-t-il en effet ses lecteurs *"désireux d'approfondir le thème du Graal"? "Sur le même sujet, généralement considéré,* ajoute-t-il, *nous donnent des ouvertures suggestives: J. Evola, 'Le mystère du Graal et l'idée impériale gibeline'... qui en accentue l'élément nordico-celtique; Pierre Ponsoye, 'L'Islam et le Graal', ...particulièrement dédié aux 'consonances' islamiques; et, entre autres, les études de René Guénon, 'Le Sacré-Cœur et la légende du Saint Graal' et 'Le Saint Graal' rassemblés dans le volume 'Symboles fondamentaux de la science sacrée'..."* (p. 14). Dans sa présentation, Cantoni propose le mythe du Graal comme commun à plusieurs religions: *"le thème du Saint Graal parcourt un long tronçon de l'histoire culturelle de l'Occident - de la coupe prophétique des Celtes* [païens] *à l'œuvre de Wagner, en passant à travers la littérature vulgaire médiévale; ni manquent de surprenantes analogies auprès d'autres aires religieuses et culturelles, qui connaissant des motifs similaires relatifs aux réalités divines présentes sur la terre, à la recherche de laquelle l'homme se dédie et de la découverte de la-*

quelle il sort littéralement transformé" (p. 5). La quête du Graal est donc un parcours initiatique, que Cantoni lit à la lumière du maçon Dumézil, de l'hindou guénonien Coomaraswamy (p. 7) et de Mircea Eliade (p. 9). Cantoni cite aussi (p. 9) le moine chartreux Pollien ([53]), qui aurait été surpris de se voir comparer, avec les cisterciens, et avec les *"moines de l'antique monachisme celtique"*, aux *"antiques druides"* (p. 13). Schuon est son maître, quand Cantoni écrit (p. 11): *"plusieurs assistent à la célébration du terrible mystère, la nuit du samedi saint, consacrée à l'initiation catholique: plusieurs voient avec les yeux de la chair; peu d'élus, derrière les voiles, avec l'œil du cœur". "La Quête du Graal* - écrit encore le 'gibelin' Cantoni - *est un evangelium apocriphum ad usum militis"* (p. 6),*"c'est le mythe de la positive sanctification du laïcat, le mythe impérial"* (p. 12) en tant que l'empereur est *"le chevalier parfait"* (p. 11) ([54]). Depuis que le 'catholique' chevalier de Ramsey introduisit le mythe templier ([55]) dans la Maçonnerie, personne n'ignore la manie "chevaleresque" commune aux francs-maçons et aux traditionalistes, justement combattue et même ridiculisée sur *Adveniat Regnum* ([56]) par Barbiellini Amidei. *"Chevaliers errants"* de la Table ronde (de la *"chevalerie céleste"* symbolisée par Parsifal et Galaad) se définissaient ceux de l'A.T.M.A. (*Alleanza trascendente - o tradizionale - Michele Arcangelo*) réunis autour de Siena, Panunzio et Mordini, lequel, *"fidèle à sa vocation chevaleresque"* atteignit en elle *"la dignité de Prieur"* ([57]); et les brésiliens de la TFP sont déguisés en moines-chevaliers à la façon des Templiers... Tout ceci, nous l'avons vu, pas par hasard...

L'"occultisme" occulté

Alors que Giovanni Cantoni se distrayait avec le mythe du Graal, le *Fœdus catholicum* (*Alleanza Cattolica*), comme nous l'avons vu, était déjà né. Mais il était privé de revue et de maison d'édition. En 1970 encore, l'ouvrage de Plinio Corrêa de Oliveira *Trasbordo ideologico inevvertito e dialogo* (éd. brésilienne de 1965), fut traduit et publié par Vitale et Cantoni aux éditions de l'*Alfiere.* A partir de 1971 (Manifeste de Monteombraro) *Alleanza Cattolica* influence le *Fronte Monarchico Giovanile,* dont la revue *Monarchia* (1972-1974) sera le gymnase des futurs militants de Cantoni (y compris Introvigne). Mais bien vite *Alleanza Cattolica* paraît au grand jour et se dote d'un bimestriel (1973) (qui deviendra mensuel) et d'une maison d'édition (1972) tous deux dénommés *Cristianità.* Le lecteur de ces premiers numéros de la revue de Plaisance, au courant du parcours de Cantoni, ne peut pas ne pas être étonné de la disparition totale de toute allusion à l'ésotérisme catholique et à des personnages comme Mordini. *Cristianità,* dirigée par Cantoni et De Mattei, se présente plutôt comme un héritier fidèle de l'*Action Catholique,* et publie surtout des communiqués anti-communistes et contre le divorce de l'épiscopat italien, ainsi que tout ce qui est possible de publier de l'association catholique brésilienne TFP, pour arriver, un peu plus tard, à soutenir non seulement le "traditionalisme catholique" de Mgr Lefebvre ([58]), mais aussi, timidement, l'intégrisme catholique du début du siècle. Ne manquent pas ensuite, précisément grâce à Massimo Introvigne, de bons articles contre la *"nouvelle droite"* et le néopaganisme, de même qu'une série d'écrits de De Mattei contre la haute finance.

L'historien se pose donc - inéluctablement - une question: s'agit-il d'une heureuse conversion, point d'abordage d'une évolution positive, ou d'un habile camouflage? Le soussigné ne peut certes pas scruter les reins et les cœurs... Je devrai m'en tenir à certains faits objectifs. Apparemment, donc, toute trace du passé est éliminée. Restent seulement les "pères laïcs de la contre-révolution" et du traditionalisme; la "sélection libraire d'*Alleanza Cattolica*" conseille aux militants *Les soirées de Saint-Pétersbourg* et l'*Essai sur le principe générateur des constitutions politiques et des autres institutions humaines* de Joseph de Maistre, ainsi que l'*Essai sur le catholicisme, le libéralisme et le socialisme* de Juan Donoso Cortés ([59]). Mais dans le cas de Maistre et de Donoso Cortés, loués et recommandés par des générations d'auteurs catholiques, il est facile de ne pas (faire) voir les aspects hétérodoxes du penseur... Des auteurs moins facilement défendables n'apparaissent pas dans la "sélection libraire"... Mais ne sont pas reniés pour autant: Maestrelli, comme nous avons vu, publie l'édition d'un livre de Mordini en 1977 et Cantoni et Sanfratello la réédition de Servier, chez Rusconi, en 1973. Donc,

l'omission d'une claire et précise abjuration des précédentes positions - omission déjà par elle-même grave et significative - n'est pas due à un 'oubli', puisque ces positions, ces auteurs, sont reproposés *extra muros*, en-dehors de *Cristianità*, de manière beaucoup plus discrète mais encore convaincue.

Prétendre connaître *Alleanza Cattolica* par les anciens numéros de *Cristianità* est donc un peu comme croire connaître la TFP par ceux de *Catolicismo*. Mgr Antonio de Castro Mayer, alors évêque diocésain de Campos, collabora pendant plus de 30 ans avec Plinio Corrêa di Oliveira avant de s'apercevoir que derrière la TFP se cachaient des sociétés, des doctrines et des pratiques secrètes! ([60]). Survient une autre question: les dirigeants d'*Alleanza Cattolica* au contraire en étaient-ils au courant, et si oui, jusqu'à quel point? ([61]).

Le retour (?) aux origines

Comme un fleuve karstique, l'ésotérisme chrétien de la préhistoire d'*Alleanza Cattolica* émerge de nouveau de l'ombre et coule, désormais à la lumière du soleil, sous l'heureux règne du 'Pontife' traditionaliste par excellence, Jean-Paul II ([62]). De 1993 à aujourd'hui sont parus sur *Sodalitium* une série de mes articles, auxquels je renvoie, sur les contacts de Massimo Introvigne avec le monde de l'ésotérisme. Apparemment, ces contacts ont lieu pour des motifs typiquement scientifiques dans le cadre de l'activité du CESNUR. Introvigne, nous l'avons vu, se présente comme un 'sociologue', un chercheur détaché des 'nouveaux mouvements religieux' (NMR, ex sectes). Si, au commencement de ses études, la position d'Introvigne vers ces mouvements était critique, par la suite elle est devenue, par principe méthodologique, "ascétique et laïque" ([63]). L'aconfessionnalité est en effet un principe du CESNUR ([64]), qui, comme je l'ai démontré dans un précédent article ([65]), est pourtant considéré par *Alleanza Cattolica* comme sa créature. Mais l'étude 'ascétique' des NMR n'empêche pas à Introvigne et à ses collaborateurs de renoncer à leur olympique indifférence quand il s'agit de défendre la liberté religieuse des susdits (cf. Introvigne et Cantoni, *Libertà religiosa, 'sette' e 'diritto di persecuzione'*, ed. *Cristianità*, Piacenza 1996), désignés comme 'sectes' par les différents gouvernements, jusqu'à soutenir des initiatives de lois encore plus libérales que celles existant en Italie ([66]). Qui connaît les positions passées d'*Alleanza Cattolica*, nettement opposées au droit à la liberté religieuse, se demande quel est le motif d'un changement aussi radical, qui va même au-delà, dans son zèle, à ce qui est strictement requis par Vatican II (auquel *Alleanza Cattolica* a adhéré sans réserve à partir de 1981). Certains ([67]) ont soutenu que le virage remonte à 1984-85, quand la TFP fut attaquée comme une 'secte' par le gouvernement vénézuelien et par l'épiscopat brésilien; la défense de la TFP des mouvements 'anti-sectes' aurait porté *Alleanza Cattolica* à la nécessité de défendre toutes les 'sectes'. Sans nier l'influence de ces facteurs (adhésion au Concile en 1981, se défendre de l'accusation d'être une secte depuis 1984) je crois que l'infatigable défense de la 'liberté religieuse' des NMR est une conséquence logique de l'infrastructure culturelle ésotérique de Giovanni Cantoni, auquel *Alleanza Cattolica* est retournée. Dans le contexte de ce 'retour', se sont développés tous les contacts avec la Maçonnerie et les ésotéristes que j'ai dénoncés et que je dénoncerai encore ([68]).

A part les contacts épisodiques avec tel ou tel personnage du monde de l'occultisme, il faut en effet à nouveau souligner la collaboration habituelle ([69]) et amicale d'Introvigne et des siens avec le maçon et martiniste Robert Amadou (dont il est question à la note 6) et avec Antoine Faivre, membre du CESNUR-France. Dans la vie profane, Antoine Faivre est Directeur des Etudes à la prestigieuse *Ecole Pratique des Hautes Etudes, Section des Sciences Religieuses* de la Sorbonne, où il est aussi titulaire de la chaire d'"*Histoire des courants ésotériques et mystiques dans l'Europe contemporaine*"; aucun doute sur sa compétence scientifique, dont l'abbé Nitoglia s'est aussi servi sur *Sodalitium* pour démontrer l'ésotérisme de J. de Maistre. Mais voici comment Introvigne en personne présente Antoine Faivre: "*il n'est ni fortuit ni paradoxal que le plus grand historien vivant de l'ésotérisme occidental soit* ***un catholique*** *comme Antoine Faivre*" ([70]). Or, "*parmi tant d'ésotéristes qui ont rencontré de quelque manière le christianisme, l'auteur* [Faivre] *ne cache pas ses préférences pour l'œuvre de Valentin Tomberg, l'ésotériste estonien né à Saint-Pétersbourg et mort en Angleterre qui après avoir été un dirigeant de la Société*

La première édition italienne (1964) de R.C.R. éditée par G. Cantoni

Anthroposophique se convertit, au lendemain de la seconde guerre mondiale, au catholicisme. (...) Faivre voit en Tomberg le point le plus élevé d'un possible dialogue entre ésotérisme et catholicisme...". Donc, Faivre est catholique, et Tomberg aussi est catholique. Comme l'est *"un autre admirateur catholique de Tomberg, le théologien suisse (créé cardinal par Jean-Paul II quelques jours avant sa mort) Hans Urs von Balthasar, préfacier de l'édition française (encore anonyme) de l'œuvre majeure de Tomberg (Méditations sur les 22 arcanes majeurs du Tarot, Aubier Montaigne, Paris 1980)"* (p. 10). Donc, Faivre est catholique (c'est le catholique Introvigne qui le dit), Faivre a diffusé Tomberg qui est catholique (von Balthasar l'admire), et Balthasar est insoupçonnable (Jean-Paul II l'a fait cardinal). Certes, Faivre et Balthasar, bons catholiques, ont quelques réserves sur Tomberg, et Introvigne n'est pas d'accord avec tout ce qu'écrit Faivre... Au point que pour Introvigne (pas pour le catholique Faivre) "*la question même d'un véritable 'ésotérisme chrétien' reste pour moi à la fois ouverte et ambiguë*" (p. 10). Ainsi Introvigne jette la pierre et cache la main: une question depuis toujours close et claire (l'ésotérisme est ennemi numéro un du christianisme) devient *ouverte et ambiguë.* Ambiguë au moins autant que le "catholique" Faivre, avec qui Introvigne a eu, *"ces dernières années", "un fécond échange de discussions et d'idées"*. C'est pourquoi Introvigne ne peut ignorer que celui qui dans la vie profane est un 'catholique' professeur de la Sorbonne et dirigeant du CESNUR, dans la vie initiatique est un frère maçon connu: membre de la loge des Quatre Couronnés de Bayreuth (voir plus haut), membre de l'Université maçonnique Saint-Jean de Jérusalem, membre de la Loge française de recherche *Villard de Honnecourt* ([71]), une loge... guénonienne! ([72]). Que notre lecteur admire la comédie du duo Faivre-Introvigne! Comment le maçon Faivre, déguisé en catholique, fait des réserves sur les *"aspects inacceptables, certainement liés à ses expériences ésotériques précédentes, encore évidentes dans les écrits de Tomberg ayant suivi sa conversion"*! Une belle mascarade vraiment, celle d'un maçon guénonien qui vous recommande Tomberg (1901-1973) avec la réserve de son ésotérisme pas encore tout à fait catholique! Et une belle mascarade celle d'Introvigne, qui appelle catholique son digne ami (et associé au CESNUR) maçon guénonien! Mais de qui se moque-t-on?

En partant de cette préface d'Introvigne (p. 39), son adjoint, Pier Luigi Zoccatelli ([73]), aborde avec *maestria* le problème de l'ésotérisme chrétien dans son essai introductif (avec Stefano Salzani) au *Bestiaire du Christ* de Louis Charbonneau-Lassay ([74]). Un 'ésotérisme chrétien' est-il possible, est-il permis, est-il souhaitable? Au lecteur je rapporte tout d'abord la conclusion stupéfiante: "*pour devenir chrétiens il faut parfois être au moins de bons païens*" (p. 46) ([75]), et même, *"l'ésotérisme chrétien, vu à la lumière de la doctrine catholique, 'doit coïncider, (...) en définitive avec la sainteté'"* (p. 45, citation de Mgr Casale, sponsor du CESNUR).

A cette conclusion, Salzani et Zoccatelli arrivent après mille 'hésitations', selon la méthode des deux pas en avant et un pas en arrière. Le premier pas pour conduire le lecteur catholique à l'ésotérisme maçonnique est l'exaltation de Louis Charbonneau (qui, probablement par manies nobiliaires, se faisait appeler aussi "Lassay"). Catholique, monarchiste, ex-

séminariste même, collaborateur de *Regnabit, Revue universelle du Sacré-Cœur* du Père Anizan... Comment douter de lui? Pourtant Charbonneau fut ami intime de René Guénon, lui ouvrit les portes de *Regnabit* en 1925 et, quand les manœuvres *"de certaines revues anti-sectes"* ([76]) firent exclure Guénon de *Regnabit*, Charbonneau fonda avec lui, le Père Anizan et d'autres, la *Société du Rayonnement Intellectuel du Sacré-Cœur* et la revue *Le Rayonnement Intellectuel*. Pas plus que le dévoilement de l'apostasie de Guénon, retiré au Caire, ne rompit la collaboration entre les deux. Charbonneau, hétérodoxe donc? Tout est possible, répond Zoccatelli, mais *"à l'état des actes, Louis Charbonneau-Lassay doit être considéré comme un catholique pleinement orthodoxe tant dans sa vie publique que dans sa vie privée"* (p. 26). Puisque Charbonneau était catholique parfaitement orthodoxe, comme l'est aujourd'hui Antoine Faivre, le lecteur prendra pour bonne aussi l'affirmation du même Charbonneau sur la *"plus stricte orthodoxie"* d'un groupe hermétique médiéval *"absolument secret"* dont les membres sont *"totalement inapprochables"*, l'*Estoile Internelle* (p. 30) et la *Fraternité des Chevaliers du Divin Paraclet* (p. 32). Charbonneau aurait reçu l'initiation du dernier grand maître (*le Majeur*), le chanoine Théophile Barbot, il en aurait ensuite assumé le commandement, pour avoir enfin comme successeur l'ami 'Tamos' ou 'Argos' (Georges Thomas, guénonien 'chrétien'). Naturellement, la confrérie initiatique de Charbonneau se référait au Graal (pp. 33-34). Si ensuite on ajoute qu'il paraît que se pratiquait dans cette confrérie l'*"alchimie spirituelle"*, c'est-à-dire *"l'usage des énergies sexuelles de l'homme et de la femme à des fins magiques"* (p. 35) il faut se demander comment Charbonneau peut considérer ce groupe, dont il était le chef, comme *"absolument catholique orthodoxe"* (p. 30). Zoccatelli répond que, vu que les groupes ésotériques sont secrets et que par conséquent l'on connaît peu de choses d'eux, nous devons nous fier, au fond, au catholique Charbonneau, lequel *"montre sa passion pour l'orthodoxie catholique, qui ne peut être mise en doute sur la base de simples rumeurs ou conjectures"* (p. 36). Ayant vérifié (!!) donc que Charbonneau était chrétien, tout en étant un ésotériste, on en vient spontanément à se demander si un 'ésotérisme chrétien' est possible (chap. V: *pour une discussion sur 'ésotérisme' et 'gnose' chrétienne*). La question, nous l'avons vu, est "ouverte et ambiguë", mais Zoccatelli l'aborde à la lumière de l'Ecriture, de la Tradition et du Magistère: peut-on être plus catholiques? Et voilà que Zoccatelli nous parle de la *"tradition ésotérique des rabbins"* pour l'Ancien Testament (pp. 40-42), de l'ésotérisme dans le Nouveau Testament (à la lumière de Eliade, Davy, Daniélou, Jeremias, du groupe de Eranos) (pp. 42-44), ésotérisme indiscutable qui aurait été abandonné par l'Eglise uniquement à cause des abus qu'en firent certains auteurs gnostiques. Nous voici donc au "Magistère" (naturellement strictement post-conciliaire) de Mgr Ratzinger et Mgr Casale (p. 45): ils concordent avec Eliade et Cantoni: pour l'homme moderne, comme commente Introvigne, *"une foi du pur logos, une foi qui élimine complètement le mythos, substantiellement n'intéresse plus les hommes"* (p. 46). Donc, *"l'œuvre extraordinairement actuelle de Charbonneau-Lassay"*, soyez tranquilles, est *"un merveilleux aliment pour la vie spirituelle"* (p. 47). Comment ne pas croire à tant d'autorités, à l'Ecriture, à la Tradition, au Magistère?

Mais, je feuilletais distraitement la *Nuova Enciclopedia Massonica* quand je suis tombé (vol. III, pp. 199-201) sur un texte qui a immédiatement attiré mon attention: celui de la conférence sur *Initiation et monde moderne* tenue par Mircea Eliade *"durant la Séance du 29 septembre 1979 de la R.L. de recherche Villard de Honnecourt n.*

Louis Charbonneau dans son laboratoire

81 (Grande Loge Nationale de France) et publiée dans les Travaux de Villard de Honnecourt n. 1, seconde série". Je suis resté foudroyé: les mêmes arguments d'Ecriture et de Tradition avancés par Zoccatelli pour démontrer l'existence de l'ésotérisme dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament, qui aurait été abandonné uniquement suite aux *"extravagantes prétentions de certains auteurs gnostiques (je le souligne: 'certains' auteurs gnostiques)"* (Eliade), eh bien, ces arguments je les ai retrouvés mot à mot dans les paroles que Eliade adressa, il y a vingt ans maintenant, aux frères maçons guénoniens de la Loge Villard de Honnecourt, la Loge d'Antoine Faivre! Si quelqu'un ne nous croit pas, qu'il lise les deux textes (Zoccatelli et Eliade) et les compare; mon impression ne craint pas le démenti.

Conclusion dans laquelle le Père Torquemada lance un appel à tous les (ex) traditionalistes

Chers amis rédacteurs de *Sodalitium*, vous n'avez certainement pas oublié les années généreuses de votre adolescence, quand, militants convaincus d'*Alleanza Cattolica*, avec l'écusson orné du "*Cœur croisé et de l'Aigle impérial*" sur la poitrine, vous chantiez: *Nous construirons encore des cathédrales* ([77]). Hélas! Après ce que j'ai écrit, l'aigle impérial se montre gibelin, le cœur croisé est la coupe du Graal chantée par Charbonneau et par Guénon ([78]), et les cathédrales semblent devoir se construire avec une équerre et une truelle, ce que Villard de Honnecourt, architecte du XIIIème siècle, n'aurait probablement pas imaginé...

Combien d'autres, comme vous, furent trompés? Combien ont vu dans *Alleanza Cattolica* ou dans des groupes similaires uniquement une solide formation spirituelle (les Exercices Spirituels, le St Rosaire, la Ste Messe...) et intellectuelle, à la suite du magistère de l'Eglise, pour le Règne social de Jésus-Christ?

Au cours de mon article je me suis demandé à plusieurs reprises si le catholicisme - qui plus est traditionnel - fièrement professé par les protagonistes de notre histoire était sincère ou non. Il ne m'appartient pas de répondre à cette question. Certainement, existent les "infiltrations ennemies dans l'Eglise": certains ont essayé et essayent encore de répandre parmi nous le poison maçonnique. D'autres au contraire, dans la confusion actuelle, ont avidement cherché la vérité, en partant peut-être de positions erronées, pour s'approcher de la foi catholique intégralement professée. Chez certains ce parcours est arrivé à son terme, chez d'autres il a été partiel, chez d'autres encore il est "*retourné au vomi*". Dans toute conversion, donc aussi dans les conversions 'intellectuelles', il est nécessaire de suivre le précepte que l'évêque de Reims St Rémi donna, au moment solennel du baptême, au Roi Clovis: c'est-à-dire de brûler, ce qu'il avait jusqu'alors adoré, et d'adorer ce qu'il avait brûlé. Aujourd'hui encore, c'est cela le critère pour distinguer les vraies des fausses conversions, ou des conversions à demi, si nuisibles à l'Eglise.

Le logo du Cesnur

APPENDICE

I. Jugement d'Introvigne sur le Pentecôtisme (à confronter avec *Verso la 'tribalizzazione' della Chiesa? Il pentecostalismo "cattolico"* de P. Costa, in *Cristianità*, n° 25, mai 1977, pp. 3-7. Le Pentecôtisme serait démoniaque...).

Interview d'Introvigne: il *"voit la renaissance" "dans le 'Renouveau charismatique' qui en Italie se définit 'Renouveau de l'Esprit'. Même s'il ne plaît pas à tout le monde, il a été pleinement accueilli par l'Eglise".* En sont caractéristiques *"une prière très chaleureuse, le recours au chant et à la danse, avec une attention aux phénomènes miraculeux. Dans le monde on compte 60 millions d'adeptes chez les catholiques et 400 millions chez les protestants"* (*La Stampa*, 10/9/98, p. 15).

II. Les dangers de l'antisémitisme.

Texte de la Conférence de Presse du CESNUR tenue à Washington au *National Press Club*, le 1er décembre 1997, traduit par Respinti et publié par *Percorsi* (n° 4, mars 1998, pp. 38-45).

Attilio Mordini "avait une admiration illimitée pour la culture cabalistique juive" (Cardini, op. cit., p. 9)

Introvigne dénonce la "*persécution qui avance*" dans l'Europe Occidentale contre les "minorités religieuses". Ex.: "*les mesures extrêmes invoquées en Allemagne contre l'Eglise de Scientologie*", les rapports parlementaires sur les sectes publiés en Belgique et en France, et celui du Canton de Genève.

Il défend *The Family* (les ex *Enfants de Dieu*) louant le juge espagnol Adolfo Fernando Oubina, qui "*dans la décision du 22 mai 1992 est allé jusqu'à comparer les actions contre The Family à l''Inquisition' et aux 'camps de concentration'*" (p. 40). Quant au rapport belge, "*les chercheurs ont exprimé de fortes préoccupations entre autres au sujet de l'accusation selon laquelle les juifs satmar (une communauté hassidique dont la base se trouve à New York et que le rapport considère comme une 'secte') 'enlèvent les enfants et les cachent dans les trames du filet international du mouvement'. Ceci semble se fonder sur l'affaire Patsy Heymans, dans laquelle une femme catholique belge, ayant obtenu la garde de ses trois enfants, a dû les soustraire à son ex-mari satmar qui les gardait illégalement avec lui aux Etats-Unis. Cependant le document parlementaire ne mentionne pas l'affaire spécifique Heymans; il se contente d'affirmer que chez ce groupe de juifs hassidim l'enlèvement d'enfants 'ne semble pas du tout être simplement occasionnel'. L'inclusion de ces observations générales dans un document parlementaire peut facilement alimenter le feu de l'antisémitisme, dont la présence persistante est une cause de préoccupation dans plusieurs pays européens*" (p. 42).

Défense des Pentecôtistes. Défense des Aumistes, condamnés en France. Il admet que "*Bourdin est un chef religieux impopulaire tout comme l'aumisme est une minorité impopulaire*" mais "*cette circonstance rend l'aumisme un cas excellent pour vérifier la liberté religieuse en France. Quand un groupe est protégé par sa propre popularité il n'a pas besoin de garanties constitutionnelles ou internationales*" (p. 44). Il condamne la Grèce parce qu'elle adopte la formule de l'Etat confessionnel (p. 38).

Notes

1) *Lo Stato delle idee*, 17 février 1999, p. 12 (*Ci presentiamo... Noi impresentabili. Autobiografie*). Un article de A. Sanfratello, co-fondateur d'*Alleanza Cattolica*, publié dans *Adveniat Regnum* (année V, nn° 1-2, printemps-automne 1967, pp. 91-98) semble indiquer que, à cette époque, A.C. n'était pas encore fondée. Sanfratello, en effet, présente aux lecteurs le GUM (*Gruppo Universitario Missionario*) opérant parmi les étudiants de l'Université Catholique de Milan. Le GUM a déjà toutes les caractéristiques de la future *Alleanza Cattolica*, dont la date de fondation est fixée (de source orale de l'Alliance) à 1968. Les points de référence de Sanfratello étaient Cantoni (dans sa préface à Eliade), Servier et, surtout, Mordini (voir plus bas). La référence à deux thèmes conciliaires est significative: la revalorisation du rôle des laïcs (*Ad gentes, Lumen gentium, Apostolicam actuositatem*) et, surtout l'appréciation positive des religions non-chrétiennes exprimée dans *Nostra Ætate*. (Les plus informés sur la date de fondation d'*Alleanza Cattolica* sont les brésiliens de la *Tradition, Famille, Propriété*, qui indiquent sans hésitation la date 1968 dans leur livre '*Tradicion, Familia, Propriedad. Un ideal, un lema, una gesta*', Artpress, San Paolo in Brasile 1990, p. 86).

2) "Capocroce" [chef de la cellule] de la Vallée de Lanzo pour *Alleanza Cattolica*. On dit qu'il n'appartient plus à l'association (peut-être pour pouvoir plus facilement accomplir sa carrière politique au CCD); en tout cas il maintient avec elle de solides liens et une étroite amitié.

3) Récemment un de ses articles a été traduit en français et publié par la *Documentation Catholique*, n° 2209, pp. 732, ss.

4) Andrea Morigi et Marco Respinti en rédaction, Marco Tangheroni dans le "comité d'orientation"...

5) Voir la note 53.

6) A ce que j'ai déjà publié dans les précédentes parties, et à ce que je dirai dans la présente, je voudrais ajouter les relations de Massimo Introvigne avec les Martinistes. Massimo Introvigne, en effet, fait aussi par-

tie, avec Robert Amadou, Rémi Boyer (rédacteur en chef et notre vieille connaissance) et Serge Caillet, du comité de rédaction de la revue *L'Esprit des choses*, publication générale du *CIREM, Centre International de Recherches et d'Etudes Martinistes.* Objet d'étude de la revue: *"La Théosophie de Saint-Martin. L'œuvre et l'influence de Saint-Martin. Martinez de Pasqually et les Elus Cohen. Willermoz et les CBCS (Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte). La maçonnerie du RER (Rite Ecossais Rectifié). Histoire des Ordres martinistes. Christianisme ésotérique. Maçonnerie égyptienne". "Le CIREM est indépendant de toute obédience maçonnique ou martiniste"*, mais son président, Amadou, a écrit entre autres un livre au titre significatif: *"A deux amis de Dieu, Papus et Philippe Encausse, hommage de réparation offert par Robert Amadou"* (tiré d'un tract du CIREM qu'un lecteur a gentiment envoyé à la rédaction de *Sodalitium*). Or, *Papus* n'était autre que le père de Philippe Encausse, c'est-à-dire le docteur Gérard Encausse (1865-1916), fondateur de l'Ordre Martiniste, auquel succéda son fils Philippe (sur Claude de Saint-Martin, cf. *Sodalitium* n° 49, pp. 14 ss., M. Introvigne, *Il cappello del mago*, Sugarco 1990, pp. 216-232 et bibliographie aux pp. 454-455) et aussi PIETRO TURCHETTI, *Il filosofo incognito, Louis Claude de Saint-Martin. Storia del Martinismo e degli Ordini Martinisti*, Arktos, Carmagnola 1995. Turchetti critique sévèrement la Maçonnerie... moderne, fondée par Anderson & Co. entre 1717 et 1725, s'appuyant aussi sur Gianfranco Ersoch - pp. 40-42 - du *Centro di Studi Mordiniani*. (Un moyen infaillible pour savoir si quelqu'un est maçon est de s'assurer qu'il critique la Maçonnerie... 'déviée'). Le Martinisme, à cause de son spiritualisme christianisant, est particulièrement adapté pour infiltrer les catholiques, comme le démontre le cas de J. de Maistre. Qu'il suffise de penser qu'une revue très sérieuse comme *Instaurare* propagea en son temps (nn° 1-2, janvier-avril 1977, p. 5) la *Lettre sur la Révolution Française* de Saint-Martin, publiée par G. Giurovich en 1976.

P.S.: Robert Amadou aussi est affilié à la Maçonnerie, cf. M. Moramarco, *Nuova Enciclopedia Massonica*, Bastogi, Foggia, vol. II, p. 277, et Massimo Introvigne, qui en fait un continuel point de référence pour ses études, n'ignore pas que *"des auteurs importants (également en leur qualité d'historiens) de l'ésotérisme contemporain comme Robert Amadou s'insèrent précisément dans cette ligne* [de l'ésotérisme chrétien], *même si à l'Eglise catholique d'Occident ils préfèrent souvent la tradition - qui serait restée plus proche d'une authentique gnose chrétienne - des églises orientales"* (*Il cappello del mago, op. cit.*, p. 322).

7) Le père de G. Cantoni, malgré sa lointaine origine juive, a en effet milité dans la République Sociale Italienne. On parle d'un 'dérapage' de jeunesse à gauche de G. Cantoni, favorisée par la présence dans le pays natal des célèbres *Quaderni piacentini*. Il est certain qu'Agostino Sanfratello, le co-fondateur d'*Alleanza Cattolica*, a collaboré aux *Quaderni*.

8) Sur l'influence de la pensée de Burke dans *Alleanza Cattolica*, voir *Sodalitium* n° 46, pp. 47-48. B. FAY est particulièrement incisif sur les rapports entre Révolution américaine et Révolution Française, *La Maçonnerie et la révolution intellectuelle du XVIIIème siècle*, 1935, éd. it. Ar, Padova 1999 (sur Burke, cf. p. 216). En trois pages (pp. 242-244), Fay règle aussi son compte à la perfection à la 'pratique' de Maistre, en le décrivant pour ce qu'il était.

Un disciple de Mordini: le Professeur Franco Cardini

9) A ce propos on peut consulter les écrits d'importants représentants de la TFP qui ont quitté l'association: soit ceux d'ex-militants de la TFP française (*Tradition-Famille-Propriété. Secte ou pas secte?* 1979, éd. italienne: *Tradizione Famiglia Proprietà, Associazione cattolica o setta millenarista?* avec une préface de P. Parenzo, *sine loco vel data* [mais 1996?]), de la TFP argentine (Avocat Cosme Beccar Varela - fondateur de la TFP argentine - *Si un ciego guia a otro ciego. Analisis de la Familia de Almas de la TFP desde el punto de vista del Derecho Canonico*, Buenos-Aires 1993; de prochaine publication dans une édition italienne), de la TFP brésilienne elle-même (ORLANDO FEDELI, *Por tras de estandarte. Sempre-viva, a seita secreta da TFP*, et son extrait: *Descriçao de um Delirio: o culto que a TFP presta a seu lider*; ainsi que la *"Déclaration Ablas"* enregistrée auprès des archives publiques le 24 août 1984 et publiée le 14 mars 1985 par la *Folha da Manha*, Campos, Brésil, traduite en italien et publiée par *La Tradizione Cattolica* n° 38, 1998, pp. 15-18). La TFP a été condamnée par l'Episcopat brésilien comme une société à *"caractère ésotérique" (Osservatore Romano* du 7/7/85, p. 12, éd. en langue espagnole).

10) Pour notre critique de leurs positions, cf. *Sodalitium* n° 41, pp. 59 ss et n° 47, pp. 11 ss.

11) Guénon, qui écrivit dans la *France anti-maçonnique* (!), fut initié à la maçonnerie. Evola aussi, plus que Guénon, s'est opposé à la Maçonnerie à la suite de Malinski, de Poncins, etc., pourtant personne n'ignore ce qu'il doit au maçon Reghini (malgré de successives dissensions), au maçon juif Servadio (dont il fut toujours l'ami), à la maison d'édition maçonnique Atanòr, etc., etc. Remontant à la racine de l'erreur de l'antimaçonnisme ambigu de certains ésotéristes, P.V. Barbiellini Amidei (qui cependant fut familier et admirateur d'Evola) écrivit: *"la vérité est donc, à mon avis, à l'opposé de la façon dont Guénon lui-même présente les choses et, en passant, de la façon dont les présente J. Evola (cf. Imperialismo pagano, Atanòr, Todi 1928, pp. 129-133 et Introduzione alla magia quale scienza dell'Io, a cura del Gruppo di Ur diretto da J. Evola, art. di EA, Sui limiti della regolarità iniziatica, Bocca, Torino 1955, III, pp. 174-190): l'inversion de la maçonnerie n'est pas due à la perte, de la part de la plupart des maçons, du véritable sens d'une initiation qui aurait donné ou, de toute façon, donnerait encore la possibilité d'une 'connaissance' effective, mais de l'extrapolation, par excès, du sacrement de la bénédiction (avec laquelle le maçon médiéval était reçu dans la corporation et avec laquelle se transmettaient les secrets naturels du métier) dans une influence spirituelle au-dessus et au-delà de la grâce rituellement*

conférée par les sept sacrements de l'Eglise: d'où non plus la connaissance (naturelle) de secrets de métier, mais la luciférienne prétention gnostique d'ascèse à Dieu au moyen de l'initiation et la connaissance (ésotérique) comme forme intellectuelle supérieure, ou indépendante, de la foi catholique. Que le lecteur fasse donc attention; l'inversion maçonnique a précisément eu pour origine une extrapolation d'un sacramental en un sacrement, l'extrapolation d'une simple bénédiction (comme l''adoubement' liturgique de l'antique chevalerie) en un rite qui conférerait une grâce spéciale, autrement dit la collation rituelle d'une influence spirituelle non prévue par la doctrine des sacrements du Concile de Trente" (in *Adveniat Regnum*, année XII, nn° 1-2, p. 82).

12) Attilio Mordini di Selva (1923-1966), florentin. (Cf. la présentation di F. CARDINI à Mordini, *Francesco e Maria*, Cantagalli Siena 1986). Je parlerai abondamment de lui au cours de l'article. P. Tosca dans *Il cammino della Tradizione* (p. 77) témoigne aussi sur le rôle de Mordini: "*même le rédacteur de ces notes* - écrit Tosca - *doit confesser que Mordini représenta le 'pont' intellectuel pour transiter des précédentes infatuations évoliennes et guénoniennes à la terre ferme de la vérité chrétienne"*. Malheureusement les ponts (et je ne fais pas allusion ici à Pino Tosca) peuvent se traverser dans les deux sens.

13) Silvano Panunzio, né à Ferrare et encore en vie. Fils de Sergio, représentant du syndicalisme fasciste et fondateur de *Pagine Libere*. Sur lui: Gianfranceschi, Legittimo, Siena, D'Aloe, Gordini, *Un testimone dell'assoluto*, Cantagalli, Siena 1998. Son actuelle 'tribune' est la revue *Metapolitica.*

14) Il en existe bien peu à ce propos. On peut citer: GIORGIO TASSANI, *La cultura politica della destra cattolica*, Roma 1976; PINO TOSCA, *Il cammino della tradizione. Il tradizionalismo italiano (1920-1990)*, Terra degli Avi, Bari 1992, II ed. Il Cerchio, Rimini 1995; SILVIO VITALE, *Contributo per la storia del tradizionalismo*, publié sur la revue napolitaine *L'Alfiere* (1965: nn° 17-18, n° 19; 1966: nn° 20, 21, 22-23; 1967: nn° 25, 26).

15) Elle se transforma le 25 octobre 1959, fête du Christ-Roi, en *Alleanza Tradizionale* [ou *Trascendente*] *Michele Arcangelo* (ATMA). "*Appello Sacro"* et "*Interni princìpi*" de l'ATMA ont été republiés sur *Metapolitica* n° 1, janvier-mars 1999, pp. 2-4.

16) P. SIENA, *Testimone dell'assoluto*, *op. cit.*; in *Metapolitica*, n° 1/1999, p. 17. A la 'troisième Rome' de Mazzini et Mussolini, donc, doit être substituée celle de Joachim de Flore.

17) GIOVANNI CANTONI, *Considerazioni sul 'Tempio del Cristianesimo'*, in *L'Alfiere* n° 21, avril 1966, p. 5.

18) Giovanni Papini (1881-1956), écrivain florentin, Académicien d'Italie. Protagoniste avec Prezzolini de la vie culturelle italienne de la première moitié du vingtième siècle. Sceptique, il fut proche aussi du modernisme. Il se convertit vers 1921 (*Storia di Cristo*). Après quoi, avec Giuliotti, il publia le *Dizionario dell'omo salvatico* (1923), *Il Sacco dell'orco* (1933). Son apologie de Lucifer avec *Il Diavolo* (1953) fit du bruit: reprenant l'apocatastase d'Origène, il soutint que Dieu pardonnerait tous les damnés, y compris le diable (cf. MARIO ACQUA, *Quo vadis Papini?* Rigois, Torino 1955; MGR LÉON CRISTIANI, *Présence de Satan dans le monde moderne*, France-Empire, Paris 1959, pp. 297-303). Son ami l'abbé De Luca, à la demande du cardinal Ottaviani, écrivit le dur article de condamnation des thèses papiniennes publié par l'*Osservatore Romano* (25-26 janvier 1954). Papini ne se corrigea pas, bien plus, il récidiva avec *La felicità dell'infelice* (1956). Depuis longtemps Papini s'intéressait aux faux mystiques et ésotéristes (cf. FRANCESCA PETROCCHI, *Il 'Leonardo' e il modernismo* (seconde partie), p. 46 [79]) et considérait le maçon Arturo Reghini, un des maîtres d'Evola, *"l'unique magicien respectable que j'ai jamais rencontré"* (M. INTROVIGNE, *Il cappello del mago*, *op. cit.*, p. 180). *L'Ultima* fut, en effet, l'ultime des prestigieuses revues auxquelles Papini collabora. Elle accueillit des "traditionalistes" comme Mordini et Panunzio et des modernistes comme Balducci, Gozzini, Zarri, Scoppola...: ceci ne doit pas surprendre étant donné l'affinité de fond des deux courants apparemment opposés. L'article du Comte Neri Capponi, disciple de Mordini, avocat de la Rote et dirigeant d'*Una voce*, sur le *Mistero dell'Inferno* (*Controrivoluzione* nn° 47-49, p. 37) est une confirmation de l'influence papinienne et de la convergence entre modernisme et traditionalisme (dans cette lettre au directeur le Comte florentin identifie le "feu" de l'enfer à "*Dieu lui-même qui consume celui qui le refuse"* - annulant ainsi la peine du sens dans la peine du dan - et soutient la possibilité qu'en enfer personne n'est damné à part les démons, - s'appuyant indûment sur St Augustin qui soutient uniquement la possibilité de conversion des mauvais tant qu'ils sont en vie...).

19) "*Entre décembre 54 et août 63 fut publié 'Carattere. Rivista di fatti e di idee'. En ont été les promoteurs Gerardo D'Ambrosio, Gaetano Rasi et Primo Siena. (...). 'Carattere' fut éditée par les éditions Cantiere, titre d'une publication homonyme née elle aussi à Vérone à l'initiative de Primo Siena, entre septembre 50 et janvier 53. A 'Carattere' collaborèrent des signatures illustres: Guido Manacorda, Carlo Costamagna, Balbino Giuliano, Armando Carlini, Ardengo Soffici, Roberto Paribeni, Fausto Belfiori, Attilio Mordini, Alfredo Cattabiani, Fausto Gianfranceschi, Ezio M. Gray, Silvano Panunzio, Vittorio Vettori, Gianni M. Pozzo, Giuseppe Spadaro, Raimondo Meloni, Piero Vassallo, Julius Evola"* (G. Perez, *Carattere* n° 1, 1996, p. 2).

20) Article de Panunzio publié dans *Carattere*, reproduit sur *L'Alfiere* n° janvier 1966, pp. 7-8.

21) Cette idée revient souvent chez Mordini. Par exemple: *"unique et valide mesure de toute hiérarchie est l'Homme universel, sur qui toute antique religion traditionnelle ordonne son mythe (on pense à Prométhée, à Krishna, à Bouddha Maitreya et, même, à l'Adam Qadmon pour la Kabbale juive!), et qui par l'Incarnation se révèle comme Homo Christus Jesus"* (in *Adveniat Regnum* n° 1, nov.-déc. 1963, p. 8); *"l'unité du genre humain est l'homme universel que les chrétiens appellent Homo Christus Jesus, les juifs partisans de la Kabbale Adam Kadmon, les musulmans el-Insanul-Kâmil"* (*Il Ghibellino* 1961, n° 6, repris in A. Mordini, *Il cattolico ghibellino* (édité par C.F. Carli, Settimo Sigillo, Roma 1989, p. 85).

22) "*Avec son seul Essai le Marquis de Valdegamas* [Donoso Cortes] *s'est placé entre le Comte de Maistre et le vicomte de Bonald, que nous pourrions presque appeler les pères laïcs de l'Eglise de Rome"* (J. Barbey d'Aurevilly, cit. par G. Allegra dans son introduction à J. Donoso Cortes, *Saggio sul cattolicesimo, il liberalismo e il socialismo*, [1851], ed. Rusconi, Milano 1972, p. 7).

23) Denzinger, D. 1622-1627, 1649-1652, ainsi que Vatican I. Beaucoup de 'traditionalistes' modernes, tout en se référant aux susdits "pères laïcs", nient (hélas, en vain) toute implication avec le traditionalisme condamné par l'Eglise au siècle dernier (ainsi aussi

Mordini, fermement, in *Adveniat Regnum*, année II, nn° 3-4, et Siena, *ibidem*, année IV, nn° 1-2, p. 29) mais quand P.V. Barbiellini Amidei compara avec raison le traditionalisme au gibelinisme, au jansénisme et au modernisme (*Adveniat Regnum*, année VII, nn° 3-4, p. 59) la revue *L'Alfiere* (n° 32/1970, p. 3) réagit en défense du traditionalisme.

24) *"Dans cette direction se développe à Turin, dans la première moitié des années soixante, la tentative d'une nouvelle maison d'édition de remettre à la mode une culture catholique de type traditionaliste ou 'contre-révolutionnaire'. Les Edizioni dell'Albero naissent ainsi, grâce à Alfredo Cattabiani, Piero Femore et Piero Capello...". "Piero Capello, rédacteur du Borghese, membre de la Fondation Volpe, directeur du mensuel Il Conciliatore, causeur apprécié dans les meilleurs salons turinois, était un laïc 'intégral', un agnostique déclaré en matière religieuse, un fasciste 'anticlérical'. Cependant la diffusion de la culture traditionaliste lui doit beaucoup..."* (P. TOSCA, *op. cit.*, pp. 85-86).

25) T. Molnar, tout en réaffirmant son catholicisme, a longtemps soutenu le mouvement néo-païen GRECE (cf. GASTON NOSSI, *G.R.E.C.E., faux dieux et authentiques démons*, Ste Jeanne d'Arc, Villegenon 1981, pp. 26-27) jusqu'à publier un livre en collaboration avec Alain de Benoist, *L'éclipse du sacré* (*La Table Ronde*, 1986; Edizioni Settecolori, 1992). Tout en n'adhérant pas au courant ésotérique et en invitant à la prudence à son égard, Molnar estime que, pour un catholique, *"la lecture de l'œuvre de René Guénon peut apporter une connaissance salubre, utile"* (ERIC VATRÉ, *La droite du Père*, Trédaniel, 1994, pp. 237-238). Il porte le même jugement sur les œuvres de Eliade, Jung et T. Burckhardt.

26) Le premier auteur publié dans la collection *Saggi*, dirigée par Cantoni, fut Gianni Baget Bozzo, avec lequel le jeune Cantoni collabora. Suivirent Mordini, Gianfraneschi, Calmel, Accame, Corrêa de Oliveira, de Tejada, Molnar, Siena, etc.

27) Mordini tint une relation intitulée: *La Tradizione e la genesi del tradizionalismo attuale*. Longtemps diffusée par *L'Alfiere*, elle a été rapportée in: A. MORDINI, *Il cattolico ghibellino*, *op. cit.*, pp. 17-40. Mordini collaborait tant à la revue de Vitale (*L'Alfiere*) qu'à celle de Ruta (*Il ghibellino*). Sur la question, cf. VITALE, *Contributo per la storia del tradizionalismo*, *op. cit.*, VIème partie.

28) *L'Alfiere* n° 21, avril 1966, pp. 4-6, et n° 24, mars 1967, pp. 5-6.

29) Jean Daniélou, né en 1905, fils d'un député radical, est mort en 1974 dans des circonstances scabreuses bien connues. Son frère Alain fut un célèbre et explicite ésotériste. Influencé par Maritain, il collabore ensuite avec ses confrères jésuites de Lubac et von Balthasar, en s'inscrivant dans le courant théologique de la *"nouvelle théologie"*, condamné par l'encyclique *Humani generis.* Il revalorise Origène (1948), relance le concept de 'judéo-christianisme", ouvre le dialogue avec les religions non chrétiennes *(Cercle St Jean Baptiste*). Il collabore avec le groupe de *Eranos* et, comme nous l'avons vu, n'est pas insensible à R. Guénon. Ses positions triomphent au Concile, alors qu'il est critique par rapport au post-concile. Paul VI l'éleva au cardinalat et à l'épiscopat en 1969 (cf. MARIE-FRANCE JAMES, *Esotérisme, occultisme, franc-maçonnerie et christianisme aux XIXème et XXème siècles*, Nouvelles éditions latines, Paris 1981, pp. 87-89). Ce n'est pas par hasard que les éditions *Arkeios* sont en train d'en réimprimer les œuvres.

30) *L'Alfiere* n° 28, décembre 1968, p. 16.

31) Intéressante et significative la bibliographie de *Il Tempio del Cristianesimo.* Nous y trouvons, par exemple, les prophètes de la *nouvelle théologie* et de Vatican II (Romano Guardini, Urs von Balthasar, Jean Daniélou), Guénon, Schuon et Evola, Gustave Thibon (qui aura une si grande influence sur Cantoni et Sanfratello), et, surtout, Silvano Panunzio (quatre références). Là où Mordini est plus évolien que guénonien c'est sur la question de l'autorité temporelle par rapport à l'autorité spirituelle, du rôle du chevalier par rapport à celui du prêtre...

32) L'expression se réfère à un article publié par S. Panunzio dans *L'Ultima* (année 7°, cahier 68-69, pp. 112 ss., Firenze 1953). En 1977, elle est reprise par Franco Maestrelli dans sa préface à A. MORDINI, *Il mistero dello Yeti*, Il falco, Milano 1977, p. 10. Maestrelli également a milité à *Alleanza Cattolica.*

33) G. CANTONI, *Considerazioni sul 'Tempio del Cristianesimo'*, *op. cit.*, p. 4 et p. 6 note 1.

34) A. MORDINI, *Tradizione e rivelazione*, in *Il ghibellino*, 1961, N° 6, rapporté in *Il cattolico ghibellino*, *op. cit.*, p. 64.

35) F. RICOSSA, dans son article *L'Apocalypse selon Corsini* (*Sodalitium* n° 48) défend l'opinion d'Eugenio Corsini, selon laquelle le 'règne millénaire' n'indiquerait pas celui de l'Eglise (St Augustin) et encore moins un règne temporel du Christ avant la fin du monde (millénarisme) mais plutôt la période vétérotestamentaire (pp. 61-62).

36) Sur la question de Montfort, cf. C. NITOGLIA, *Joseph de Maistre ésotérique?*, in *Sodalitium* n° 49 pp. 26-28. Mordini aussi, comme la TFP, signale les prophéties de Marie des Vallées (cf. A. MORDINI, *Il tempio del cristianesimo*, pp. 127-128, où il compare aussi - dans les similitudes et dans les différences - le 'culte du Graal' et celui du Sacré-Cœur; thèmes très chers à l'ésotérisme guénonien de Charbonneau-Lassay, dont il est question *infra*).

Un moine-chevalier de la TFP

37) A. MORDINI, *Il Tempio del Cristianesimo, op. cit.*, p. 55, n. 1. Un disciple de Mordini, le Comte Neri Capponi déjà cité, illustre un autre aspect du millénarisme judaïque de son maître. Dans l'ouvrage inédit de Mordini sur la royauté du Christ, intitulé INRI, l'écrivain florentin *"analysait ce qui aurait pu arriver si, par exemple, Caïphe avait accepté Jésus comme Messie, et même, comme Dieu en personne (...) Attilio disait que si Caïphe avait accepté Jésus comme Dieu la conversion du monde se serait vérifiée* ***à travers sa conquête par le peuple d'Israël*** *guidé par Jésus; le règne messianique prédit par Isaïe se serait instauré et en pratique serait advenue la fin des temps..."*. Au lieu de la *"conversion par soumission"* s'est vérifiée la *"conversion par greffe, dans laquelle chaque culture, en acceptant le Christ, se greffe sur le tronc coupé d'Israël, en maintenant par conséquent à chaque culture sa propre individualité"* (*In margine all'intervento sull'islamomania*, lettre au directeur de Neri Capponi sur *Controrivoluzione* nn° 43-46, p. 22). Mordini, par conséquent, interprétait les prophéties vétérotestamentaires sur le règne messianique exactement comme les Juifs: un règne terrestre, *in virga ferrea*, de domination du monde (qui correspond à la tentation satanique faite au Christ dans le désert!). Puisque ce cadre du Messie triomphant (le *Messie ben David*) a été remplacé par celui du Messie souffrant (le *Messie ben Joseph*), Mordini affirme qu'il sera reproposé tel quel dans le règne millénaire qui précéderait la fin des temps; dommage que ce règne ressemble plus à celui de l'antéchrist qu'à celui du Christ!

38) Beaucoup d'autres thèmes unissent Mordini à de Oliveira: le médiévisme, l'aristocratisme, le gibelinisme, etc. Quant à l'aristocratisme, Mordini nourrit un *"rêve de restauration partant de l'aristocratie du sang"* (C.F. Carli, note introductive à: A. Mordini, *Il cattolico ghibellino*, p. 12). Le dernier travail de CORREA DE OLIVEIRA, est *Noblesse et élites traditionnelles dans les allocutions de Pie XII au Patriciat et à la Noblesse romaine*, Albatros, 1993 (d'où une grande admiration pour les Lords anglais...). Quant au 'gibelinisme' de la TFP (celui de Mordini est explicite), je rappelle ce qui a été déjà remarqué par PIETRO PARENZO in *Tradizione, Famiglia, Proprietà, Associazione cattolica o setta millenarista?*, *op. cit.*, p. 10, où il citait le *Curso Basico Tradiçao, Familia e Propriedade: A Historia e seus grandes peronagens*, où l'on soutient qu'*"il est évident que le Pape n'a pas le pouvoir de déposer ni de constituer un Empereur"*. Aux observations en la matière de Parenzo, la TFP a répondu avec l'opuscule *La mano che estingue, la voce che addormenta* (Ufficio TFP, Roma 1996, p. 27), en argumentant que la citation serait une falsification de Parenzo. Je n'ai pas lu le texte du *Curso basico*, c'est pourquoi je ne peux me prononcer en la matière, mais j'ai sous les yeux sa traduction italienne par Davide Botti, d'*Alleanza Cattolica*, où la phrase incriminée se trouve effectivement à la p. 3 du ch. XIV! De deux choses l'une, donc: ou le "falsificateur" est Davide Botti, ou le menteur est le Bureau italien de la T.F.P., et non certainement l'innocent Parenzo.

39) Que dire quand on sait que Mordini *"après le huit septembre s'enrôla tout d'abord dans la IVème division Panzer-Pionier, puis adhéra à la République Sociale Italienne, encadré dans la Garde Nationale Républicaine"*? Mais cela n'est qu'un des paradoxes de celui qui fut aussi, entre autres, secrétaire du célèbre Père Tondi - même si ce fut pour causes de force majeure - (cf. la notice biographique dans l'ouvrage *Il cattolico ghibellino*). Sur la pensée mordinienne à propos du National-socialisme et du judaïsme, cf. *Il tempio del cristianesimo, op. cit.*, pp. 176-202. Envers le National-socialisme et le Judaïsme Mordini a - pourrions-nous dire - une admiration critique: admiration pour l'aspect 'traditionnel', 'critique' pour l'aspect moderne des deux voies. Du judaïsme, il critique la dégénération rationaliste: *"... Nous sommes donc tout autre que enclins à considérer les Juifs comme peuple... maudit! Même, comme c'est connu, le défenseur de Eichmann, l'avocat Servatius, était un juif; Martin Buber aussi, le plus grand penseur juif de notre temps - et donc personne éminemment représentative - s'est déclaré ouvertement opposé à la condamnation à mort infligée au colonel Eichmann. Et de même que la France semble retrouver justement en ces jours à côté de l'Allemagne la voie traditionnelle du Roi Saint Louis (à l'époque fidèle au Saint Empire Romain), ainsi nous souhaitons que le peuple d'Israël, en Palestine, puisse rapidement retrouver la voie de la Tradition authentique du Judaïsme, quittant pour toujours la peu claire position socialisante qu'il semble maintenir jusqu'à présent"* (p. 202). Un israélien de droite n'aurait rien à redire, spécialement sur les dernières lignes... D'autant que Mordini "fréquentait l'Alliance judéo-chrétienne" (F. CARDINI, *op. cit.* p. 8).

40) *"Si l'on considère bien* - écrit Mordini - *les sages excommunications de l'Eglise à la maçonnerie, il est évident qu'elles sont dues précisément aux premiers symptômes de l'affirmation de la spéculation rationaliste aux dépens de l'œuvre et de la spéculation vraiment spirituelle"* (p. 140). Il n'est pas étonnant alors que des maçons spiritualistes soient passés au catholicisme mordinien, comme Giuseppe Passalacqua, fondateur en 1972 du *Centro di studi mordiniani* (cf. P. TOSCA, *op. cit.*, p. 77). Sur les déviations de la revue mordinienne *Excalibur*, que Placido Procesi, médecin d'Evola, amena à la "spiritualité graalique" et à la magie sexuelle de Kremmerz, cf. P. Tosca, *op. cit.*, pp. 84-85, qui souligne aussi l'influence du cabaliste catholique 'Paolo Virio', dont les œuvres sont éditées par la maison d'édition maçonnique Bastogi.

41) Cf. MICHELE MORAMARCO, *Nuova Enciclopedia Massonica*, Bastogi, Foggia 1998, vol. III, p. 28 [*'Maçonnerie et catholicisme: c) la position des micaélites*]. Il est intéressant de noter comment l'auteur (franc-maçon) adresse ses remerciements pour la collaboration, entre autres, à Silvano Panunzio et à Massimo Introvigne...

42) A. MORDINI, *Le Eresie pre-moderne*, in *Adveniat Regnum*, année II, n° 2, avril-mai 1964. *"On doit distinguer le Gnosticisme de la Gnose et, pareillement, les Gnosticistes des Gnostiques". "L'auteur du Nouveau Testament que le gnostique privilégie est Jean l'Evangéliste (...) qui a reposé sur le cœur de Jésus (...) Le gnostique, défini par Clément d'Alexandrie comme l'ami privilégié de Dieu, fait de son verbe humain un instrument du Verbe de Dieu; là où le mystique qui n'est pas proprement gnostique peut seulement se taire (...) Et ceux qui aujourd'hui sont disposés à voir seulement l'hérésie là où l'on parle de gnose - peut-être dans l'intention d'être vraiment prudents - prêtent, en réalité, le flanc au piège du malin"*. La vraie gnose *"proviendrait de l'école de Jean l'évangéliste (...) symbole vivant de l'intuition mystique, toujours jeune et toujours plus rapide que la Chaire de Pierre pour parvenir à la Vérité"* (pp. 10-12; à la p. 13 Mordini rappelle comment il avait déjà exprimé ces concepts au VIIème Congrès des écrivains Catholiques du 2-6 janvier 1962). Mordini parlait souvent d'une

Eglise de Pierre, sacerdotale, et d'une de Jean, mystique et chevaleresque [cf. P. SIENA, *La via regale del cristianesimo (in ricordo di Attilio Mordini)*, in *Adveniat Regnum*, année X, nn° 2-3, avr.-oct. 1972, pp. 17-18], avec d'évidentes réminiscences joachimites (pour Joachim de Flore le premier âge, celui du Père, est celui des gens mariés, le second, du Fils, celui des clercs, le troisième, de l'Esprit, celui des moines et des mystiques).

43) *"A l'occasion de la publication de 'Il Mito primordiale del Cristianesimo quale fonte perenne di metafisica' (Scheiwiller, Milano 1976) à deux reprises les troisièmes pages des quotidiens ont chanté les louanges de l'auteur* [c'est-à-dire Attilio Mordini]. *D'abord, le toujours autorisé Osservatore Romano (13/2/1977), puis 'Il Tempo' (5/6/1977) avec trois colonnes dues à la plume alerte du penseur catholique Augusto Del Noce"* (F. MAESTRELLI, préface à A. Mordini, *Il mistero dello Yeti*, Il Falco, Milano 1977, p. 11).

44) *"Elémire Zolla est né à Turin en 1926". "Grand-mère alsacienne, mère anglaise, le père fils d'italien mais né et élevé à Londres, Zolla a un nom hongrois francisé en Elémire et rien de piémontais".* Il est *"parmi les plus grands experts mondiaux des philosophies orientales et d'ésotérisme"* (D. BELLONI, *Zolla: 'L'Occidente non conosce la vera fede'*, in *Il Giornale*, 26/8/99, p. 27) [Le titre n'est pas correct. Dans l'article, on lit: *"Puis, l'envoûtement fini, il affirme qu'il ne croit à rien. 'Voilà pourquoi je suis bien en Orient. La foi, c'est une maladie occidentale'"*].

45) *Il cattolico ghibellino*, *op. cit.*, p. 105. *Adveniat Regnum* (année II, n° 2, avril-mai 1964, pp. 81-84), faisant la recension de *Kairos*, il fait l'éloge, par exemple, de Titus Burckhardt, *"talentueux chercheur suisse"*, comme il fait l'éloge de l'article *Alla comprensione dell'Islam* du *"désormais très célèbre Frithjof Schuon"*, comme si les deux ne furent pas des guénoniens de première classe! Mais par correction on doit dire que précisément *Adveniat Regnum* - née pour remplacer *Carattere* qui avait cessé les publications - fut la première revue 'catholique traditionaliste' à attaquer le traditionalisme ésotérique non seulement de Guénon et Zolla (comme fera l'école vassallienne) mais aussi d'Evola. Je rends donc un hommage mérité à mes précurseurs (sur cet ouvrage de *"nettoyage"*, cf. TOSCA, *op. cit.*, pp. 87-88) en étendant la critique - comme je crois cela n'a pas encore été fait - à Mordini (sans jugements sur la bonne foi d'un homme pour tant de côtés admirables).

46) F. Schuon (1907-1998). Bien qu'ayant adhéré à l'islamisme ésotérique, Schuon se détache de Guénon (dont il fut disciple et collaborateur) précisément sur la possibilité actuelle d'un ésotérisme chrétien. Dans le *Dossier H* (1984), Schuon revalorise le bouddhisme, la tradition japonaise et le christianisme, en soutenant que certains sacrements sont encore aujourd'hui un rite initiatique. Sur les rapports entre l'autorité temporelle et l'autorité spirituelle, Schuon suit la position de Dante, et non celle de Guénon (cf. Société A. BARRUEL, *L'École moderne de l'ésotérisme chrétien*, n° 22/23, Lyon, pp. 134-137). Selon la revue guénonienne *La Place Royale*, dans un article de Dominique Devie plein de cancans sur le monde guénonien, Schuon aurait subi aux U.S.A. un procès pour harcèlement sexuel (cf. n° 38/1998, pp. 44-53). La même revue attribue à ce fait la séparation du Professeur Borella de son maître Schuon.

47) *"De l'Italie, Eliade assimila langue et culture et les Italiens furent même ses plus grands inspirateurs. Premier de tous le Giovanni Papini de l''Uomo finito' (c'est justement pour pouvoir le rencontrer qu'il apprit rapidement notre idiome), suivi du philosophe chrétien, agité et dramatique, Ernesto Buonaiuti. A ces deux éminentes figures de penseurs problématiques mais combatifs, Eliade dut beaucoup"* (A. LA FATA, *Confronto con Mircea Eliade*, in *Metapolitica*, nn° 3-4/1998, pp. 29-31). *"Eliade* - ajoute La Fata, dans un compte rendu sur un congrès à lui dédié auquel participèrent Faivre et Cardini - *ne fut pas un chrétien confessionnel, institutionnel. Il abhorra toute forme d'exclusivisme ou de fanatisme religieux..."*, mais reçut les sacrements chrétiens: le mariage dans les deux rites (catholique et orthodoxe) et l'extrême-onction dans le rite anglican.

48) Au groupe d'*Eranos* appartint aussi G. Scholem, *"le plus grand chercheur de la mystique juive et en particulier l'explorateur le plus courageux de la kabbale de Luria..."* (M. MORAMARCO, *op. cit.*, vol. I, p. 543).

49) Giovanni Cantoni sera heureux de se trouver - même à propos de Mircea Eliade - en parfaite accord avec Jean-Paul II (cf. Jean-Paul II, *Entrez dans l'espérance*, Plon-Mame, Paris 1994, p. 68).

50) Sur Corbin, cf. MORAMARCO, *op. cit.*, vol. I, pp. 543-547. Dans son itinéraire spirituel nous trouvons Barth, Massignon, Boehme (et donc le Cabalisme), Swedenborg, Willermoz, Husserl, phénoménologie, islamisme, templarisme, etc.

51) Un des plus grands experts sur Swedenborg.

52) M. MORAMARCO, *op. cit.*, vol. I, pp. 469-472 et vol. III, pp. 21-22.

53) *"De ce qu'il a fait* - écrit de lui-même Cantoni dans l'autobiographie déjà citée - *il est redevable à sa femme, au chartreux François de Sales Pollien et au jésuite Florido Giantulli"*. Sur le Père Giantulli (1906-1974), voir le souvenir publié dans *Cristianità*, n° 8, nov.-déc. 1974, p. 12, mais aussi ce qui est écrit par Pucci Cipriani dans *Controrivoluzione* (n° 22, nov.-déc. 1992, p. 13: *"Credenti con l'elmetto e reggenti con il cappuccio"*) où l'éditeur de P. Giantulli (F. GIANTULLI, *L'essenza della massoneria italiana: il naturalismo*, P. Cipriani, Firenze 1973) accuse *Alleanza Cattolica* d'avoir volatilisé (et pour le moins inutilisé) l'imposant fichier 'maçonnique' du père jésuite.

54) La pensée de Mordini, Cantoni, Capponi, etc. sur le laïcat est particulièrement importante et devrait être développée. De Mordini, Cantoni écrivit: *"il fut laïc et non prêtre, et de cette laïcité, participation au laos, au peuple de Dieu, il fut ardent défenseur"* (*Mordini, nel nostro tempo, contro il nostro tempo*, cit. p. 6). Pour ces auteurs le 'peuple de Dieu' s'articule hiérarchiquement, ayant à son sommet l'Empereur consacré: *"l'Empereur est Roi* - écrit Mordini - *mais précisément parce qu'il est la royauté suprême dont tout autre autorité civile procède sur la terre, il doit être aussi prêtre. Si cela n'était pas, sa personne ne serait pas sacrée (...) il doit par conséquent ordonner des princes et des chevaliers, et doit donc transmettre certains charismes du pouvoir avec l'imposition des mains"* (MORDINI, *Il tempio del cristianesimo*, p. 89, cf. avec De Mattei, introduction à J. DE MAISTRE, *Essai sur le principe...* pp. 9-10). Il s'ensuit le soutien (bien que conditionné, chez Mordini) de la position dantesque exprimée dans le *De Monarchia* (le livre est à l'Index). Une conséquence actuelle: la *"doctrine sociale de l'Eglise"*, descendrait de sa *"puissance directive in temporalibus"* [thèse gallicane] et s'exercerait au nom de la *"patria potestas vicaria que la veuve exerce sur ses enfants, en leur parlant au nom de leur père disparu"* (G. CANTONI, *Considerazioni sul 'Tempio del Cristianesimo'*, cit., p. 6). La doctrine sociale de l'Eglise

comme suppléance et succédané de la voix impériale, seule autorisée à enseigner en la matière, est vraiment une énormité pour qui définit *Alleanza Cattolica* comme une association fondée pour *"la diffusion de la doctrine sociale de l'Eglise"* (autobiographie cantonienne publiée sur *Lo Stato*!) Cantoni semble méconnaître l'objet indirect du magistère.

55) Cf. C. NITOGLIA, *Joseph de Maistre ésotérique?*, in *Sodalitium* n° 49 p. 14. La référence aux Templiers est constante chez Mordini. En me limitant au *Tempio del Cristianesimo*, il voit des réminiscences templières chez St François (pp. 81 ss.), chez St Ignace (p. 192, parlant aussi du Graal), dans les *Schutzen Staffeln*, plus connues comme S.S. (p. 181, n. 1). La ruine de la chrétienté a comme date la condamnation des Templiers (p. 158), tandis que dans le Règne millénaire du Christ sur la terre il verra *"le triomphe des élus, portant la veste blanche et la croix rouge de sang; blancs croisés de rouge comme les Templiers. (...) Ils sont les disciples de Jean l'évangéliste* [sur le mythe maçonnique de St Jean cf. RICOSSA, *Karol, Adam, Jacob*, in *Sodalitium* n° 48, p. 71, note 19]: ***les mystiques et les soldats*** *qui, passé le règne de l'Antichrist, au-delà de l'écroulement final de cette pseudo-civilisation, reconstruiront l'ordre nouveau avec le Christ régnant"* (p. 206) [pour la TFP, dans le 'règne de Marie', domineront les 'prophètes' et les 'chevaliers'].

56) PIER VITTORIO BARBIELLINI AMIDEI, *Nota sul tradizionalismo cavalleresco*, in *Adveniat regnum*, nn° 1-2, année XII, janvier-juin 1974, pp. 71-82.

57) *Metapolitica*, n° 1, janvier-mars 1999, pp. 2-3, 16-17; PRIMO SIENA, *Attilio Mordini*, in *L'Alfiere*, mars 1967, p. 4. Mordini lui-même fonda des ordres chevaleresques: *Maria Janua Cœli* (cf. *L'Alfiere*, ivi, p. 8) et l'*Ordo pacis* (cf. A. MORDINI, *Il cattolico ghibellino, op. cit.*, p. 12). Dans l'article *Maria janua cœli* publié sur *Adveniat regnum* (année II, n° 1, janv.-fév. 1964, pp. 27-34) Mordini parle d'un groupe d'amis florentins qui se réunissent *"dans les locaux de la chapelle de san Tommasino in via della Pergola", "siège de la Confrérie de la discipline des nobles". "Il est superflu de dire que les réunions du groupe sont tout à fait réservées, avec cette discrétion qui, seule, exprime la dignité de l'homme et en même temps la garantit. Dans sa conception du laïcat comme milice, comme garde du dépôt de la tradition civile par une formation vraiment chrétienne de l'homme naturel, laïc, mais absolument antilaïciste, le groupe se nomme 'saint Bernard de Clairvaux' (...) le saint abbé cistercien si cher à Dante Alighieri, auteur du 'De Laude Novæ Militiæ'* [écrit précisément pour la fondation des Templiers]". Les membres du groupe 'Saint Bernard', qui devaient imiter l'*Homo Christus Jesus* [alias Adam Kadmon], priaient pour la canonisation de Charles de Habsbourg (comme on fera à *Alleanza Cattolica*). La *Janua Cœli* devait naître du groupe 'Saint Bernard' (je rappelle que pour Guénon tant saint Bernard - *absit* - que Dante étaient des initiés).

58) A partir du n° 9 (janvier-février 1975), commença la publication des articles sur le magistère de Vidigal da Silveira (TFP) sur la possibilité de l'erreur dans les documents du magistère et sur la résistance à l'autorité du Pape (articles qui ont fait tant de mal aux 'traditionalistes' catholiques). Avec le n° 19-20 (septembre-décembre 1976), *Cristianità* prit finalement position en faveur de Mgr Lefebvre (mais c'était à l'époque de l'*ostpolitik* vaticane...), tandis que dans le numéro suivant (janvier 1977) on attaquait, pour la première fois, Paul VI (*Présence de Luther dans l''Eglise Conciliaire*'). En 1977, *Cristianità* réimprima le célèbre *Le problème de l'heure présente* de Mgr Delassus.

59) Les *Soirées* de J. de Maistre et l'*Essai* de Donoso furent imprimés par les éditions Rusconi, à cette époque (années 70), centre de diffusion de l'ésotérisme de 'droite', sous l'influence d'Alfredo Cattabiani, éditeur des *Soirées de Saint-Pétersbourg.* L'*Essai sur le principe générateur...*, en revanche, fut édité par Scheiwiller, un des éditeurs d'Evola. L'introduction est de Roberto De Mattei (alors directeur responsable de *Cristianità*), la traduction du livre du même et de Sanfratello (co-fondateur d'*Alleanza*), le volume est publié par Sanfratello et par Giacomo d'Orsi (qui s'occupera par la suite des éditions *Il Falco*). Dans l'introduction, De Mattei critique l'*"arbitraire lecture 'martiniste' de de Maistre"*, encouragée *"par les études d'Emile Dermenghem (...) Auguste Viatte (...) et Robert Triomphe (...)"*; il critique aussi *"l'introduction à la bonne traduction italienne des Soirées de Saint-Pétersbourg"* (pp. 13-14, n. 9) de l'(ex) ami Cattabiani. La question se pose à nouveau: conversion ou camouflage? De Mattei parle de *"brève expérience maçonnique"* de Maistre par hostilité à la maçonnerie ou pour sauver de Maistre? *Deus scit.*

60) Cf. la note 9.

61) Il est probable, à mon avis, qu'ils ignorèrent presque tout de cet aspect occulte de la TFP Mais maintenant cet aspect ne peut plus être ignoré, puisqu'il a été rendu public.

62) Après la mort de Paul VI et l'élection de Jean-Paul II (1978) la position de la TFP et d'*Alleanza Cattolica* fut attentiste: Plinio Corrêa de Oliveira crai-

Massimo Introvigne entre l'abbé du Chalard de Taveau et Mgr Lefebvre au palais Pallavicini. A droite, derrière Mgr Lefebvre, le Professeur De Mattei

gnait que Wojtyla suivît la politique de compromis avec le communisme de l'épiscopat polonais des années 50. Avec le n° 50-51 (juin-juillet 1979), le nom de Mgr Lefebvre disparut de la sélection libraire, et la photo de Jean-Paul II apparut en première page. A partir du n° 56 la photo de Jean-Paul II apparaît systématiquement avec l'étendard d'*Alleanza*. Jean-Paul II a tout juste lancé le slogan du *Concile à la lumière de la Tradition*, et Giovanni Cantoni se demande, à la suite de Madiran, si *"le post-concile est fini"* (n° 56, déc. 1979, pp. 10-12). C'était l'époque du référendum sur l'avortement en Italie, Massimo Introvigne, qui ne s'occupait pas encore de magie sexuelle, écrivait déjà contre la 'révolution sexuelle' et les exigences de la guerre froide (?) imposaient de se ranger contre les musulmans au Moyen Orient et pour les musulmans en Afghanistan... Quand, finalement!, Jean-Paul II s'aperçut de *l'Aquila Crociata* [l'Aigle au Sacré-Cœur]... Le 26 avril 1980 Jean-Paul II s'entretint avec Cantoni, Sanfratello et De Mattei (n° 61, p. 2); suivit plus tard une audience privée, une 'messe' (nouvelle) et un repas chez 'Lui'... Cantoni arriva ainsi à 'rétracter' son opposition au 'référendum' du *Movimento per la vita* (qui laissait en... vie - partiellement - l'institution de l'avortement) (nn° 72 et 73-74, avril, mai et juin 1981). C'est ainsi que se consomma la fissure d'*Alleanza Cattolica* selon les trois courants déjà existants: celui de Sanfratello, celui de De Mattei et celui (qui seul continue *Alleanza Cattolica*) de Cantoni (mais tant Cantoni que De Mattei restèrent sous la bénédiction de la TFP). Tout de suite après, intervient aussi la rupture avec la *Fraternité saint Pie X* (été 1981), même si l'on n'en trouve pas de trace dans les numéros de *Cristianità* de cette époque.

63) Reprenant les termes employés par le quotidien turinois *La Stampa* dans son compte rendu d'une conférence tenue par Introvigne à l'Université de Turin pour présenter le livre de Gordon Melton *Scientology*: *"Introvigne dit entre autre: que les aspects juridiques ou théologiques ne l'intéressent pas alors qu'il trouve correct d'expliquer, dans un endroit public faisant autorité, ce qu'est la Scientologie. Il ajoute: 'Notre tâche est d'ouvrir la boîte et de regarder ce qu'il y a dedans. Ensuite les autres décident ce qu'ils veulent faire du contenu'. Explication laïque, aseptique, indiscutable, et réponse indirecte au ton polémique avec lequel hier le quotidien de la Conférence épiscopale italienne, Avvenire, a commenté l'initiative"* (S., 2/12/98, p. 21).

64) "Le CESNUR est indépendant de toute Eglise, dénomination, organisation ou mouvement religieux. Les affiliations religieuses individuelles des administrateurs du CESNUR sont diverses, et n'engagent pas le CESNUR en tant qu'association" (du catalogue pour le 12ème congrès international du CESNUR, tenu à Turin du 10 au 12 septembre 1998). A la fin du Congrès, auquel a participé également A.A. Mola, de l'association pour la défense de la Maçonnerie, les congressistes ont visité le Temple souterrain de Damanhur, comme prévu au programme: "*Le Temple souterrain n'est généralement pas ouvert au grand public, mais souhaitera la bienvenue aux participants au congrès CESNUR 98. Les participants inscrits à cette visite seront divisés en groupes pour la visite du Temple Souterrain. Ils visiteront aussi le Temple Ouvert et la communauté (...) Le dîner sera servi dans le célèbre restaurant gastronomique de Damanhur*".

65) Voir mon *Alliance... Maçonnique?* in *Sodalitium* n° 46 pp. 41ss.

66) Cf. les interventions des députés Maselli et Caccavale au 12ème Congrès international du CESNUR: *"Hier soir, le député Domenico Maselli, rapporteur d'un projet de loi modifiant la loi en vigueur, est venu, pour soutenir que notre Etat, qui est considéré comme l'un des plus tolérants, doit couper encore plus toute entrave à la liberté religieuse. Le texte qui s'intitule: 'Normes sur la liberté religieuse et abrogation de la législation sur les cultes admis', signifie en pratique réduire sinon annuler toute interférence de l'Etat et des Eglises reconnues dans les questions de liberté religieuse: place donc à l'individu, à la liberté de conscience, de religion et de culte devant être garanties comme droits fondamentaux"* (*La Stampa*., 12/9/98, p. 35). Introvigne approuve ces positions ultra-libérales: dans une interview à *La Stampa* du 10 septembre 1998 (p. 15) il souhaite *"un texte unique qui enlève définitivement les entraves posées par la loi de 29* [l'ancien concordat]*..."* et se réjouit du fait *"que peut-être déjà au cours de l'année se signeront les accords avec les bouddhistes et les témoins de Jéhovah. Ce sera un événement historique"*.

67) Je me réfère particulièrement à certains articles parus sur *Orion*, cf. *Sodalitium* n° 46, pp. 41-53. J'ai épousé moi-même cette interprétation, *ibidem*, p. 51 note 5, qui n'exclut pas mais complète celle que j'expose ici. Il est en effet indéniable que jusqu'en 1985 les articles de Massimo Introvigne sont fermement contre les sectes, et en demandent la répression légale de la part de l'Etat.

68) Dans une réplique à l'agence de presse *Adista*, dans laquelle Massimo Introvigne met lourdement en cause la revue *Sodalitium* lui-même finit par admettre avoir été l'un des fondateurs du *Groupe de Thèbes* [sur la question, cf. *Sodalitium* nn° 37 (*Introvigne: des messes noires à la Grande Loge*) et 38 (*Le 'démenti' de Massimo Introvigne*)].

69) Au 12ème Congrès du CESNUR (*Les minorités religieuses et spirituelles au seuil de l'an deux mille*), Faivre a parlé sur *Les courants ésotériques occidentaux en cette fin de siècle: continuité et nouvelles perspectives* (Centro Congressi dell'Unione Industriale di Torino, 10 septembre 1998). Le 7 mai 1999 Faivre a participé (avec Introvigne, Zoccatelli, Santucci et Berzano) à la journée d'études organisée par le CESNUR à Turin sur *Les doctrines secrètes: Esotérisme, Théosophie, New Age*. La journée d'études a servi aussi pour présenter le livre de Faivre, *Esoterismo e tradizione*, édité par Elle Di Ci (salésiens) pour la collection *Religioni e movimenti* dirigée par Massimo Introvigne (durant le congrès a été lu un communiqué d'Antonio Girardi, de la Société Théosophique Italienne!). Introvigne et Faivre ont écrit ensemble le livre *Pour en finir avec les sectes*.

70) M. INTROVIGNE, préface d'A. Faivre, *L'esoterismo*, Sugarco, 1992, p. 9 (éd. fr.: P.U.F., 1992).

71) E. RATIER, *Faits & Documents*, (n° 27, 15 mai 1997, p. 5).

72) M. MORAMARCO, *op. cit.*, III, p. 472.

73) Avec Massimo Introvigne, Zoccatelli a en commun le militantisme à *Alleanza Cattolica*, l'appartenance au CESNUR et le fait d'être un ex-séminariste (d'abord de la Fraternité saint Pie X, puis des dominicains traditionalistes d'Avrillé, enfin de l'institut de l'abbé Cantoni. Un jour, m'a-t-on dit, il frappa même à la porte du 'séminaire' de l'Institut *Mater Boni Consilii*, mais ce fut une visite sans suite...). Avant sa conversion, Zoccatelli fréquenta des milieux ésotériques (comme le groupe rock crowleyen *Temple of Psychick*, cf. M. MARTINEZ, *Storia Segreta di un Apologeta dei Culti. M.*

Introvigne, il CESNUR, e l'organizzazione di destra brasiliana 'Tradizione, Famiglia e Proprietà'. Le texte de Martinez, qui se trouvait sur Internet, a été censuré par le fournisseur d'accès sous les pressions du CESNUR) et actuellement il est devenu un spécialiste de Crowley... (cf. *Crowley un Mago a Cefalù*, a cura di PL. Zoccatelli, ed. Mediterranee, Roma 1998). Sur le "*Tempio della gioventù psichica*" (T.O.P.Y.) cf. M. INTROVIGNE, *Il cappello del mago, op. cit.*, pp. 287, 291-293 (lecture interdite aux mineurs!).

74) L. CHARBONNEAU-LASSAY, *Il bestiario di Cristo*, Arkeios, Roma, 1994. A l'ouvrage a collaboré aussi Introvigne (cf. les remerciements de l'éditeur). Des éditions Arkeios j'ai déjà parlé dans *Sodalitium* n° 40 pp. 75-76. La propriétaire (et également traductrice du *Bestiaire*) est Silvestra Palamidessi, et publie - entre autres - les ouvrages de Tommaso Palamidessi, "archéosophe": *"c'est sous l'influence non seulement de V. Soloviev, mais aussi de Florensij que Tommaso Palamidessi (1913-1983) a fondé à Turin en 1948 l'Ordre initiatique 'Lotus+Croix', devenu en 1968 Association Archéosophique"* (FAIVRE, *op. cit.*, p. 136). Palamidessi a beaucoup écrit sur le Tantrisme, qui, écrit-il, *"n'est pas une technique érotique, comme il est souvent injustement considéré, mais un système philosophique et ascétique pour sublimer la sexualité et atteindre l'universalisation de la conscience"*. Il y a de quoi intéresser le grand ["Massimo"] spécialiste de la Révolution sexuelle et de la Magie sexuelle, Introvigne.

75) Cette affirmation doit être comparée avec ce qu'écrivait G. Cantoni en 1966, dans sa préface à *Mythe et réalité* d'Eliade: *"la fin première (...) de cette apologétique doit être la défense de la religion sic et simpliciter et de la naturalité du sacré dans la vie de l'homme et dans l'homme lui-même (...) un discours 'de vera religione' dépend et se greffe uniquement sur une affirmation positive 'de religione', sans laquelle c'est vox clamantis in deserto (...)"* (p. 13). Autrement dit, pour Cantoni, une apologétique catholique au XXème siècle doit d'abord initier l'homme moderne, athée et matérialiste, à la *"reconnaissance des profondes motivations existentielles du 'sacré', du 'mythique', du 'symbolique'"* (p. 16) [en ce sens on doit être de 'bons païens'], pour ensuite passer à ce sacré particulier qui serait le sacré catholique, en veillant à ce que ce catholicisme inclue toujours *"le mythe (l'élément symbolique et mystérieux)"* et ne soit pas absorbé par l'élément *"discursif et théologique"* (M. INTROVIGNE, *Il ritorno dello gnosticismo*, Carnago, 1993, p. 230, cit. par Zoccatelli à la p. 46). En pratique, il faudrait initier l'homme moderne à Eliade [*"sa production est une constante plaidoirie pour le sacré (...) elle se place donc comme un instrument irremplaçable dans la défense de la religion et dans la persécution par l'athéisme"*, Cantoni, p. 17], Guénon etc., et ensuite le faire passer aux auteurs catholiques, à condition toutefois qu'ils développent cette même perspective. Comme on voit, depuis les années 60 à maintenant, la position est la même: celle de l''ésotérisme dit chrétien' (en réalité: maçonnique).

76) Zoccatelli fait allusion ici surtout à la R.I.S.S. (*Revue Internationale des Sociétés Secrètes*) fondée par Mgr Jouin et approuvée par le Saint-Siège. Sous la plume de Zoccatelli le terme *"revues anti-sectes"* est hautement péjoratif - étant donné sa campagne et celle d'Introvigne anti-anti-sectes - c'est pourquoi le lecteur est poussé à croire à une persécution injuste des 'anti-sectes' contre Guénon.

77) Je fais allusion à deux chants de *Alleanza Cattolica* respectivement de Fabio Di Tullio et Agostino Sanfratello, publiés aux pp. 1 et 23 du *Canzoniere* (1976).

78) Je rappelle comment tous deux collaborèrent à une revue dédiée au Sacré-Cœur. Le premier article de Charbonneau (de 1922) reliait le Sacré-Cœur aux Templiers, le premier de Guénon (de 1925) s'intitulait *Il Sacro Cuore e la leggenda del Santo Graal* [cf. M.-F. JAMES, *Ésotérisme et Christianisme autour de René Guénon*, N.E.L., Paris 1981, spécialement: *Autour de 'Regnabit'* (pp. 235-299) avec le préambule: *Le 'Sacré-Cœur', sujet de prédilection catholique et ésotérique*].

Doctrine

INFAILLIBILITE DU PAPE

par Mgr Robert Fidelis McKenna, o. p.

A plusieurs reprises déjà 'Sodalitium' a traité la question de l'infaillibilité pontificale (voir par ex. n° 40, pp. 36 s, n° 43, pp. 31 s, n° 47, pp. 48 s). Nous sommes heureux de pouvoir présenter ici au lecteur une traduction par nos soins d'un article de Mgr Robert Fidelis McKenna, paru en anglais dans la revue 'Catholic forever'. Dans ce bref article l'auteur défend avec clarté l'infaillibilité pontificale et son étendue s'opposant aux restrictions abusives qui, ces dernières années, y ont été mises hélas par tant de gens. Il ne sera pas difficile à nos lecteurs de constater que la position prise par l'illustre auteur dominicain correspond substantiellement à celle de notre revue. En effet toutes deux affirment tant l'infaillibilité du Magistère ordinaire que l'infaillibilité du Magistère extraordinaire ou solennel: la seule différence, qui est une question de libre discussion, réside dans la frontière entre Magistère solennel et Magistère ordinaire. Pour ce motif, dans l'optique de Mgr McKenna, identifier Magistère ex cathedra et Magistère solennel n'infirme en rien l'infaillibilité du Magistère ordinaire. Tous deux sont infaillibles; la différence est dans le mode d'infaillibilité, donc secondaire. La différence ne change en définitive rien à la chose.

Sodalitium

1 - DÉFINITION ET INTERPRÉTATION

L'Infaillibilité du pape, comme chacun sait, a été définie par le Concile du Vatican

Mgr Robert Fidelis McKenna, o. p.

en 1870. Les Pères du Concile la déclarèrent dogme divinement révélé, la formulant comme suit:

"Le Pontife romain, lorsqu'il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire lorsque, remplissant sa charge de pasteur et de docteur de tous les chrétiens, il définit en vertu de sa suprême autorité apostolique qu'une doctrine sur la foi ou les mœurs doit être tenue par toute l'Eglise, jouit, par l'assistance divine à lui promise en la personne de saint Pierre, de cette infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu que fût pourvue son Eglise, lorsqu'elle définit la doctrine sur la foi et les mœurs. Par conséquent, ces définitions du Pontife romain sont irréformables par elles-mêmes et non en vertu du consentement de l'Eglise" (Denz. 1839. F.C. Dumeige 1975, n. 484, p. 266).

Communément, la définition est comprise en ce sens qu'elle détermine la limite ou l'étendue de l'infaillibilité pontificale; c'est-à-dire que le pape est infaillible seulement lorsqu'il définit une doctrine **ex cathedra**.

Cette interprétation impose à son tour une limitation à l'infaillibilité de l'Eglise elle-même - "cette infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu que fût pourvue son l'Eglise". Si, lorsqu'il ne parle pas **ex cathedra**, le chef visible de l'Eglise peut se tromper en matière de foi ou de morale, l'Eglise sera nécessairement impliquée dans chaque erreur qu'il commettra.

Que le pape puisse errer quand il ne parle pas **ex cathedra**, voilà assurément ce qui semble être l'interprétation la plus répandue parmi les catholiques. Les manuels de théologie, tout en n'admettant pas que l'Eglise ou le pape puissent se tromper en quelque matière directement ou indirectement connexe à la Révélation divine, ne vont pas jusqu'à enseigner que tant l'un que l'autre est tout simplement infaillible en soi. Se basant sur ce qu'enseigne par ailleurs le Concile du Vatican, ils font de la Révélation divine l'objet primaire ou direct de l'infaillibilité, et des vérités implicites à la Révélation, l'objet secondaire ou indirect.

"De plus on doit croire de foi divine et catholique tout ce qui est contenu dans la parole de Dieu, écrite ou transmise, et que l'Eglise propose à croire comme divinement révélé, soit par un jugement solennel, soit par le magistère ordinaire et universel." (**Denz**. 1792. F.C. Dumeige, n. 93, p. 49).

En effet, ceux qui voient dans ces mots une définition du dogme même sont amenés à croire qu'un pape ne parle **ex cathedra** et infailliblement que lorsqu'il définit un dogme, comme celui de l'Immaculée Conception ou de l'Assomption.

2 - ERREUR D'INTERPRÉTATION

Et pourtant ce n'est pas l'objet de l'infaillibilité que le Concile définit là mais l'objet de la foi - "de la foi divine et catholique." Se limiter aussi à faire objet d'infaillibilité seulement ce qui est divinement révélé, directement ou indirectement, revient à laisser ouvertes au débat une multitude de matières non clairement connexes à la Révélation, même des matières relatives à la foi et aux mœurs réglées par lettres encycliques ou autres documents pontificaux. C'est plutôt dans la définition de l'infaillibilité du pape donnée par le Concile que l'objet de l'infaillibilité est établi, c'est-à-dire une "doctrine de foi et de mœurs." Il n'est pas dit: une doctrine "divinement révélée".

Si l'autorité enseignante de l'Eglise - le Magistère - n'est pas ainsi (absolument) infaillible, il y a alors, ou il peut y avoir un enseignement émanant de l'Eglise dont on peut ne pas être certain dans la mesure où il n'est pas qualifié comme étant "**de fide**". Mais comment cela est-il possible si, chaque

fois qu'elle parle, l'Eglise parle au nom de Jésus-Christ, la Vérité même? "Qui vous écoute, m'écoute" (Luc X, 16).

3 - VRAIE INTERPRÉTATION

Ce qui découle, et tout ce qui découle, de la définition par le Concile du Vatican de l'infaillibilité du pape quand il parle **ex cathedra** n'est pas que lorsqu'il ne parle pas de cette manière il est faillible, mais que quand il ne parle pas **ex cathedra**, ce n'est pas **ex cathedra** qu'il est infaillible; non pas qu'il n'est pas infaillible **formellement parlant (simpliciter),** mais qu'il n'est pas infaillible sous ce rapport (**secundum quid**), c'est-à-dire **ex cathedra**. Ce n'est pas que le Concile reconnaît ou définit une limite à l'infaillibilité; c'est qu'il la défend contre ceux qui la disent soumise à d'autre facteurs - le consentement des évêques, sinon les décrets ou canons d'un Concile Général.

"Par conséquent, ces définitions du Pontife romain sont irréformables par elles-mêmes et non en vertu du consentement de l'Eglise". Dans cette dernière phrase de la définition du Concile se trouve la clef de son interprétation correcte. Ne pas en tenir compte est à la racine de la croyance absolument pas catholique en un pape susceptible d'errer quand il ne définit pas une doctrine **ex cathedra**, même s'il parle **ex officio**. Naturellement il est évident qu'il peut errer lorsqu'il ne parle pas **en tant que** pape mais en tant que "docteur privé". La phrase qui clôt la définition du Concile exprime son véritable objet et son véritable but; c'est à dire l'infaillibilité du Souverain Pontife, **même** quand il parle seul de sa propre autorité.

Ce n'est pas de l'infaillibilité pontificale en tant que telle dont il s'agit, mais de l'infaillibilité personnelle du pape. Le Concile définit que lorsqu'il parle **ex cathedra**, il est infaillible de son propre droit de pape et pas seulement parce qu'il parle en tant que représentant de l'Eglise

Le Magistère n'est pas divisé. La distinction du Concile entre Magistère "Solennel" et Magistère "Ordinaire et universel" ne désigne pas deux espèces de Magistère, et encore moins un Magistère faillible ou infaillible, mais la manière ou le mode dans lequel l'unique Magistère infaillible est exercé. Une définition **ex cathedra**, impliquant comme elle le fait la plénitude de l'Autorité Apostolique, est en elle-même un exercice du Magistère Solennel, même quand elle n'est pas définition d'un dogme reconnu par le Canon §1323, 2 du Code. (Le fait de dire qu'une définition de ce genre se rattache à la fois à un Concile œcuménique et au Pape parlant **ex cathedra** ne limite pas vice-versa par loi de conséquence les déclarations **ex cathedra** aux définitions de dogme). L'infaillibilité du Magistère, disons-nous, comporte en soi l'infaillibilité du Souverain Pontife chaque fois qu'il parle **ex officio**, pas nécessairement **ex cathedra**.

Notons que l'infaillibilité du Magistère ordinaire elle-même n'est pas limitée aux définitions de ce qui est de révélation divine, comme beaucoup le croient impliqué dans les autres paroles du Concile citées plus haut. Bien au contraire. Si l'on considère non l'infaillibilité en elle-même mais l'objet de foi représenté par ces mots, c'est réellement l'infaillibilité du Magistère ordinaire, en même temps que celle du Magistère solennel qui est concernée.

4 - CONFIRMATION

Cette analyse de la définition de l'infaillibilité pontificale, basée sur un examen attentif des termes de la déclaration du Concile du Vatican, est en conformité avec l'enseignement du Pape Pie XII dans son Encyclique **Humani Generis** (§ 20). "Il ne faut pas estimer non plus", dit-il, "que ce qui est proposé dans les encycliques ne demande pas de soi l'assentiment puisque les papes n'y exercent pas le pouvoir suprême de leur Magistère. A ce qui est enseigné par le magistère ordinaire s'applique aussi la parole: 'Qui vous écoute m'écoute'; et, la plupart du temps, ce qui est exposé dans les Encycliques appartient déjà d'autre part à la doctrine catholique" [F.C. n. 509 p. 277].

Et Pie XII poursuit - et là, c'est aux papes parlant **ex cathedra** qu'il est fait référence - "Si les papes portent expressément dans leurs actes un jugement sur une matière qui était jusque-là controversée, tout le monde comprend que cette matière, dans la pensée et la volonté des Souverains Pontifes, n'est plus désormais à considérer comme question libre entre les théologiens".

De la même manière que le Concile du Vatican définit le pape et non l'Eglise elle-même comme ayant la primauté de juridiction, ainsi reconnaît-il son infaillibilité lorsqu'il parle **ex cathedra**, indépendamment du consensus de l'Eglise. Loin d'être infaillible "uniquement" lorsqu'il parle **ex cathedra**, le pape l'est, affirmons-nous, **même** en ce cas. C'est bien différent!

On trouve une confirmation de notre analyse dans ce que dit le Concile du Vatican préalablement à sa définition du Magistère infaillible du pape: "(...) la religion catholique a toujours été gardée sans tache dans le Siège Apostolique" (FC 478). Et encore "(...) le Siège de Pierre demeure pur de toute erreur, aux termes de la promesse divine de Notre-Seigneur (...)" (Denz. 1836).

5 - "CONDITIONS" MAL INTERPRÉTÉES

Quelles que soient lesdites quatre "conditions" pour une déclaration **ex cathedra**, elles ne sont pas conditions pour que le pape se prononce infailliblement. Ces "conditions" sont seulement les éléments ou facteurs impliqués dans cette déclaration, définissant ce qui est entendu par le terme ex cathedra. Tout le monde sait naturellement qu'un pape ne parle pas **ex cathedra** quand il ne parle pas dans l'exercice de sa charge - **ex officio**, en "remplissant sa charge de pasteur et de docteur de tous les chrétiens" ("condition" #1).

Ce qu'il "définit (...) comme doctrine sur la foi ou les mœurs" ("condition" #2) désigne l'objet évident ou matière de cette déclaration, c'est à dire une matière de religion.

Ce qu'il "définit" comme doctrine devant "être tenue par toute l'Eglise" ("conditions" #3) fait partie de la nature même des matières doctrinales. Rien n'est jamais doctrinal pour seulement une partie de l'Eglise! Il n'est donc pas nécessaire qu'un pape parlant **ex cathedra** proclame expressément son intention de lier tous les fidèles. Il est évident que c'est présumé nécessaire pour la solennité.

Le terme "solennel" ne figure pas cependant dans la définition du Concile. Nous avons déjà vu que la solennité est intrinsèque au caractère **ex cathedra** de la déclaration, celle-ci émanant de l'Autorité Suprême Apostolique du Souverain Pontife. Un document officiel suffit - quelque chose de plus qu'une Lettre Encyclique. Citons encore une fois *Humani Generis*: "Si les papes portent **expressément** [pas 'solennellement' - j'insiste] dans leurs **actes** un jugement sur une matière jusqu'alors controversée (....) cette matière (....) n'est plus désormais à considérer comme question libre".

Il y a des degrés de solennité. Les dogmes de l'Immaculée Conception et de l'Assomption de la Sainte Vierge furent définis, eux, avec la plus grande solennité, parce que ces deux dogmes appartiennent à la révélation divine et qu'ils étaient désirés universellement par les évêques et les fidèles. Mais les évêques ayant été consultés dans les deux cas, ce ne sont pas des exemples typiques de définition **ex cathedra,** qui, comme nous l'avons vu, exclut cette nécessité.

On trouve des exemples plus précis de ces définitions [**ex cathedra**] dans la Lettre apostolique de Léon XIII sur l'invalidité des Ordres anglicans et dans la Constitution apostolique de Pie XII déterminant la matière et la forme sacramentelles des saints Ordres. Dans les deux cas le pape a tranché sans faire référence à aucune consultation d'évêques sur la question, et ce faisant, il a répondu à la définition d'une déclaration **ex cathedra**. Les papes ont usé de leur "Suprême Autorité Apostolique" - et c'est la "condition" #4 - pour définir "qu'une doctrine sur la foi et les mœurs doit être tenue par toute l'Eglise".

Mais alors le nombre de ces exemples dans l'histoire de l'Eglise, s'ils ne sont pas légions, n'est certainement pas négligeable - contrairement encore une fois à l'opinion communément répandue. La condamnation du Libéralisme par le Pape Pie IX dans le *Syllabus des Erreurs*, et du Modernisme par saint Pie X dans le décret *Lamentabili* sont d'autre éminents exemples de définition **ex cathedra**.

C'est dans cette même condition #4 que nous trouvons le cœur d'une définition **ex cathedra** - le Pape exerçant "sa Suprême Autorité Apostolique". Cela revient en pratique pour le Pape, comme nous l'avons vu, à utiliser, "sous la divine assistance à lui promise en la personne de saint Pierre", l'autorité de résoudre une controverse doctrinale, qui dès lors, selon les propres paroles de Pie XII, n'est "plus désormais à considérer comme question libre".

6 - FRUIT D'ERREUR

La compréhension erronée de la définition de l'infaillibilité du pape par le Concile

du Vatican constitue l'obstacle majeur à l'unité des traditionalistes opposés à "Vatican II". Pour la majorité d'entre eux, la conviction générale que le Pape n'est infaillible que sous certaines conditions est un motif pour "avoir à la fois le beurre et l'argent du beurre..." - pour reconnaître le Pape quand il est en accord avec la tradition catholique, et ne pas le reconnaître quand il ne l'est pas.

Mais qu'est cela sinon mettre la proverbiale charrue avant les bœufs - Mettre la Tradition avant le Pape et le Magistère vivant? D'où la Tradition tire-t-elle son autorité si ce n'est du Magistère enseignant qui lui donne son autorité? A défaut d'un vrai, légitime Souverain Pontife, les catholiques doivent en effet avoir recours à "la sainte tradition, interprète et gardienne de la vérité catholique" comme la nomme le **Catéchisme du Concile de Trente.** Mais l'appel à la tradition **n'est pas le fait d'un seul**. Lorsque l'Archevêque Marcel Lefebvre, reconnaissant en Montini l'autorité pontificale, tenta cet appel à la tradition, il lui fut répondu: "Je suis la Tradition".

En effet, la mauvaise interprétation de la définition du Concile a montré qu'elle n'a servi rien moins que d'occasion pour l'improprement nommé Concile Vatican II lui-même, caractérisé par ses présumés papes et leurs déplorations des erreurs commises dans le passé par l'Eglise, ces erreurs qui ont "offensé nos frères séparés". Après tout, si le pape n'est pas lui-même personnellement infaillible, alors l'Eglise au-dessous de lui ne l'est pas non plus: c'est théologiquement certain, comme nous l'avons démontré. La porte est grande ouverte à l'hérésie de l'Indifférentisme (Œcuménisme).

"Vous les reconnaîtrez à leurs fruits" (Matth. VII, 20). L'exode massif de prêtres, de moines, de religieuses dans le sillage de "Vatican II", avec depuis lors, la diminution de moitié du nombre des fidèles, grâce à l'"Aggiornamento" commencé par Jean XXIII et à la "Nouvelle Messe" de Paul VI - tout cela montre assez clairement à qui a des yeux pour voir, que le roi est nu; qu'en réalité le Concile n'est rien moins que la seconde Réforme protestante. Une attaque contre l'Eglise qui, cette fois cependant, ne vient pas de l'extérieur mais de l'intérieur.

Mais si, en fait, comme nous l'avons montré, le pape est infaillible **ex officio** (dans l'exercice publique de sa charge), comme l'est elle-même l'Eglise, et ce, pas seulement lorsqu'il parle **ex cathedra**, que s'en suit-il sinon que les papes de Vatican II ne sont pas en acte, formellement papes? Un vrai Pape ne peut contredire aucun de ses prédécesseurs pas même en une seule matière de foi et de mœurs. Le pasteur a été frappé et les brebis ont été dispersées (Matth. XXVI, 31).

POST-SCRIPTUM: L'"INFAILLIBILITÉ" DE MGR LEFEBVRE

La Fraternité Saint-Pie X et plusieurs traditionalistes nous accusent, comme on sait, d'exagérer l'infaillibilité du Pape et le devoir qu'on a de lui obéir. Pourtant, ils ne craignent pas à leur tour d'exagérer l'infaillibilité de Mgr Lefebvre et l'obéissance qui lui serait due...

Voici pour illustrer cette affirmation, un extrait de l'article de M. l'abbé Michel Simoulin, supérieur du district de l'Italie de ladite Fraternité, extrait tiré de *Roma felix,* lettre mensuelle d'information de la Fraternité Saint-Pie X en Italie (an I, n° 11, nov. 99, pp. 1-2):

"Si tous nous avons compris cela [l'auteur se réfère à la déclaration de Mgr Lefebvre de 1974]*, je pense que nous devrions nous efforcer d'être très fidèles et dociles à tout ce que Mgr Lefebvre nous a transmis au nom de l'Eglise: la foi, bien sûr, mais aussi la loi morale, la discipline, la liturgie, ainsi que bien des choses de moindre relief, mais que chacun d'entre nous devrait garder par piété filiale et aussi parce que l'infidélité dans les petites choses est souvent le début de chutes plus graves. Nous ne pouvons pas choisir ce qui nous plaît et écarter ce qui ne nous plaît pas. Il faut tout prendre parce que tout est lié. Je m'étonne par exemple, d'entendre des personnes qui manifestent leur admiration pour Mgr Lefebvre et qui, dans le même temps, disent que sur telle petite chose, dans la morale ou dans la liturgie, il se serait trompé! Curieux, car s'il s'est vraiment trompé sur des petites choses, qui peut me donner la certitude qu'il ne s'est pas trompé sur des choses importantes?"*

Que quelqu'un attribue au Pape ce que l'abbé Simoulin écrit de Mgr Lefebvre et il serait aussitôt accusé de "papolâtrie"... A notre avis cet article de l'abbé Simoulin est un exemple inquiétant du fait que la

Fraternité s'appuie toujours plus sur un soi-disant "charisme" de Mgr Lefebvre qui devient pour ses disciples l'unique et infaillible critère de la vérité.

Sodalitium

PAUL VI IMPOSA-T-IL "ILLÉGALEMENT" LA NOUVELLE MESSE ?

par M. l'abbé Anthony Cekada

La Fraternité Saint-Pie X et un mythe traditionaliste populaire

La majorité des catholiques qui abandonnent la Nouvelle Messe le font parce qu'ils la trouvent mauvaise, irrévérencieuse et non-catholique.

Instinctivement, pourtant, le catholique sait que l'Eglise du Christ *ne peut pas* nous donner quelque chose de mauvais puisque dans un tel cas l'Eglise nous conduirait en Enfer plutôt qu'au Ciel.

Les théologiens catholiques, en effet, enseignent que les lois universelles concernant la discipline, ainsi que les lois régissant la liturgie sacrée, sont infaillibles. Le théologien Hermann en donne une explication classique :

"L'Eglise est infaillible dans sa discipline générale. Par le terme discipline générale nous entendons les lois et les pratiques qui appartiennent à l'ordonnance externe de toute l'Eglise. Cela concerne des éléments tels que le culte externe, comme **la liturgie et les rubriques**, ou **l'administration des sacrements**...

"Si elle [l'Eglise] était capable de prescrire ou d'ordonner ou de tolérer dans sa discipline quelque chose contre la foi et les mœurs, ou quelque chose qui serait préjudiciable à l'Eglise ou nuirait aux fidèles, elle se détournerait de sa mission divine, ce qui serait impossible" ([1]).

Tôt ou tard, alors, le catholique se retrouve en face d'un dilemme: la Nouvelle Messe est mauvaise mais ceux qui nous ordonnent de l'utiliser (Paul VI, *et al.*) sont sensés posséder l'autorité-même du Christ. Que devons-nous faire ? Accepter ce qui est mauvais à cause de l'autorité, ou rejeter l'autorité à cause de ce qui est mauvais ? Choisir le sacrilège ou choisir le schisme ?

Comment un catholique résout-il ce cruel dilemme - que l'autorité de l'Eglise ordonne le mal?

Au cours des années, il y eut essentiellement deux explications qui furent proposées:

1- Paul VI, qui promulgua la Nouvelle Messe, perdit l'autorité papale

L'argument est le suivant: une fois que nous reconnaissons que la Nouvelle Messe est un mal, qu'elle est nuisible aux âmes, qu'elle détruit la foi, nous reconnaissons en conséquence implicitement quelque chose d'autre : Paul VI, qui promulgua (imposa) ce rite mauvais en 1969, ne pouvait pas posséder la véritable autorité dans l'Eglise lorsque qu'il fit ainsi. Il perdit d'une manière ou d'une autre l'autorité papale, même s'il l'avait possédée en premier lieu.

Comment cela put-il arriver ? La défection de la foi, selon deux papes au moins (Innocent III et Paul IV) et selon presque tous les canonistes et les théologiens catholiques, entraîne automatiquement la perte de l'office papal.

Le mal de la Nouvelle Messe est comme une immense flèche lumineuse et clignotante pointée sur le Vatican et qui afficherait les mots: "Pas d'autorité papale. Défection de la foi catholique" [*].

2- Paul VI possédait l'autorité papale mais il ne promulgua pas légalement la Nouvelle Messe

L'argument est le suivant : Paul VI ne suivit pas la procédure légale correcte quand il promulgua la Nouvelle Messe. En conséquence la Nouvelle Messe n'est pas *vraiment* une loi universelle et nous ne sommes pas obligés d'obéir à la législation qui est supposée l'imposer ; ainsi, l'infaillibilité de l'Eglise est "sauvée".

Cette théorie était très populaire dans le mouvement traditionaliste depuis sa formulation au début des années 60.

] Note de *Sodalitium: L'auteur suit la position "sedevacantiste". *Sodalitium* accepte la conclusion de l'auteur ("pas d'autorité papale") mais estime pas demontré le motif de la perte de l'autorité ("défection de la foi catholique").

Mais c'est une tentative pour avoir le beurre et l'argent du beurre. Cette argumentation permet de "reconnaître" le pape mais d'ignorer ses lois, de dénoncer sa Nouvelle Messe et de garder la messe traditionnelle. Les âmes simples, apeurées par l'idée du schisme, sont ainsi rassurées et cela leur permet de rester, "fidèles au Saint-Père" en dépit des apparences.

J'ai traité de la première position dans mon étude *Traditionalists, Infallibility and the Pope* ([2]). Ici je parlerai de la seconde position et je soulignerai les difficultés qu'elle présente en ce qui concerne la logique, l'autorité de l'Eglise et le droit canon.

La Fraternité Saint-Pie X et la "promulgation illégale"

Beaucoup de catholiques traditionalistes adhèrent à la théorie selon laquelle la Nouvelle Messe fut promulguée illégalement. Les avocats de cette position sont extrêmement nombreux parmi les membres et les défenseurs de la Fraternité Saint-Pie X de Mgr Marcel Lefebvre.

Cette théorie s'inscrit parfaitement dans ce que l'on peut appeler la conception gallicano-janséniste de la Fraternité envers la papauté: le pape est "reconnu" mais ses lois et ses enseignements doivent être passés au crible. Vous bénéficiez de tout le côté sentimental d'avoir un pape *in abstracto* mais vous n'avez pas les inconvénients de devoir lui obéir *in concreto*.

(Depuis des années ce côté sentimental est un appel à la générosité des fidèles et représente une source de revenus considérables pour la Fraternité Saint-Pie X. Cette vieille poule gallicane aux œufs d'or n'est pas prête d'être abandonnée).

Les arguments classiques

Pour obtenir une explication de la seconde position nous nous référons à deux articles de l'abbé François Laisney, ancien supérieur de district de la Fraternité Saint-Pie X aux Etats-Unis.

L'abbé Laisney dépeint la Nouvelle Messe comme "un mal en soi" ([3]) et comme un danger pour la foi catholique ([4]). Il reconnaît dans un sens général le principe sur lequel est basée la première position - l'Eglise ne peut pas donner de lois universelles qui soient mauvaises ou nuisibles aux âmes.

Mais, affirme-t-il, "toute la force de l'autorité papale *n'était pas engagée* dans la promulgation de la Nouvelle Messe" ([5]) et "le Pape Paul VI n'obligea pas la célébration de cette [Nouvelle] Messe, mais la permit seulement... il n'y a pas d'ordre, de commandement ou de précepte clairs, l'imposant sur aucun prêtre !" ([6]).

Il formule les arguments suivants - ils sont typiques de ceux qui soutiennent cette position - contre la légalité de la promulgation de la Nouvelle Messe par Paul VI :

- "Le *Novus Ordo Missæ* ne fut pas promulgué selon la forme canonique propre par la Sacrée Congrégation des Rites".

- "Un décret de la Sacrée Congrégation des Rites imposant la Nouvelle Messe n'est pas dans les *Acta Apostolicæ Sedis* (l'organe officiel de l'Eglise catholique annonçant les nouvelles ordonnances à toute l'Eglise)".

- "Dans les éditions suivantes de la Nouvelle Messe [ce décret de 1969] est remplacé par un second décret (du 26 mars 1970) *permettant* seulement l'usage de la Nouvelle Messe. Ce second décret qui permet seulement - mais n'ordonne pas - son usage est dans les *Acta Apostolicæ Sedis*".

- Dans une notification de 1971 sur la Nouvelle Messe de la Congrégation du Culte Divin, "on ne peut pas trouver dans ce texte ni une claire interdiction pour aucun prêtre de célébrer la messe traditionnelle ni une obligation de célébrer seulement la Nouvelle Messe".

- Une autre notification de 1974, dit l'abbé Laisney, impose, elle, une obligation - mais elle n'apparaît pas dans les *Acta* et ne dit pas que Paul VI l'approuve, en conséquence elle n'a pas force d'obligation.

- "Une législation confuse" caractérise ces réformes. "En ceci on peut voir précisément l'assistance du Saint-Esprit à l'Eglise parce qu'il ne permit pas aux modernistes de promulguer correctement leurs réformes avec une force légale parfaite".

L'abbé Laisney présente alors sa conclusion: "Le *Novus Ordo Missæ* fut promulgué par le Pape Paul VI avec tant de déficiences et **sans même le langage juridique correct obligeant** tous les prêtres et les fidèles, qu'il **est impossible d'affirmer qu'il soit couvert de l'infaillibilité du Pape concernant les lois universelles**" ([7]).

Afin de vérifier les affirmations de l'abbé Laisney, nous supposerons, comme il le fait,

Paul VI, ici avec Roger Schutz de la communauté de Taizé

que Paul VI était un vrai pape qui, en tant que tel, possédait pleinement l'autorité législative sur l'Eglise. Cela nous permettra d'obliger l'abbé à s'en tenir aux critères objectifs trouvés dans le droit canon qui découleraient de cette hypothèse.

Nous démontrerons alors, en examinant les principes généraux du droit canon et des textes législatifs concernés, que les arguments et les conclusions de l'abbé Laisney sont faux en tous points.

Qu'est-ce qu'une "Promulgation" ?

"Promulguer" une loi ne signifie rien de moins que l'annoncer publiquement.

L'essence de la promulgation est la **proposition publique** d'une loi à la communauté par le législateur lui-même, ou sur son autorité, de sorte que **la volonté du législateur d'imposer une obligation puisse être connue** de tous ses sujets ([8]).

Le code de droit canon dit simplement: "Les lois décrétées par le Saint-Siège sont promulguées par leur publication dans le commentaire officiel des *Acta Apostolicæ Sedis*, à moins que dans des cas particuliers un autre mode de promulgation soit prescrit" ([9]).

C'est tout ce que le code de droit canon requiert et cela suffit pour faire connaître la volonté du législateur, le pape.

A moins qu'une autre clause soit faite dans une loi particulière elle-même, une loi devient effective (et devient obligatoire) trois mois après sa publication officielle dans les *Acta* ([10]). La période précédant la date de mise en application s'appelle la *vacatio legis*.

Un décret manquant ?

La Nouvelle Messe (*Novus Ordo Missæ*) apparaît petit à petit. Le Vatican a tout d'abord publié le nouvel Ordinaire dans une petite brochure en 1969, en même temps qu'une Instruction Générale sur le Missel Romain (une préface doctrinale et concernant les rubriques) ([11]).

En en-tête de cette brochure apparaît la longue Constitution Apostolique de Paul VI sur la Nouvelle Messe, *Missale Romanum*, et le décret *Ordine Missæ* de la Sacrée Congrégation des Rites (Consilium), le 6 avril 1969.

Le décret, signé par Benno Cardinal Gut, établit que Paul VI approuva cet *Ordo Missæ* et que la Congrégation le promulguait par son mandat spécial. Elle établit que la date d'entrée en vigueur de cette législation serait le 30 novembre 1969.

Cependant pour des raisons qui restent inconnues, ce décret ne fut jamais publié dans les *Acta*. Dès lors l'abbé Laisney et de nombreux autres soutiennent que cette omission signifie que la Nouvelle Messe, en conséquence, ne fut jamais "dûment promulguée", et ainsi n'oblige personne à la célébrer.

Mais l'argument concernant cette erreur bureaucratique est un leurre. En droit canon la question clef sur la promulgation d'une loi quelconque porte sur **la volonté du législateur**. Dans ce cas, **Paul VI a-t-il manifesté sa volonté d'imposer à ses sujets une obligation (c'est-à-dire la Nouvelle Messe) ?** Et, en outre, le fit-il ainsi dans les *Acta* ?

La Constitution Apostolique de Paul VI

La réponse à cette question est facile. Dans les *Acta Apostolicæ Sedis* du 30 avril 1969 nous trouvons la Constitution Apostolique *Missale Romanum*, portant la signature de Paul VI. Le titre : "Constitution Apostolique. Par laquelle le missel romain, restauré par décret du Concile œcuménique Vatican II, est **promulgué**. Paul, Evêque, Serviteur des Serviteurs de Dieu, d'éternelle mémoire" ([12]).

De toute évidence, la législation remplit alors la simple norme pour une promulga-

tion. Le Suprême Législateur n'a besoin d'aucun décret d'un Cardinal pour que sa loi soit adoptée. La Nouvelle Messe est promulguée et la loi est une obligation.

Dans le texte de la Constitution, en outre, Paul VI exprime de manière absolument claire que **sa volonté est d'imposer l'obligation d'une loi sur ses sujets**. Notez en particulier son langage dans les passages suivants :

- L'Instruction générale qui précède le *Novus Ordo Missæ* "**impose de nouvelles règles** pour la célébration du sacrifice eucharistique" ([13]).

- "**Nous décrétons** que trois canons soient ajoutés à cette Prière [le Canon romain]" ([14]).

- "**Nous ordonnons** que les paroles du Seigneur soient une seule et même formule dans chaque canon" ([15]).

- "**Nous voulons** que ces paroles soient dites ainsi dans chaque prière eucharistique" ([16]).

- "Toutes les choses que **nous prescrivons** ici, par Notre Constitution, entreront en vigueur à partir du 30 novembre de cette année" ([17]).

- "**Nous voulons** que ces lois et ces prescriptions soient, et seront, fermes et effectives maintenant et dans l'avenir" ([18]).

Les termes latin standard et canoniques qu'un pape utilise habituellement pour faire une loi sont tous ici présents : *normæ, præscripta, statuta, proponimus, statuimus, jussimus, volumus, præscripsimus*, etc.

Termes identiques dans Quo Primum

Ce langage est important pour une autre raison: certains termes utilisés par Paul VI apparaissent dans la bulle *Quo Primum* de 1570, bulle par laquelle le pape saint Pie V promulgua la messe tridentine.

L'abbé Laisney, comme beaucoup d'autres, affirme que la législation de Paul VI n'imposa pas d'obligation mais plutôt que Paul VI "présenta" simplement ou "permit" la Nouvelle Messe ([19]).

C'est faux. *Quo Primum* et Paul VI utilisent tous les deux des termes législatifs identiques dans des passages clef : *norma, statuimus* et *volumus*.

Le canoniste bénédictin Oppenheim dit que ces mots sont des termes "préceptifs" qui "*indiquent clairement une obligation stricte*" ([20]).

Si de telles paroles rendirent *Quo Primum* de saint Pie V obligatoire, elles produisirent le même effet pour *Missale Romanum* de Paul VI.

"Nous voulons..."

Nous avons cité plus haut le passage suivant comme étant la preuve que Paul VI voulait promulguer une loi qui imposât une obligation sur ses sujets :

"**Nous voulons** [volumus] que ces lois et ces prescriptions soient, et seront, fermes et effectives maintenant et dans l'avenir" ([21]).

Les premières traductions [en anglais] du verbe latin volumus était "nous souhaitons que" ["we wish that"]. Quelques prêtres et auteurs ont alors prétendu que Paul VI a simplement vaguement souhaité que les catholiques adoptent la nouvelle messe et qu'il avait tout-au-plus exprimé un vœu pieux.

Dans *Quo Primum*, saint Pie V utilise le même verbe pour imposer la messe tridentine:

"**Nous voulons** [volumus], cependant - et nous décrétons par cette même autorité - qu'après la publication de ce missel et de Notre constitution, les prêtres présents dans la Curie romaine... soit obligés de chanter et de lire la messe selon ce missel" ([22]).

Dans les deux cas, le verbe *volumus* exprime l'essence de la législation de l'Eglise: le législateur **impose une obligation** sur ses sujets ([23]).

Paul VI révoque Quo Primum

L'abbé Laisney répand encore un autre "canard" ([24]) : le conte selon lequel Paul VI *n'abrogea pas* (ne révoqua pas) la bulle *Quo Primum* de saint Pie V ([25]).

Les avocats de cette position citent parfois un passage du code de droit canon qui affirme qu'une "loi récente faite par l'autorité abroge une ancienne loi si elle ordonne *formellement* [*expresse*] l'abrogation" ([26]).

L'argument est donc que Paul VI ne mentionna pas *Quo Primum* **nommément**, et donc qu'il ne l'abrogea pas **formellement**. *Quo Primum*, alors, n'a jamais perdu sa force et nous sommes toujours libres de célébrer l'ancienne messe ([27]).

Mais les partisans de cette notion prennent leurs désirs pour des réalités car, dans le canon cité plus haut, *formellement* ne signifie pas seulement "nommément" ([28]). Un législateur peut révoquer une loi formellement d'une autre manière - et c'est ce qui se passe ici quand Paul VI, après avoir donné son *volumus* à la Nouvelle Messe, ajouta la clause suivante :

"**Nonobstant**, dans la mesure nécessaire, **les Constitutions Apostoliques et les**

Ordonnances de nos Prédécesseurs, et les autres prescriptions, même celles dignes d'une mention spéciale et d'un amendement" ([29]).

Cette clause abroge **formellement** *Quo Primum*.

Premièrement, la bulle *Quo Primum* tombe dans la catégorie des actes pontificaux légaux les plus solennels - une Constitution papale ou Apostolique ([30]). Dans le passage de la Constitution Apostolique de Paul VI cité plus haut, il est évident que les "**Constitutions Apostoliques**" de ses prédécesseurs sont révoquées.

Deuxièmement, afin de révoquer une loi *formellement*, un pape n'est pas requis d'en mentionner le nom. Une révocation formelle prend place aussi, affirme le canoniste Cicognani, si le législateur insère "des clauses abrogatoires ou dérogatoires, comme il y en a communément dans les décrets, rescrits et autres actes pontificaux: *nonobstant quelque chose de contraire, nonobstant quelque chose de contraire de quelque genre que ce soit, bien que digne de mention spéciale*" ([31]).

La bulle "Quo Primum" de St Pie V se trouve au début de tous les Missels

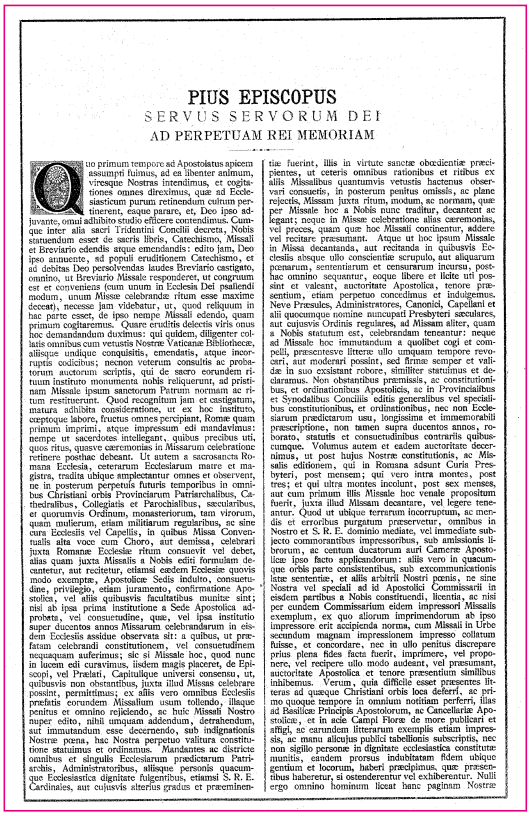

PIUS EPISCOPUS
SERVUS SERVORUM DEI
AD PERPETUAM REI MEMORIAM

Quo primum tempore ad Apostolatus apicem assumpti fuimus, ad ea libenter animum, viresque Nostras intendimus, et cogitationes omnes direximus, quæ ad Ecclesiasticum parum retinendum cultum pertinerent, eaque parare, et, Deo ipso adjuvante, omni adhibito studio efficere contendimus. Cumque inter alia sacri Tridentini Concilii decreta, Nobis statuendum esset de sacris libris, Catechismo, Missali et Breviario edendis atque emendandis: edito jam, Deo ipso annuente, ad populi eruditionem Catechismo, et ad debitas Deo persolvendas laudes Breviario castigato, omnino, ut Breviario Missale responderet, ut congruum est et conveniens cum unum in Ecclesia Dei psallendi modum, unum Missæ celebrandæ ritum esse maxime decerat), necesse jam videbatur, ut, quod reliquum in hac parte esset, de ipso nempe Missali edendo, quam primum cogitaremus. Quare eruditis delectis viris onus hoc demandandum duximus: qui quidem, diligenter collatis omnibus cum veteribus Nostræ Vaticanæ Bibliothecæ, aliisque undique conquisitis, emendatis, atque incorruptis codicibus; necnon veterum consultis ac probatorum auctorum scriptis, qui de sacro eorundem ritu instituto monumenta nobis reliquerunt, ad pristinam Missale ipsum sanctorum Patrum normam ac ritum restituerunt. Quod recognitum jam et castigatum, matura adhibita consideratione, ut ex hoc instituto, exoptoque labore, fructus omnes percipiant, Romæ quam primum imprimi, atque impressum edi mandavimus: nempe ut sacerdotes intelligant, quibus precibus uti, quos ritus, quasve cæremonias in Missarum celebratione retinere posthac debeant. Ut autem a sacrosancta Romana Ecclesia, ceterarum Ecclesiarum matre et magistra, tradita ubique amplectantur omnes et observent, ne in posterum perpetuis futuris temporibus in omnibus Christiani orbis Provinciarum Patriarchalibus, Cathedralibus, Collegiatis et Parochialibus, sæcularibus, et quorumvis Ordinum, monasteriorum, tam virorum, quam mulierum, etiam militarium regularibus, ac sine cura Ecclesiis vel Capellis, in quibus Missa Conventualis alta voce cum Choro, aut demissa, celebrari juxta Romanæ Ecclesiæ ritum consuevit vel debet, alias quam juxta Missalis a Nobis editi formulam decantetur, aut recitetur, etiamsi eadem Ecclesiæ quovis modo exemptæ, Apostolicæ Sedis indulto, consuetudine, privilegio, etiam juramento, confirmatione Apostolica, vel aliis quibusvis facultatibus munitæ sint; nisi ab ipsa prima institutione a Sede Apostolica ad probata, vel consuetudine, quæ, vel ipsa institutio super ducentos annos Missarum celebrandarum in eisdem Ecclesiis assidue observata sit: a quibus, ut præfatam celebrandi constitutionem, vel consuetudinem nequaquam auferimus; sic si Missale hoc, quod nunc in lucem edi curavimus, iisdem magis placeret, de Episcopi, vel Prælati, Capitulique universi consensu, ut, quibusvis non obstantibus, juxta illud Missas celebrare possint, permittimus; ex aliis vero omnibus Ecclesiis prefatis eorundem Missalium usum tollendo, illasque penitus et omnino rejiciendo, ac huic Missali Nostro nuper edito, nihil unquam addendum, detrahendum, aut immutandum esse decernendo, sub indignationis Nostræ pœna, hac Nostra perpetuo valitura constitutione statuimus et ordinamus. Mandantes ac districte omnibus et singulis Ecclesiarum præclicatarum Patriarchis, Administratoribus, aliisque personis quacumque Ecclesiastica dignitate fulgentibus, etiamsi S. R. E. Cardinales, aut cujusvis alterius gradus et præeminentiæ fuerint, illis in virtute sanctæ obœdientiæ præcipientes, ut ceteris omnibus rationibus et ritibus ex aliis Missalibus quantumvis vetustis hactenus observari consuetis, in posterum penitus omissis, ac plane rejectis, Missam juxta ritum, modum, ac normam, quæ per Missale hoc a Nobis nunc traditur, decantent ac legant; neque in Missæ celebratione alias cæremonias, vel preces, quam quæ hoc Missali continentur, addere vel recitare præsumant. Atque ut hoc ipsum Missale in Missa decantanda, aut recitanda in quibusvis Ecclesiis absque ullo conscientiæ scrupulo, aut aliquarum pœnarum, sententiarum et censurarum incursu, posthac omnino sequantur, eoque libere et licite uti possint et valeant, auctoritate Apostolica, tenore præsentium, etiam perpetuo concedimus et indulgemus. Neve Præsules, Administratores, Canonici, Capellani et alii quocumque nomine nuncupati Presbyteri seculares, aut cujusvis Ordinis regulares, ad Missam aliter, quam a Nobis statutum est, celebrandam tenentur: neque ad Missale hoc immutandum a quolibet cogi et compelli, præsentesve litteræ ullo unquam tempore revocari, aut moderari possint, sed firmæ semper et validæ in suo existant robore, similiter statuimus et declaramus. Non obstantibus præmissis, ac constitutionibus, et ordinationibus Apostolicis, ac in Provincialibus et Synodalibus Conciliis editis generalibus vel specialibus constitutionibus, et ordinationibus, nec non Ecclesiarum præclicarum usu, longissima et immemorabili præscriptione, non tamen supra ducentos annos, roborato, statutis et consuetudinibus contrariis quibuscumque. Volumus autem et eadem auctoritate decernimus, ut post hujus Nostræ constitutionis, ac Missalis editionem, qui in Romana adsunt Curia Presbyteri, post mensem; qui vero intra montes, post tres; et qui ultra montes incolunt, post sex menses, aut cum primum illis Missale hoc venale propositum fuerit, juxta illud Missam decantare, vel legere tenentur. Quod ut ubique terrarum incorruptum, ac mendis et erroribus purgatum præservetur, omnibus in Nostro et S. R. E. dominio mediate, vel immediate subjecto commorantibus impressoribus, sub amissionis librorum, ac centum ducatorum auri Cameræ Apostolicæ ipso facto applicandorum: aliis vero in quacumque orbis parte consistentibus, sub excommunicationis latæ sententiæ, et aliis arbitrii Nostri pœnis, ne sine Nostra vel speciali ad id Apostolici Commissarii in eisdem partibus a Nobis constituendi, licentia, ac nisi per eundem Commissarium eidem impressori Missalis exemplum, ex quo aliorum imprimendorum ab ipso impressore erit accipienda norma, cum Missali in Urbe secundum magnam impressionem impresso collatum fuisse, et concordare, nec in ullo penitus discrepare prius plena fides facta fuerit, imprimere, vel proponere, vel recipere ullo modo audeant, vel præsumant, auctoritate Apostolica et tenore præsentium similibus inhibemus. Verum, quia difficile esset præsentes literas ad quæque Christiani orbis loca deferri, ac primo quoque tempore in omnium notitiam perferri, illas ad Basilicæ Principis Apostolorum, ac Cancellariæ Apostolicæ, et in acie Campi Floræ de more publicari et affigi, ac earundem litterarum exemplis etiam impressis, ac manu alicujus publici tabellionis subscriptis, nec non sigillo personæ in dignitate ecclesiastica constitutæ munitis, eandem prorsus indubitatam fidem ubique gentium et locorum, haberi præcipimus, quæ præsentibus haberetur, si ostenderentur vel exhiberentur. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam Nostræ

Paul VI, autrement dit, utilisa exactement le langage requis pour révoquer formellement une loi précédente.

Et en faisant ainsi, Paul VI utilisa à nouveau **certaines phrases semblables à celles que saint Pie V employa** dans *Quo Primum* pour révoquer les lois liturgiques de ses prédécesseurs :

"**Nonobstant les Constitutions Apostoliques** et les ordonnances précédentes... et quelles que soient les lois et les coutumes qui soient contraires" ([32]).

Si ce langage fonctionnait en 1570, il fonctionna aussi en 1969 ([33]).

A la lumière de ce qui précède, on ne peut pas continuer à répandre le mythe selon lequel la législation de Paul VI n'a pas formellement abrogé *Quo Primum*.

En ce qui concerne les autres fausses notions en circulation sur *Quo Primum*, elles seront traitées dans un prochain article.

La conclusion évidente

Le langage technique législatif, l'énumération de lois spécifiques, la désignation d'une date, le langage révoquant les Constitutions Apostoliques de ses prédécesseurs et l'expression explicite du législateur de sa volonté d'imposer ces lois - rien ne peut être plus clair, semble-t-il. Paul VI établit ici une loi.

L'abbé Laisney ne comprend pas tout ceci: "Il n'y a pas d'ordre, de commandement ou de précepte clair s'imposant sur aucun prêtre", dit-il, ajoutant que Paul VI "ne dit pas" ce qu'un prêtre doit faire à la date effective ([34]).

Enfin, si le langage de la Constitution de Paul VI n'est pas suffisamment clair, tournons-nous vers la législation publiée ultérieurement dans les *Acta Apostolicæ Sedis.*

Une fois encore, Paul VI manifeste clairement sa volonté - non seulement d'imposer sa Nouvelle Messe, mais aussi d'*interdire* spécifiquement le vieux rite.

L'Instruction d'octobre 1969

L'Instruction *Constitutione Apostolica* (20 octobre 1969) porte le titre suivant: "Sur la mise en application progressive de la Constitution Apostolique *Missale Romanum*" ([35]).

Le but général du document était de résoudre certains problèmes pratiques : les conférences épiscopales ne furent pas ca-

pables d'achever les traductions du nouveau rite en langue vernaculaire pour le 30 novembre, date prescrite par Paul VI pour la mise en application de la Nouvelle Messe.

L'Instruction commence par énumérer les trois parties du Nouveau Missel déjà approuvées par Paul VI: L'*Ordo Missæ*, l'Instruction Générale et le nouveau Lectionnaire, puis il déclare :

"Les documents antérieurs **décrétèrent** qu'à partir du 30 novembre de cette année, le premier dimanche de l'Avent, **le nouveau rite et le nouveau missel doivent être utilisés**" ([36]).

Afin de résoudre les problèmes que cela posait, la Congrégation des Rites, "**avec l'approbation du Suprême Pontife, établit les règles suivantes**" ([37]).

Parmi les diverses réglementations voici les suivantes :

- "Toutes les conférences épiscopales **établiront le jour** à partir duquel (excepté les cas mentionnés dans les paragraphes 19-20) il sera **obligatoire d'employer** le [nouvel] Ordo de la Messe. Cette date, cependant, ne devra pas être différée au-delà du 28 novembre 1971" ([38]).

- "Toutes les conférences épiscopales **décrèteront** le jour à partir duquel l'usage des textes du nouveau missel (excepté pour les cas mentionnés dans les paragraphes 19-20) **sera prescrit**" ([39]).

Les exceptions concernaient les vieux prêtres qui célébraient la messe de manière privée et qui connaissaient des difficultés avec les nouveaux textes et les nouveaux rites. Avec la permission de l'ordinaire ils purent continuer d'utiliser l'ancien rite.

L'Instruction finit avec la déclaration suivante :

"Le 18 octobre 1969 le Suprême Pontife, le Pape Paul VI, **approuva** cette Instruction, **ordonna qu'elle devînt une loi publique** afin qu'elle puisse être fidèlement observée par tous ceux à qui elle s'applique" ([40])

Une fois de plus ici, nous trouvons les mots "préceptifs" de la législation de l'Eglise qui, comme le dit Oppenheim, indiquent clairement une obligation stricte - dans ce cas, d'utiliser le Nouvel *Ordo* de la messe au plus tard le 29 novembre 1971.

Le décret de mars 1970

Le Décret *Celebrationis Eucharistiæ* (26 mars 1970) est intitulé : "la nouvelle édition du Missel Romain est promulguée et déclarée *editio typica*" ([41]).

Ce Décret accompagnait la publication du nouveau missel de Paul VI qui contenait le nouvel *Ordo* de la Messe précédemment approuvé, une Instruction Générale révisée et toutes les nouvelles oraisons pour l'année liturgique entière.

Il contenait aussi le langage préceptif de la législation papale :

"Cette Sacrée Congrégation des Rites, **par mandat du Souverain Pontife, promulgue** cette nouvelle édition du Missel Romain, préparée selon les décrets de Vatican II et la déclare édition typique" ([42]).

Est-il besoin de nier l'évidence? Le Nouveau missel est **une loi**, sur l'ordre de Paul VI.

La Notification de juin 1971

La Notification *Instructione de Constitutione* (14 juin 1971) est intitulée: "Sur l'usage et le début de l'obligation du nouveau Missel romain, [du Bréviaire], et du calendrier" ([43]).

Cette Notification, comme l'Instruction d'octobre 1969, aborde certaines des difficultés pratiques qui ont retardé la mise en application de la nouvelle législation liturgique.

"Ayant attentivement considéré ces choses, la Sacrée Congrégations des Rites, **avec l'approbation du Souverain Pontife, établit les règles suivantes** sur l'usage du Missel Romain" ([44]).

Elle ordonnait que dans tout pays donné, "à partir du jour où les textes traduits devront être utilisés pour les célébrations en vernaculaire, c'est **uniquement la forme révisée de la Messe** [et du bréviaire] **qui sera permise, même pour ceux qui continueront d'utiliser le latin**" ([45]).

Le vrai sens de ce texte est clair : le nouveau rite *doit* être utilisé tandis que le rite traditionnel est *interdit*; le pape le veut, et tous doivent obéir.

La Notification d'octobre 1974

Enfin il y a la Notification *Conferentia Episcopalium* (28 octobre 1974) ([46]).

Elle spécifie de nouveau que lorsqu'une conférence épiscopale décrète qu'une traduction du nouveau rite est obligatoire, "**il est permis de célébrer légalement** la messe, qu'elle soit en Latin ou en langue vernacu-

laire, **seulement** selon le rite du Missel Romain promulgué le 3 avril 1969 par l'autorité du pape Paul VI ([47])." La mise en relief du mot "seulement" (*tantummodo*) se trouve dans l'original.

Les ordinaires doivent s'assurer que tous les prêtres et les fidèles de rite romain, "**nonobstant le prétexte d'une quelconque coutume, même de coutumes immémoriales**, acceptent dûment l'*Ordo Missæ* dans le missel romain" ([48]).

De nouveau, il est évident que la Nouvelle Messe fut dûment promulguée et est obligatoire: il n'y a pas d'exception.

L'abbé Laisney admet que cette Notification impose une obligation de célébrer la Nouvelle Messe. Cependant, il ne tient pas compte de son effet légal parce qu'elle n'apparaît pas dans les *Acta Apostolicæ Sedis* et parce qu'elle n'établit pas qu'elle fût ratifiée par le Souverain Pontife ([49]).

Hélas, l'abbé Laisney n'a pas compris, encore, un autre principe du Droit canon concernant la promulgation.

Primo, la notification n'est pas une **nouvelle loi**. C'est ce que les canonistes appellent une "**interprétation** autoritaire et déclarative" de la loi précédente. Selon le Droit canon, elle "déclare simplement la signification des mots de la loi qui étaient certains en eux-mêmes". Dans un tel cas: "L'interprétation **n'a pas besoin d'être promulguée** et a un effet rétroactif" ([50]). Autrement dit, elle possède la force d'une loi **sans** être publiée dans les *Acta*.

Secondo, quand bien même un tel prononcement n'aurait pas besoin du consentement exprès du pape, Paul VI approuva néanmoins le texte final de la Notification ([51]).

Pas de "coutume immémoriale"

La Notification aborde un sujet intéressant: un certain nombre d'auteurs catholiques traditionalistes qui insistaient sur le fait qu'ils reconnaissaient l'autorité de Paul VI, affirmaient que la "coutume immémoriale" les autorisaient à conserver le vieux rite et à rejeter la Nouvelle Messe de Paul VI.

A première vue, cette assertion n'a aucun sens. Les prêtres célébraient la messe traditionnelle parce qu'un pape promulgua **une loi écrite** la prescrivant. **La coutume** est un simple usage ou une **loi non-écrite** qui peut être en accord avec, contraire à ou au-delà de la loi écrite.

La Notification, en tout cas, établit que la Nouvelle Messe est obligatoire "**nonobstant le prétexte d'une quelconque coutume, même d'une coutume immémoriale**".

Selon le code de droit canon, "une loi ne révoque des coutumes centenaires ou immémoriales, que dans la mesure où elle les mentionne formellement" ([52]).

Mais les canonistes affirment qu'une clause "nonobstant" (*nonobstante*) comme les précédentes, révoque *formellement* la coutume immémoriale ([53]). Alors, même si quelqu'un pouvait affirmer que l'ancienne messe constituait une coutume immémoriale, la Notification la révoque comme il convient - renvoyant cette notion, en outre, comme étant un "faux-semblant".

Mais tout ceci nous amène simplement à ce qui est, en fin de compte, le véritable problème qui se pose derrière la dispute sur "l'illégalité" de la promulgation du *Novus Ordo* par Paul VI :

Qui interprète les lois du Pape ?

Pour la Fraternité Saint-Pie X et beaucoup d'autres, hélas, la réponse à cette question est "tout le monde sauf le Pape".

L'abbé Laisney nous informe, par exemple, que Paul VI n'engagea pas la même plénitude de pouvoir dans sa Constitution Apostolique que saint Pie V dans la sienne. Paul VI ne mentionna pas "la nature d'une obligation", "son sujet", sa "gravité" ([54]).

L'argumentation de l'abbé Laisney ne comporte aucune référence. Alors, nous sommes dans l'incapacité d'identifier les canonistes qui proposent ces distinctions et ces critères - auxquels chaque catholique, bien sûr, laïc ou ecclésiastique, peut se référer pour décider lui-même s'il est lié ou non par une Constitution Apostolique signée par le Souverain Pontife de l'Eglise universelle.

La nuée d'experts en droit canon de la Curie romaine qui travaillent à la rédaction des décrets pontificaux ne pourraient pas (voudrait-on nous faire croire) composer un projet de loi adéquat (simple tâche juridique) qui permettrait de rendre obligatoire une nouvelle liturgie. Et, ceci, pas même après *cinq* tentatives - une Constitution Apostolique et quatre déclarations (comptez-les!) mettant en application la Constitution.

Bien au contraire, les polémistes laïcs et le bas-clergé du monde catholique sont libres de juger que le Souverain Pontife est

juridiquement inapte à promulguer ses propres lois. La conséquence inéluctable est qu'ils refuseront de se soumettre à lui, même pendant des décennies.

Des canonistes protestants ?

L'approche de l'abbé Laisney des lois du pape, et celle des autres adeptes de cette théorie est, en fait, un "protestantisme canonique" - interprétez les passages sélectionnés comme bon vous semble et aucun Pape ne *vous* dira jamais ce qu'ils signifient. Et si vous n'y trouvez pas la "formule magique" que vous considérez comme nécessaire pour vous faire obéir, eh bien tant pis pour le Vicaire du Christ sur la Terre.

C'est exactement la mentalité des sectes - Jansénistes, Gallicans, disciples de Feeney. Professer la reconnaissance du Vicaire du Christ *en paroles*, mais lui refuser sa soumission *en acte* - telle est la définition classique et précise du schisme.

Ou le pape et sa curie ?

L'approche catholique de l'interprétation des lois pontificales, d'un autre côté, est brièvement énoncée dans le code de droit canon:

"Les lois **sont interprétées** avec autorité **par le législateur** et ses successeurs et par ceux à qui le législateur a donné le pouvoir d'interpréter les lois" ([55]).

A part le pape, qui possède ce pouvoir d'interpréter ces lois avec autorité ? "Les Sacrées Congrégations en ce qui concerne leur domaine propre", dit le canoniste Coronata. Leurs interprétations sont publiées "à la manière d'une loi" ([56]).

Dans le cas de la Nouvelle Messe, Paul VI a donné le pouvoir d'interpréter sa nouvelle législation liturgique à la Congrégation du Culte Divin.

La Congrégation a publié trois documents - une Instruction, un Décret et une Notification - qui établissent clairement que la législation d'origine promulguant la Nouvelle Messe est une obligation.

De tels documents sont classés parmi "d'authentiques interprétations générales" de la loi ([57]), et on s'y réfère génériquement comme à des "décrets généraux". La Congrégation promulgua alors ces trois documents - comme cela est requis dans le code de droit canon - dans les *Acta Apostolicæ Sedis.*

Un de ces documents, l'Instruction d'octobre 1969, revêt ici un intérêt particulier. Il nomme la Constitution Apostolique de Paul VI, l'Instruction générale sur le Missel romain, le nouvel *Ordo Missæ*, le décret du 6 avril 1969, l'Ordo pour le nouveau Lectionnaire, et déclare :

"Les documents précédents **décrètent** que, à partir du 30 novembre de cette année, le premier dimanche de l'Avent, **le nouveau rite et le nouveau texte devront être utilisés**" ([58]).

Même si la législation initiale *avait été* d'une façon ou d'une autre ou défectueuse ou douteuse, ce passage (et de semblables dans d'autres documents) aurait résolu le problème. Il correspond aux critères du Code de droit canon pour donner à une loi précédente douteuse une interprétation faisant **autorité**. Le représentant de l'autorité (la Congrégation du Culte Divin) déclare que la législation citée plus haut "**avait décrété**... que le nouveau rite et le nouveau texte devaient être utilisés".

Tous les doutes que vous auriez pu avoir sont alors résolus. **Cette interprétation qui fait autorité**, dit le Code de droit canon, "**possède la même force que la loi elle-même**" ([59]).

En conséquence vous devez vous considérer comme obligé par la loi parce que les responsables qui ont la charge de l'interpréter vous le *disent*. Donc, vous vous soumettez à la loi du pape.

C'est ainsi, au moins, qu'un *vrai* catholique - un de ceux pour qui le pape n'est pas un simple poster décorant le vestibule d'entrée d'une église ou une phrase vide de sens du *Te Igitur* - est supposé réagir.

Une loi qui n'est pas universelle ?

Comme nous l'avons noté plus haut, l'abbé Laisney croyait que ce qu'il regardait comme des "déficiences légales" de promulgation du *Novus Ordo*, empêchaient de placer la nouvelle loi sous l'infaillibilité des lois universelles ([60]).

A cet argument, l'abbé Peter Scott, le successeur de l'abbé Laisney en tant que Supérieur du district américain, ajouta une autre déviation.

Dans un débat publié avec l'écrivain anglais Michael Davies, l'abbé Scott déclara: "Ce serait une insulte absurde et intolérable aux rites catholiques orientaux (la plupart de ceux-ci étant traditionnels) d'affirmer

[comme le fait M. Davies] que 'le rite romain... est... équivalent à l'Eglise universelle', simplement sur le compte d'une prépondérance numérique. Un décret pour le rite romain, même promulgué correctement, ne vaut pas pour l'Eglise universelle" ([61]).

D'autres ont utilisé quasiment le même argument: la législation de Paul VI sur la Nouvelle Messe n'est pas vraiment "universelle" parce qu'elle ne s'applique pas aux rites orientaux catholiques.

Hélas, l'abbé Scott s'est embrouillé avec certains termes techniques du droit canon.

Certainement la loi de l'Eglise est divisée par rite entre l'Occident et l'Orient, mais cela n'a rien à voir avec la matière traitée.

Lorsqu'un canoniste appelle une loi "loi universelle", il ne se réfère pas à son application aux rites latin et oriental simultanément. Bien plutôt il se réfère à l'extension d'une loi, c'est-à-dire **au territoire** où elle a toute sa force.

Ainsi une loi *particulière* oblige seulement dans un certain territoire déterminé. Une loi *universelle*, d'un autre côté, "**oblige à travers tout le monde chrétien**" ([62]).

De toute évidence la législation promulguant la Nouvelle Messe avait l'intention d'être obligatoire à travers le monde entier.

Le principe s'applique à diverses Déclarations, Directions, Instructions, Notifications, Répliques, etc. de la Sacrée Congrégation des Rites (du Culte Divin).

Personne, dit le canoniste Oppenheim, ne doute que de tels décrets pour l'Eglise universelle (quelquefois connus collectivement comme "décrets généraux") ont le caractère d'une véritable loi ([63]). Sans aucun doute, "les décrets généraux qui sont adressés à l'Eglise universelle (de rite romain) *ont la force d'une loi universelle*" ([64]). Selon un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, en outre, ils possèdent la même autorité que s'ils émanaient directement du Pontife romain lui-même ([65]).

Il est donc impossible de nier que la législation liturgique de Paul VI ait bien qualifié d'universelle une nouvelle loi disciplinaire.

Un résumé

Après ce que nous avons présenté concernant la législation de Paul VI sur la Nouvelle Messe, nous souhaitons en conclusion résumer ce qui a été dit et ainsi insister sur un point en particulier ([66]) :

Nous avons examiné l'affirmation, mise en avant par l'abbé Laisney et par d'innombrables auteurs catholiques traditionalistes, que Paul VI imposa le *Novus Ordo* illégalement et nous avons démontré ce qui suit :

1. L'objectif de la promulgation d'une loi est de manifester la volonté du législateur d'imposer une obligation sur ses sujets.

2. Dans sa Constitution Apostolique *Missale Romanum* Paul VI manifesta sa volonté d'imposer la Nouvelle Messe comme une obligation. C'est évident dans le document par :

a. au moins six passages particuliers.

b. le vocabulaire législatif standard du droit canon.

c. des parallèles avec *Quo Primum*.

d. la promulgation dans les *Acta Apostolicæ Sedis*.

3. la Constitution Apostolique de Paul VI abrogea (révoqua) formellement *Quo Primum* en utilisant une clause habituellement employée pour cet usage.

4. La Congrégation du Culte Divin promulgua par la suite trois documents (qui sont en fait des décrets généraux) qui mettent en application la Constitution de Paul VI. Ces documents :

a. imposent une Nouvelle Messe comme étant obligatoire.

b. interdisent (sauf dans certains cas) l'ancienne messe.

c. emploient le vocabulaire législatif standard.

d. affirment formellement qu'ils ont l'approbation de Paul VI.

e. furent dûment promulgués dans les *Acta*.

5. La Congrégation du Culte Divin a publié aussi en 1974 une Notification qui réitèra que *seulement* la Nouvelle Messe devait être célébrée et que l'ancienne messe était interdite. Elle rejeta la revendication de "coutume immémoriale" comme étant "un prétexte". Ce document était une interprétation déclarative de la loi, et en tant que telle, n'avait pas besoin d'être publiée dans les *Acta* pour entrer en vigueur.

6. Les documents publiés par la Congrégation du Culte Divin étaient "des interprétations de la loi faisant autorité" qui, selon le code de droit canon, "avaient la même force que la loi elle-même", parce qu'elles émanaient d'une Congrégation romaine "à qui le législateur a donné le pouvoir d'interpréter les lois".

7. L'objection contre la classification de la législation de Paul VI dans la catégorie des lois disciplinaires universelles sous prétexte qu'elle ne donne pas d'obligation aux rites orientaux est basée sur une incompréhension du terme "universel". Le terme se réfère non pas à un *rite* mais à *l'extension territoriale* de la loi.

Les conséquences inévitables

Donc, pour toutes les raisons établies précédemment, si vous insistez sur le fait que Paul VI était sans aucun doute un vrai pape possédant la plénitude des pouvoirs législatifs en tant que Vicaire du Christ, vous devez aussi accepter ce qui suit comme conséquence inévitable de l'exercice de l'autorité pontificale :

1. La Nouvelle Messe fut légalement promulguée.
2. La Nouvelle Messe est obligatoire.
3. La Messe traditionnelle fut interdite.

Si vous insistez encore en arguant que la Nouvelle Messe est **mauvaise**, la logique veut que vous arriviez à la conclusion que la foi et les promesses du Christ interdisent de conclure: **l'Eglise du Christ a fait défection**.

Car le Successeur de Pierre, qui possède *l'autorité* du Christ, a utilisé cette même autorité pour détruire la foi du Christ en imposant une messe qui est mauvaise. Donc pour vous, la promesse du Christ à Pierre et ses successeurs est un mensonge et une supercherie - les portes de l'Enfer ont prévalu.

* * * * *

CECI, NOUS RAMENE au point de départ de notre étude : le mal de la Nouvelle Messe et le principe que l'Eglise ne peut pas donner le mal.

Paul VI suivit toutes les formes légales que toute véritable autorité pontificale emploie régulièrement pour imposer les lois disciplinaires universelles. Canoniquement, il respecta la procédure à la lettre.

Mais ce que Paul VI imposa était mauvais, sacrilège, destructeur de la foi. C'est pourquoi, en tant que catholiques nous la rejetons.

Parce que nous savons que l'autorité de l'Eglise est **incapable** d'imposer de mauvaises lois universelles, nous devons en conséquence conclure que Paul VI, le promulgateur de mauvaises lois, **ne possédait pas en réalité l'autorité pontificale**.

Car s'il est **impossible pour l'Eglise elle-même de faire défection**, il *est* possible - comme les papes, les canonistes et les théologiens l'enseignent - pour **un pape en tant qu'individu** de perdre la foi et automatiquement de perdre l'office et l'autorité pontificale.

Une fois que nous reconnaissons, en un mot, que la Nouvelle Messe n'est pas catholique, nous reconnaissons aussi que son promulgateur, Paul VI, n'était ni un vrai catholique ni un vrai pape **[*]**.

QUI EST L'AUTEUR

L'abbé Anthony Cékada a été ordonné en 1977 par Mgr Marcel Lefebvre, et célèbre la messe latine traditionnelle. Il a rédigé de nombreux articles concernant la question traditionaliste. Il réside à Cincinnati et enseigne le droit canon et la liturgie au séminaire de la Très-Sainte-Trinité à Warren, Michigan, USA.

BIBLIOGRAPHIE

ABBO, J. & HANNON, J. *The Sacred Canons*, 2e ed. St Louis, Herder, 1960, 2 volumes.

BUGNINI, A. *La Riforma Liturgica (1948-1975)*, Rome, CLV-Edizioni Liturgiche, 1983.

CEKADA, A. *Traditionalists, Infallibility and the Pope*, Cincinnati, St Gertrude the Great Church, 1995.

CICOGNANI, A. *Canon Law*, 2e ed, Westminster MD, Newman, 1934.

CODEX JURIS CANONICI 1917.

CORONATA, M. *Institutiones Juris Canonici*, 4e ed., Turin, Marietti, 1950, 3 volumes.

CULTE DIVIN, CONGRÉGATION DU, Décret *Celebrationis Eucharistiæ* (26 mars 1970), AAS 62 (1970) 554.
Notification *Conferentia Episcopalium* (28 octobre 1974), *Notitiæ* 10 (1974) 353.
Instruction *Constitutione Apostolica* (20 octobre 1969), AAS 61 (1969) 749-753.
Notification *Instructione de Constitutione* (14 juin 1971), AAS 712-715.

HERMANN, P. *Institutiones Theologiæ Dogmaticæ*, Rome, Della Pace, 1904, 2 volumes.

] Note de *Sodalitium: L'auteur suit la position "sedevacantiste". *Sodalitium* accepte la conclusion de l'auteur ("pas d'autorité papale") mais estime pas demontré le motif de la perte de l'autorité ("défection de la foi catholique").

LAISNEY, F. “Was the Perpetual Indult Accorded by St Pius V Abrogated ?”, *Angelus*, 22 (décembre 1999)

“Where is the True Catholic Faith ? Is the *Novus Ordo Missæ* Evil ?”, *Angelus*, 20 (mars 1997).

LEWIS & SHORT, *A New Latin Dictionary*, 2e ed., New York, 1907.

LOHMULLER, M. *Promulgation of Law*. *Washington*, CUA Press, 1947.

MICHIELS, G. *Normæ Generales Juris Canonici*, 2e éd., Paris, Desclée, 1949, 2 volumes.

OPPENHEIM, P. *Tractatus de Jure Liturgico*, Turin, Marietti, 1939, 2 volumes.

ORDO MISSÆ, Editio Typica, Typis Polyglottis Vaticanis, 1969.

PAUL VI, Constitution Apostolique *Missale Romanum* (3 avril 1969), AAS 61 (1969) 217-222.

PIE V, (SAINT). Bulle *Quo Primum Tempore* (19 juillet 1570).

PRUMMER, D. *Manuale Juris Canonici*, Freiburg, Herder, 1927.

RITES, SACRÉE CONGRÉGATION DES, Décret *Ordinis Prædicatorum* (23 mai 1846) 2916.

SCOTT, P. “Debate over New Order Mass Status Continues,” *Remnant*, 31 mai 1997, 1ff.

Notes

1) P. HERMANN, *Institutiones Theol. Dogm*., Rome, 1904, extrait 1:258. D’autres théologiens tels que Van Noort, Dorsch, Schultes, Zubizarreta, Irragui et Salaverri expliquent l’enseignement à peu près de la même façon. Pour les références et les citations, se reporter à mon étude *Traditionalists, Infallibility and the Pope*.

2) Pour obtenir une copie gratuite, veuillez contacter: Saint Gertrude the Great Church, 11144 Reading Road, Cincinnati OH 45241, 513-769-5211, www.sgg.org

3) “Where is the True Catholic Faith ? Is the *Novus Ordo Missæ* Evil ?” *Angelus* 20 (mars 1997) 38.

4) “Was the Perpetual Indult Accorded by Saint Pius V Abrogated ?” *Angelus* 22 (December 1999) 30-31.

5) “Where is...?” 34. Sa mise en relief.

6) “Where is... ?” 35.

7) “Where is... ?” 35-36. Ma mise en relief.

8) M. Lohmuller, *Promulgation of Law* (Washington: CUA Press 1947), 4.

9) Canon 9. “Leges ab Apostolica Sede latæ promulgantur per editionem in *Actorum Apostolicæ Sedis commentario officiali*, nisi in casibus particularibus alius promulgandi modus fuerit praescriptus”.

10) Canon 9. “Et vim suam exserunt tantum expletis tribus mensibus a die qui Actorum numero appositus est, nisi ex natura rei illico ligent aut in ipsa lege brevior vel longior vacatio specialiter et expresse fuerit statuta”.

11) *Ordo Missæ*: Editio Typica (Typis Polyglottis Vaticanis: 1969). Le *Novus Ordo* des Ecritures apparut en mai 1969. Le missel complet, contenant les nouvelles oraisons pour les dimanches, les saisons et les fêtes, apparut seulement en 1970.

12) AAS 61 (1969) 217-222.

13) “... novas normas... proponi.” Le verbe employé (*proponi*) possède le sens post-classique de “imposer”, comme dans “imposer une loi”.

14) “ut eidem Precationi tres novi Canones adderentur statuimus.” “Statuo” avec “ut” ou “ne” possède le sens de “décreter, ordonner”.

15) “jussimus”.

16) “volumus”.

17) “Quæ Constitutione hac Nostra præscripsimus vigere incipient.”

18) “Nostra hæc autem statuta et præscripta nunc et in posterum firma et efficacia esse et fore volumus”.

19) “Perpetual Indult”, 30.

20) P. Oppenheim, *Tractatus de Iure Liturgico* (Turin) Marietti 1939). 2:56. “verba autem...’statuit’,... ‘præcepit’, ‘jussit’, et similia, manifeste *strictam obligationem denotat*”. Sa mise en relief.

21) De crainte que quelqu’un n’affirme que la référence n’est pas claire, notez que parmi les “statuta et præscripta” précédents, il y avait les “nouvelles règles imposées” par l’Instruction Générale (“novas normas... proponi”) pour la célébration de la messe.

22) “Volumus autem et eadem auctoritate decernimus, ut post hujus Nostræ constitutionis, ac missalis editionem, qui in Romana adsunt curia Presbyteri, post mensem... juxta illud Missam decantare, vel legere teneantur”.

23) Voir Lewis & Short, *A New Latin Dictionary*, 2004, col. 1; 2006, col. 2. “of the wishes of those that have a right to command… it is my will” [“du souhait de ceux qui ont le droit de commander, je veux”. *Will* en Anglais, possède le sens très fort de vouloir. NDT].

24) Canard {dans le sens de fausse information; l’auteur ajoute: canard en français est aussi la traduction du mot anglais “duck” {le mâle de la cane}, tout à fait approprié ici parce que ce canard-là, comme le coq gaulois {la girouette des églises de France...}, ne garde jamais longtemps le même cap.

25) “Perpetual Indult”, 28-29.

26) Canon 22. “Lex posterior, a competenti auctoritate lata, obrogat priori, si id expresse edicat, aut sit illi directe contraria, aut totam de integro ordinet legis prioris materiam ; sed firmo praescripto...” Ma mise en relief.

27) La discussion est souvent centrée autour de divers termes techniques du droit canon - abrogation, obrogation, dérogation et subrogation. Habituellement les participants ne comprenaient rien au sujet qu’ils traitaient. Mais c’était assez compréhensible: même les commentateurs experts du Code de droit canon ne sont pas toujours consistants avec ces termes.

28) Si l’intention du législateur avait été telle, il aurait pu utiliser le terme latin pour “nommément” (*nominatim*) au lieu du terme employé “formellement” (*expresse*).

29) “...non obstantibus, quatenus opus sit, Constitutionibus et Ordinationibus Apostolicis a Decessoribus nostris editis, ceterisque præscriptionibus etiam peculiari mentione et derogatione dignis”.

30) Voir A. Cicognani, *Canon Law*, 2nd ed. (Westminster MD: Newman 1934) 81ff. “Les constitutions papales sont des Actes Pontificaux et qui ont les caractéristiques suivantes: 1- elles viennent directement du

Pontife Suprême, 2- elles sont présentées *motu proprio*, 3- la forme solennelle de la Bulle leur est attachée, 4- elles concernent les matières de grande importance, c'est-à-dire, le bien de l'Eglise ou en sa plus grande part.

31) *Canon Law*, 629. Sa mise en relief.

32) Non obstantibus præmissis, ac constitutionibus, et ordinationibus Apostolicis… statutis et consuetudinibus contrariis quibuscumque".

33) Dans les années 80, la Fraternité faisait circuler un "bruit romain": un groupe de canonistes, convoqués par le Vatican, auraient étudié le statut légal de l'ancienne messe et conclu que *Quo Primum* n'avait jamais été abrogée. Même si cela s'avère vrai, le fait est discutable ; 1- le législateur n'a pas publié, à cet effet, de décret interprétatif ou faisant autorité. 2- L'abrogation est la seule conclusion possible après l'examen que le Vatican publia. 3- Le législateur (le Vatican moderniste) autorise la messe traditionnelle seulement par un *indult* - une faculté ou une faveur accordée temporairement, soit *contraire à la loi* ou *en dehors de la loi*. Si la vieille loi n'était pas abrogée, un indult ne serait pas nécessaire.

34) "Where is… ?" 35 et alii.

35) AAS 61 (1969) 749-753 "gradatim ad effectum deducenda".

36) "statuitur ut… adhibeantur".

37) "approbante Summo Pontifice, eas quae sequuntur statuit normas."

38) "diem… constituant". "necesse erit usurpare".

39) "decernant." "adhiberi jubebuntur." De crainte que quelqu'un ne dise que la signification de ce paragraphe est que *les conférences épiscopales*, et non Paul VI, "promulguèrent" la Nouvelle Messe, nous signalons que les provisions délèguent simplement le pouvoir d'étendre de la *vacatio legis* - de nouveau, la période entre la promulgation de la loi et sa mise en application.

40) "Præsentem Instructionem Summus Pontifex Paulus Pp. VI die 18 mensis octobris 1969 approbavit, et publici juris fierit jussit, ut ab omnibus ad quos spectat accurate servetur".

41) AAS 62 (1970), 554.

42) "de mandato ejusdem Summi Pontificis… promulgat".

43) AAS 63 (1971) 712-715.

44) "approbante Summo Pontifice, quæ sequuntur statuit normas". En latin "norma" signifie une loi, une règle, un précepte.

45) "assumi debebunt, tum iis etiam qui lingua latina uti pergunt, instaurata tantum Missæ et Liturgiæ Horarum forma adhidenda erit".

46) *Notitiæ* 10 (1974), 353.

47) "tunc sive lingua latina sive lingua vernacula missam celebrare licet *tantummodo* juxta ritum Missalis Romani auctoritate Pauli VI promulgati, die 3 mensis Aprilis 1969". Mise en relief originale.

48) "et nonosbtante prætextu cujusvis consuetudinis etiam immemoriabilis".

49) "Where is… ?" 36.

50) canon 17.2. "et si verba legis in se certa declaret tantum, promulgatione non eget et valet retrorsum".

51) A. Bugnini, *La Riforma Liturgica (1948-1975)*, (Rome: CLV-Edizioni Liturgiche 1983) 298: "Il testo definitivo fu approvato dal Santo Padre, il 28 ottobre 1974, con le parole "Sta bene. P."

52) Canon 30: "…consuetudo contra legem vel præter legem per contrariam consuetudinem aut legem revocatur; nisi expressam de iisdem mentionem fecerit, lex non revocat consuetudines centenarias aut immemorabiles".

53) Voir Cicognani, 662-3.

54) "Perpetual Indult", 30-31.

55) canon 17.1. "Leges authentice interpretatur legislator ejusve successor et is cui potestas interpretandi fuerit ab eisdem commissa".

56) M. Coronata, *Institutiones Juris Canonici* 4ème ed. (Turin: Marietti 1950) 1:24: "Quis interpretari possit… per modum legis ecclesiasticæ leges interpretantur: Romanus Pontifex, Sacræ Congregationes pro sua quæquæ provincia".

57) Voir Abbo & Hannon, *The Sacred Canons*, 2ème ed. (St Louis: Herder 1960) 1:34.

58) "præfatis autem documentis, statuitur ut… adhibeantur".

59) Canon 17.2. "Interpretatio authentica, per modum legis exhibita, eandem vim habet ac lex ipsa".

60) "Where is…?" 36.

61) "Debate over New Order Mass Status Continues", *Remnant*, 31, mai 1997, 1.

62) Voir D. Prümmer, *Manuale Juris Canonici* (Freiburg: Herder 1927) 4. "b) *Ratione extensionis* jus ecclesiasticum dividitur:a. in jus *universale*, quod obligat in toto orbe christiano, et jus *particulare*, quod viget tantum in aliquo territorio determinato… e) *Ratione ritus* jus distinguitur in jus Ecclesiæ occidentalis et jus Ecclesiæ orientalis." Sa mise en relief. Voir aussi G. Michiels, *Normæ Generales Juris Canonici* 2ème éd. (Paris, Desclée 1949) 1:14.

63) Oppenheim 2:54 "Quæ decreta pro universa Ecclesia… rationem *veræ legis* habere, nemo est qui dubitet". Sa mise en relief.

64) Oppenheim 2:63. "*Decreta generalia* quae ad universam Ecclesiam (ritus romanus) diriguntur, *vim legis habent universalis*." Sa mise en relief.

65) SRC Decr. 2916, 23 mai 1846. "An Decreta a Sacra Rituum Congregatione emanata et responsiones quæcumquæ ab ipsa propositis dubiis scripto formiter editæ, eamdem habeant auctoritatem ac si immediate ab ipso Summo Pontifice promanarent, quamvis nulla facta fuerit de iisdem relatio sanctitati Suæ ?… Affirmative."

66) "…quiddam nunc cogere et efficere placet".

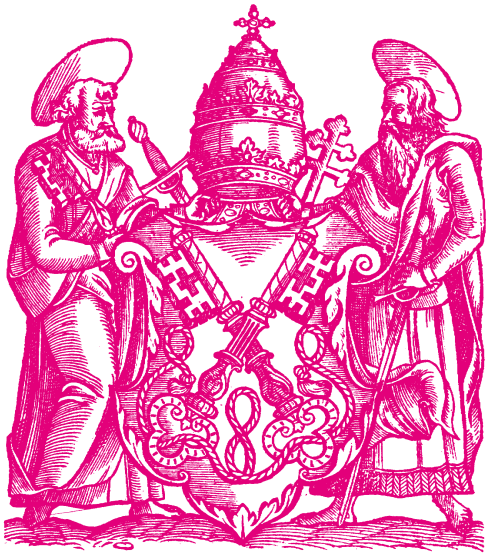

L'OSSERVATORE ROMANO

'Journée du Pardon' à Saint-Pierre le Premier dimanche de Carême: voilà ce qui occupe en première place dans ce numéro de Sodalitium, à la rubrique que nous dédions aux interventions de Jean-Paul II ou des Congrégations romaines. Nous avons l'intention de dédier à cet événement une longue étude dont vous ne pourrez lire ici qu'un préliminaire. Cette étude est précédée d'un bref examen de l'éloge de Jean Hus par Jean-Paul II: il existe en effet un lien entre les thèmes. D'autres documents seront donc laissés de côté ou bien traités de façon sommaire ultérieurement Tant pour ce qui est traité dans cette rubrique que pour les événements omis ici nous renvoyons le lecteur désireux d'une plus complète information à la Revue de Presse de Sodalitium.

Eloge de Jean Hus

Discours du 17 décembre aux participants du Congrès international sur Jean Hus à Rome, texte intégral dans Doc. n° 2218, 16/01/2000, pp. 62-63:

"Je suis tout particulièrement heureux de vous adresser mes cordiales salutations à l'occasion de votre symposium sur Jean Hus, qui constitue une nouvelle étape importante pour une compréhension plus profonde de la vie et de l'œuvre du prédicateur bohémien bien connu, un des plus célèbres parmi les nombreux maîtres illustres qui sont sortis de l'université de Prague. Hus est une figure mémorable pour de nombreuses raisons. Mais c'est surtout son courage moral devant l'adversité et la mort qui a fait de lui une figure d'une importance spéciale pour le peuple tchèque, lui aussi durement éprouvé au cours des siècles. Je vous suis particulièrement reconnaissant, à tous, d'avoir apporté votre contribution au travail de la Commission œcuménique "Husovka", créée il y a quelques années par M. le cardinal Miloslav Vlk, dans le but de cerner plus précisément la place que Jean Hus occupe parmi ceux qui aspiraient à la réforme de l'Eglise" (1) . Il [J.-P. II] souhaite la publication des Actes du Symposium *"afin que le plus grand nombre de personnes puisse mieux connaître (...) l'extraordinaire figure d'homme qu'il fut (...). Aujourd'hui, à la veille du grand Jubilé, je ressens le devoir d'exprimer un profond regret pour la mort cruelle infligée à Jean Hus et pour la blessure, source de conflits et de divisions, qui a ainsi été ouverte dans les esprits et dans les cœurs du peuple bohème"* (2).

Les hérésies de Hus furent condamnées par le Concile de Constance le 6 juillet 1415; le jour même il était mis au bûcher; sa condamnation fut confirmée par Martin V le 22 février 1418 (DS 1201-1230); voir également les condamnations contre les hussites et les wycliffites (DS 1247-1279).

En réprouvant la mise à mort de Hus et en louant son attitude (impénitente) en cette occurrence, Jean-Paul II semble soutenir au moins deux propositions condamnées: 1) *"les docteurs qui affirment que qui doit subir une sanction ecclésiastique et ne veut pas s'amender doit être livré au bras séculier, suivent en cela incontestablement les pontifes, les scribes et les pharisiens qui livrèrent le Christ au bras séculier parce qu'il ne voulait leur obéir en rien, disant 'Il ne nous est pas permis de mettre à mort à personne'; ils sont des homicides plus coupables que Pilate"* (Hus, DS 1214; cf. DS 1272) 2) "il est contre la volonté de l'Esprit que les hérétiques soient brûlés" (Luther, DS 1483). Vus aussi les éloges qu'il a adressés à Jean Hus, il faudrait soumettre Jean-Paul II à deux au moins, des questions qui sont à poser aux hussites et aux wycliffites - selon la Bulle *Inter cunctas* de Martin V, du 22/2/1418 - à savoir: *"s'il croit que les condamnations de John Wycliffe, Jean Hus et Jérôme de Prague accomplies par le sacré concile général de Constance, que les condamnations de leurs personnes, de leurs livres et documents ont*

Cérémonie du 12 mars: Le cardinal Ratzinger allume une lampe à huile surmontant un chandelier à sept branches

été accomplies en bonne et due forme et selon la justice, et comme telles, elles doivent être tenues pour fermes et fermement affirmées par tous les catholiques" (DS1249) "*s'il croit également, s'il tient pour ferme et affirme que John Wycliffe d'Angleterre, Jean Hus de Bohême et Jérôme de Prague ont été hérétiques, et en tant qu'hérétiques, doivent être nommés tels et considérés comme tels, et que leurs livres et doctrines ont été et sont perverses, et que pour ceux-ci et pour ceux-là, ainsi que pour leur pertinacité, ils ont été condamnés comme hérétiques par le sacré concile de Constance*" (DS 1250) 1272. Il faudrait enfin lui demander s'il soutient que "*certains articles de Jean Hus condamnés au concile de Constance sont tout ce qu'il y a de plus chrétiens, vrais et évangéliques, et que pas même l'Eglise universelle ne pourrait les condamner*" (Luther, DS 1480). Quelqu'un nous répondra-t-il?

LA 'JOURNÉE DU PARDON' ET LA 'PURIFICATION DE LA MÉMOIRE': SCANDALE ET CONTRE-TÉMOIGNAGE

Etant donné le retentissement sur les moyens d'information et le caractère particulièrement solennel que Jean-Paul II a attribué à son geste, nous ne pouvons pas ne pas analyser avec attention ce qui a été fait contre l'honneur de l'Eglise catholique dans le cadre du Jubilé 2000 durant le mois de mars.

Naturellement, le '*mea culpa de l'Eglise*', comme l'écrivent les journalistes, n'est plus une nouveauté, du moins à partir Vatican II, et particulièrement depuis que Jean-Paul II occupe la chaire de Saint-Pierre: en 1997 Luigi Accattoli rassemblait déjà en un volume les "quatre-vingt-quatre textes du pape Wojtyla, dans lesquels le pape reconnaît les fautes historiques de l'Eglise ou demande pardon... Et encore ils n'y sont peut-être pas tous" (L. ACCATTOLI, *Quando il Papa chiede perdono. Tutti i mea culpa di Giovanni Paolo II* [Lorsque le Pape demande pardon. Tous les mea culpa de Jean-Paul II], Mondadori, Leonardo essais saggistica, Milano 1997). A trois ans seulement de sa publication, au 'contro-Denzinger' d'Accattoli pourrait déjà être adjoint un bon complément...

Il suffit de signaler - en tant que directement propédeutiques à ce document - les actes du symposium Les racines de l'antijudaïsme en milieu chrétien (Città del Vaticano, 30 ottobre-1 novembre 1997) suivi du document de la Commission pour les rapports religieux avec le judaïsme Nous rappelons: une réflexion sur la shoah du 13 mars 1998, ainsi que les actes du Symposium International d'études sur l'Inquisition promue par la Commission Théologico-Historique du Comité Central du Jubilé (Jean-Paul II a adressé aux participants de ce congrès un discours le 31 octobre 1998).

Dans cet article, nous nous limiterons à commenter:

1) le texte de la Commission théologique internationale: *Mémoire et réconciliation: l'Eglise et les fautes du passé*, approuvé par le président de ladite Commission, Joseph Ratzinger (*Doc*, n° 2222, 19 mars 2000, pp. 271s).

2) la description de la cérémonie liturgique du 12 mars 2000, telle qu'elle est rapportée par *L'Osservatore Romano* du 13-14 mars 2000, p. 7.

3) l'homélie prononcée en la circonstance par Jean-Paul II et rapportée aux pages pp. 8-9 du même numéro de *L'Osservatore*.

Il sera utile, à ce propos, de tenir compte de la présentation du document de la CTI par Roger Etchegaray, Georges Cottier (O.R., 8/3/2000, pp. 4-5) et Joseph Ratzinger (O.R., 9/3/2000, p. 8), ainsi que de la présentation de la cérémonie liturgique par le 'Maître des cérémonies liturgiques pontificales' l''Evêque Piero Marini' (O.R., 8/3/99, p. 5).

I. MÉMOIRE ET RÉCONCILIATION

1. Un document sans la moindre apparence d'autorité

Le texte que nous examinons, préparé matériellement par le Professeur Bruno Forte et cinq autres théologiens, devrait constituer le fondement théologique du geste accompli par Karol Wojtyla en ce premier dimanche de carême à la basilique Saint-Pierre; nous verrons tout de suite à quel point ce fondement, qui a fait pourtant l'objet d'une préparation de plus de deux ans, est comparable aux sables mouvants.

Bien qu'"*approuvé in forma specifica*" (Note préliminaire) le texte de la C.T.I. "*n'est pas un document du Magistère*" (P. Cottier). La responsabilité de ce texte - toujours selon le Père Cottier, Secrétaire de la Commission, - revient à la C.T.I. (Commission Théologique Internationale) dont Ratzinger est le

Président. Mais la C.T.I. - instituée par Paul VI en 1969 - n'est pas un organe du Magistère et exprime tout au plus ce que ses théologiens *"considèrent comme la doctrine commune de l'Eglise"*. Jean-Paul II - qui a ordonné cette étude pour justifier ses actes - a donc dû recourir à une formule privée - apparemment - de toute autorité magistérielle. Mais le document de la C.T.I., malgré ses efforts pour justifier Jean-Paul II, est peut-être la meilleure démonstration de l'absence de justification de ce geste du 12 mars.

2. Une doctrine qui soulève des questions (1.4) et des critiques

Dans l'Introduction de MR (*Mémoire et réconciliation*) c'est à Jean-Paul II qu'est attribuée l'initiative de ces demandes de pardon (MR cite *Tertio millennio adveniente* 33 et la Bulle d'indiction de l'Année Sainte, *Incarnationis mysterium*, 11) mais MR souligne aussitôt qu'elles *"ont suscité des réactions diverses"*. Mais chose plus unique que rare dans un document du Vatican, on y admet la grave perplexité qu'ont suscité chez les catholiques les gestes et les paroles du "pape" ([1]): et c'est là déjà une anomalie. *"Certaines réserves n'ont pas manqué cependant, exprimant un malaise lié à des contextes historiques et culturels particuliers pour lesquels le seul fait d'admettre la reconnaissance de fautes commises par les fils de l'Eglise peut signifier céder devant les accusations de ceux qui lui sont hostiles par principe"* (Introduction). *"Il ne manque pas (...) de fidèles déconcertés, car leur loyauté envers l'Eglise s'en trouve perturbée. Certains d'entre eux se demandent comment transmettre l'amour de l'Eglise aux jeunes générations, si cette Eglise est accusée de crimes et de fautes. D'autres font observer que reconnaître des fautes est pour le moins unilatéral et que les détracteurs de l'Eglise en profitent, satisfaits qu'ils sont de voir confirmés les préjugés qu'ils ont nourris à son égard. (...) Enfin, on peut s'attendre à ce que certains groupes puissent réclamer une demande de pardon à leur égard, soit par analogie avec d'autres, soit parce qu'ils pensent avoir subi des torts"* (1.4). Dans l'énumération des objections contre la doctrine et la praxis de Jean-Paul II, MR ne mentionne pas explicitement l'objection la plus radicale et la plus grave qui, étant donné la méthode théologique et non magistérielle qui a été adoptée, n'aurait pas dû être omise. L'objection est la suivante - et de nombreux croyants et incroyants l'ont soulevée, comme en témoigne ausi notre 'Revue de presse'-: la doctrine et la praxis de Jean-Paul II sur les erreurs et les péchés du passé ne vont-elles pas contre la sainteté et l'infaillibilité de l'Eglise? Je me réserve de mieux formuler cette objection qui n'a pas été clairement mentionnée parce qu'elle conteste non l'opportunité (c'est ce qu'ont fait par exemple Biffi et Maggiolini) mais l'orthodoxie de l'initiative de Jean-Paul II, au point de mettre en discussion son autorité. MR, bien que sous-évaluant cette terrible objection, semble en tenir compte dans sa réponse rassurante: *"Dans tous les cas, la purification de la mémoire ne pourra jamais signifier que l'Eglise renonce à proclamer la vérité révélée qui lui a été confiée, que ce soit dans le domaine de la foi ou dans celui de la morale"* (1.4). Là est en effet la question: avec la doctrine de la "purification de la mémoire", Jean-Paul II-Karol Wojtyla, non l'Eglise (*absit*), n'aurait-t-il pas renoncé à proclamer la vérité révélée, dans le domaine de la foi comme dans celui de la morale, dans le but de laisser derrière lui - selon l'expression d'un 'laïciste' comme Indro Montanelli - *"les ruines de l'Eglise"*? Voilà ce que nous allons tenter d'établir.

Jean-Paul II pendant sa visite en Israël

3. Une doctrine sans fondement dans l'Ecriture Sainte (Ancien et Nouveau Testaments), dans la Tradition et dans le Magistère

Comme le sait tout théologien, toute thèse théologique quelle qu'elle soit doit trouver un fondement dans la Révélation divine; Ancien et Nouveau Testaments, ainsi que dans la Tradition, comme ils nous sont proposés par le Magistère ecclésiastique. La praxis/doctrine de Jean-Paul II n'a certes pas besoin de ce fondement face au monde moderne 'sécularisé', comme on dit de nos jours, ou 'apostat de la foi', comme on devrait plutôt dire. Il n'y a pas d'hérétique qui n'ait soutenu qu'à partir d'un certain moment l'Eglise "***a offusqué le visage du Christ***" apportant "*scandale et contre-témoignage*"» (TMA, 33). Et il n'y a quasiment personne en Occident qui - après deux siècles d'Illuminisme et de maçonnerie - ne condamne "*l'intolérance et l'obscurantisme* " (cf. 1.4) de l'Eglise du passé: Voltaire a laissé une trace. Jean-Paul II ne rencontrera aucun obstacle à son initiative dans l'esprit du monde (qui cependant demandera toujours davantage); mais étant donné qu'il se présente comme le gardien de l'orthodoxie, , il doit compter aussi avec le dépôt révélé qu'il aurait le devoir de garder: *"car le Saint-Esprit n'a pas été promis aux successeurs de Pierre pour qu'ils fassent connaître, sous sa révélation, une nouvelle doctrine, mais pour qu'avec son assistance ils gardent saintement et exposent fidèlement la révélation transmise par les Apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi"* (Concile Vatican I, *Pastor Æternus,* DS 3070; Doc. Dumeige, p. 265).

Les théologiens de la C.T.I., qui n'ignorent pas ce fait, sont donc aller chercher dans les sources de la Révélation et dans notre hitoire de l'Eglise un précédent à cet acte de Jean-Paul II: *"quel arrière-fond le témoignage de l'Ecriture Sainte fournit-il à l'invitation faite par Jean-Paul II à l'Eglise de confesser les fautes du passé?"* (2). Ne voulant pas laisser le lecteur en suspens je passe immédiatement à la *"Conclusion: de tout ce qui a été dit, on peut conclure que l'appel adressé par Jean-Paul II à l'Eglise, comme caractéristique de l'année jubilaire, pour reconnaître sa faute dans toutes les souffrances et les offenses dont ses fils se sont rendus responsables dans le passé* (39) *(cf. TMA, 33-36), et les pratiques qui s'y rattachent,* **ne trouvent pas de correspondance univoque**

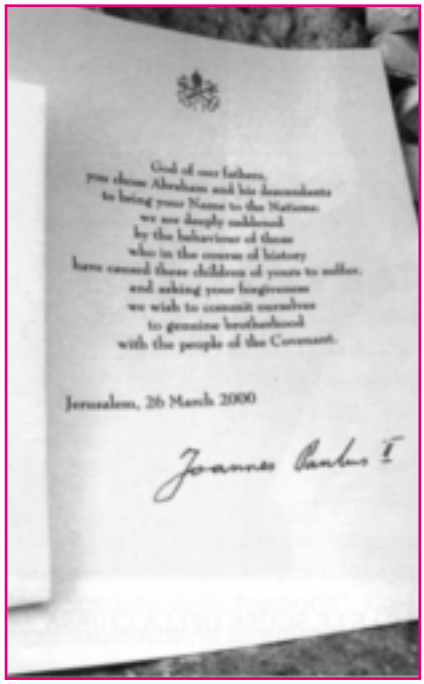
God of our fathers,
you chose Abraham and his descendants
to bring your Name to the Nations:
we are deeply saddened
by the behaviour of those
who in the course of history
have caused these children of yours to suffer,
and asking your forgiveness
we wish to commit ourselves
to genuine brotherhood
with the people of the Covenant.

Jerusalem, 26 March 2000

Joannes Paulus II

Le papier glissé par Jean-Paul II dans une fente du mur des Lamentations à Jérusalem

[ils en trouveront peut-être d''équivoque' n.d.a.] dans le témoignage biblique" (2.4). Voyons en particulier l'Ancien Testament, et ensuite le Nouveau. Pour ce qui est de l'Ancien Testament, *"il apparaît au vu des témoignages recueillis que, dans tous les cas où sont mentionnés les 'péchés des pères', la confession est adressée uniquement à Dieu; les péchés confessés par le peuple ou pour le peuple sont ceux commis directement contre lui, plutôt que ceux commis [aussi] à l'encontre d'autres êtres humains (dans Nm 21, 7 seulement, il est fait allusion à une partie humaine lésée, Moïse)".* Et pourtant, dans l'histoire de l'ancien Israël, il ne manque pas de faits qui, à la lumière de la doctrine œcuménique actuelle, requerraient une demande de pardon: génocide des peuples païens par Moïse, Josué, Samuel et David, destruction des lieux de culte polythéistes et exécution de leurs prêtres par les prophètes (Elie par exemple), interdiction de mariage avec les femmes païennes et meurtre des transgresseurs (cas de Phinées), ordre de Moïse de mettre à mort les sorcières, les hérétiques, etc. ([2]). MR n'évite pas du tout la difficulté et se pose la question cruciale: *"Se pose alors la question de savoir pourquoi les écrivains bibliques n'ont pas éprouvé le besoin de demandes de pardon adressées aux interlo-*

cuteurs présents, s'agissant des fautes commises par les pères, malgré leur sens élevé de la solidarité entre les générations dans le bien et dans le mal (que l'on pense à l'idée de 'personnalié corporative')". Et voici la réponse immédiate: *"En réponse à cette question, on peut avancer diverses hypothèses. Avant tout, le théocentrisme diffus de la Bible qui donne la préséance à la reconnaissance individuelle ou nationale des fautes commises envers Dieu. De plus, les actes de violence perpétrés par Israël contre d'autres peuples, qui sembleraient exiger une demande de pardon à ces peuples ou à leurs descendants, sont appréhendés comme l'exécution de directives divines à leur égard: par exemple Gs 2-11 et Dt 7,2 (l'extermination des Chananéens) ou 1 Sam 15 et Dt 25, 19 (la destruction des Amalécites). Dans de tels cas, le commandement divin en question semblerait exclure toute demande possible de pardon (36). Les expériences de mauvais traitements subis par Israël de la part des autres peuples, et l'animosité ainsi suscitée, pourraient aussi avoir milité contre l'idée de demander pardon à ces peuples pour le mal qu'on leur a causé (37)"* (2.1). Idée reprise dans les notes (36) et (37): *"Voir le cas analogue de répudiation des épouses étrangères par les Juifs, raconté dans Esd 9-10, avec toutes les conséquences négatives qui s'ensuivaient pour les femmes impliquées. La question de la demande de pardon à leur encontre (et/ou à celle de leurs descendants) ne se pose pas vraiment dans la mesure où la répudiation* [de ces femmes] *est présentée comme une exigence de la loi divine (cf. Dt 7, 3), dans tous ces chapitres"* (36); *"A ce propos, vient à l'esprit le cas des relations constamment tendues entre Israël et Edom. Ce peuple - malgré sa condition de 'frère' d'Israël - participa à la chute de Jérusalem causée par les Babyloniens, et s'en réjouit (cfr, par exemple, Ab 10-14). Israël, en raison de l'outrage de cette trahison, ne ressentit aucun besoin de demande pardon pour le carnage des prisonniers édomites sans défense, perpétré par le roi Amasias, selon 2 Chr 25, 12)"* (37). Après cette longue mais indispensable citation de MR, passons à son commentaire. Remarquons tout d'abord les hésitations et l'embarras évidents de MR dont témoigne l'usage systématique du conditionnel: *'pourraient', 'sembleraient', 'semblerait,* et encore *'pourraient'*. De l'embarras passons à l'ambigüité: en effet MR semble ne pas croire à l'inspiration divine de l'Ecriture Sainte. En effet selon MR, ce sont les "écrivains bibliques" qui comprennent l'extermination des Chananéens et des Amalécites *"comme l'exécution de directives divines"*. De même, c'est la Bible qui présente la répudiation des femmes idolâtres *"comme une exigence de la Loi divine"*, etc. Et là nous ne comprenons pas si, pour MR, "*les écrivains bibliques*" s'imaginent interpréter la volonté de Dieu - peut-être en commettant une bévue - ou bien si Dieu - qui a vraiment inspiré ces écrivains - a réellement ordonné les exterminations et les répudiations en question. Dans le second cas (l'unique compatible avec la Foi) la cause de Jean-Paul II est déjà perdue, parce que les Croisades, pour ne donner qu'un exemple, comparées à la conquête de la Terre promise par Josué, furent une plaisanterie et l'attitude du prophète Elie envers les faux prophètes de Baal n'a rien de commun - elle en est même la contradiction directe - avec la prière d'Assise ou la rencontre œcuménique de Jean-Paul II avec les sorciers vaudous... MR se demande comment il se fait que les écrivains bibliques n'aient pas pensé à demander pardon... Un homme de foi devrait plutôt se demander comment Jean-Paul II peut-il penser à demander pardon alors que pour les écrivains bibliques (ou bien pour le Saint-Esprit qui les a inspirés) la question "*ne se pose pas vraiment*". On éprouve la même impression (d'incrédulité substantielle dans l'objectivité de la Révélation) à lire les trois "hypothèses" (!) de réponse: si "les écrivains bibliques" n'ont pas condamné les fautes des pères ce serait 1) à cause du théocentrisme de la Bible, 2) à cause de l'ordre divin auquel ils attribuent ces actes de violence 3) à cause du fait que les autres peuples avaient précédemment attaqué Israël. Si ces trois arguments (pardon: "hypothèses") sont à attribuer, en dernière analyse, non pas aux "écrivains bibliques" mais au Saint-Esprit, alors l'hypothèse de Jean-Paul II d'une demande de pardon tombe: 1) à cause du théocentrisme, il ne faut pas demander pardon pour les fautes collectives à d'autres qu'à Dieu 2) il peut être licite d'utiliser la "violence", ou mieux la force, pour défendre la vérité, car c'est Dieu lui-même qui l'a ordonné, 3) les rétorsions envers qui a le premier nui au "Peuple de Dieu" sont un exercice licite de la justice vindicative qui ne requièrent pas d'actes de contrition envers les coupables. Par conséquent, l'attitude de Jean-Paul II non seulement ne trouve aucun *"précédent univoque dans le témoignage biblique"*, mais, au contraire, elle est directement

condamnée par les "*écrivains bibliques*". L'unique moyen pour soutenir l'orthodoxie de cette attitude est donc de nier ou de mettre en doute l'objectivité de la Révélation et l'inspiration des Sainte Ecritures: non pas Dieu, mais des "écrivains bibliques" anonymes auraient exprimé des avis aujourd'hui dépassés par la pensée de Karol Wojtyla.

Mais on pourra objecter que les pages de l'Ancien Testament - quoique divinement inspirées - sont interprétées et perfectionnées à la lumière de l'enseignement de Jésus et des Apôtres, sans quoi, par exemple, nous devrions considérer comme encore divinement obligatoire la lapidation des adultères. MR passe alors au Nouveau Testament, à la recherche d'un "terrain" favorable à la doctrine wojtylienne. Après une édifiante exposition sur l'obligation du pardon individuel dans les Evangiles, MR est cependant contraint de conclure ainsi: "*dans ce cadre que l'on pourrait élargir par l'analyse des lettres de Paul et des Epîtres catholiques,* ***rien n'indique que l'Eglise des origines ait porté son attention sur les péchés du passé pour demander pardon***". Et encore: *(...) le Nouveau Testament est rempli de recommandations pour se bien comporter, vivre à un plus haut niveau d'engagement, éviter le mal (...).* ***Il n'y a toutefois aucun appel explicite adressé aux premiers chrétiens à confesser les fautes du passé*** *(...)"* (2.2). L'examen du Nouveau Testament a donc été aussi désolant pour le Professeur Bruno Forte que celui de l'Ancien: on y trouve effectivement des fautes commises par des baptisés (MR cite la trahison de Judas et le reniement de Pierre); mais "*rien n'indique*" qu'il y eut conscience de fautes de l'Eglise envers les Juifs ou les Gentils.

Ce fameux terrain, inexistant dans l'Ecriture Sainte, les théologiens du Professeur Bruno Forte le cherchent alors dans le magistère et dans la praxis de l'Eglise. Mais une première surprise significative les attend. Le thème est en effet divisé en trois parties, comme si notre Commission n'était pas théologique mais historique (en raison de quoi les décisions du Magistère seraient le fruit de l'histoire et de la culture de l'époque, et non de l'Esprit qui gouverne l'Eglise), ou comme si existaient vraiment une Eglise pré-conciliaire et une Eglise conciliaire (et même une Eglise wojtylienne); pour MR en effet il y a un enseignement de l'Eglise d'"*avant Vatican II*" (1.1), un autre "*du Concile*" (1.2), un troisième enfin "*de Jean-Paul II*" (1.3). Nous ne dévoilons pas un secret si nous anticipons au lecteur qu'"*avant Vatican II*" il n'y a aucune trace de demande de pardon: "*dans aucun des jubilés célébrés jusqu'à présent, il n'y a eu prise de conscience d'éventuelles fautes du passé de l'Eglise, ni du besoin de demander pardon à Dieu pour les comportements d'un passé proche ou lointain.* ***Qui plus est, dans toute l'histoire de l'Eglise, on ne rencontre aucun précédent de demande de pardon pour les fautes du passé formulées par le Magistère"*** (1.1). L'Eglise d'"avant Vatican II", aurait donc été totalement "inconsciente" de ce qui pour Jean-Paul II serait au contraire un devoir impératif; une Eglise dans le coma, privée de conscience, une Eglise pertinace et endurcie dans son propre péché! Et pourtant dans cette même Eglise "*Certes les Conciles et les décrétales du Pape sanctionnaient les abus dont s'étaient rendus coupables les clercs ou les laïcs, et de nombreux pasteurs s'efforçaient sincèrement de les corriger*" (1.1). Pourtant, "*très rares ont été les occasions où les autorités de l'Eglise - Papes, évêques ou conciles - ont reconnu ouvertement les fautes ou les abus dont ils s'étaient eux-mêmes rendus coupables*". MR cite à ce propos un document d'Adrien VI de 1522, mais il fait remarquer qu'"*Adrien VI déplorait des fautes contemporaines, précisément celles de son prédécesseur immédiat, Léon X et de sa Curie, sans toutefois y associer une demande de pardon*" (1.1). Mais la différence entre Adrien VI et Jean-Paul II ne consiste pas seulement à demander qui plus qui moins pardon: les fautes dénoncées sont - comme nous le verrons - de nature essentiellement différente. Adrien VI déplorait des "abus" accomplis par des Papes et des cardinaux **en tant que personnes privées**, pas dans l'exercice de leur magistère. Le cas de Léon X vient bien à propos: le successeur de ce Pape mondain de la Renaissance lui fait des reproches implicites pour ces fléchissements personnels (qui certainement influent sur l'Eglise mais ne peuvent Lui être attribués) et non, par exemple, pour la Bulle de condamnation et d'excommunication de Luther, où le Pape condamnait, entre autes, la proposition de l'hérétique allemand selon laquelle: "*il est contre la volonté de l'Esprit que les hérétiques soient brûlés*" (33ème proposition condamnée de Luther). Adrien VI ne songeait pas un instant à condamner cette approbation des bûchers faite par son prédécesseur, comme le fait au

contraire implicitement Jean-Paul II ([3]). MR est donc contraint d'admettre que dans la doctrine et dans la praxis de l'Eglise, et durant 2000 ans, il n'y a rien eu de semblable à ce qu'il doit officiellement justifier.

4. Vatican II: le début d'une nouvelle doctrine. Jean-Paul II va plus loin que le Concile

MR est donc contraint de distinguer entre une doctrine de l'Eglise d'"*avant Vatican II*" (1.1), un "*enseignement du Concile*" (1.2) et une praxis post-conciliaire (1.3): *les demandes de pardon de Jean-Paul II*). "*Il faudra attendre Paul VI* - écrit MR - *pour voir un Pape exprimer une demande de pardon adressée aussi bien à Dieu qu'à des contemporains*" (1.1.) dans le discours d'ouverture de la seconde session du Concile. Puis c'est Vatican II lui-même qui s'est senti le devoir de demander pardon "*à Dieu (...) et aux frères séparés*" (autrement dit: hérétiques et schismatiques) "*pour les fautes commises contre l'unité*" (*Unitatis redintegratio,* 7; MR, 8). Fondement de cette demande de pardon est le fait que les scissions du passé seraient advenues "*parfois par la faute des personnes de l'une et de l'autre partie*" (*Unitatis redintegratio,* 3; MR, 1.2). "*Outre les fautes contre l'unité, le Concile signale d'autres épisodes négatifs du passé, dans lesquels les chrétiens ont eu une responsabilité*": Vatican II, sans demander explicitement pardon, attribue aussi aux chrétiens le fait d'avoir "*pu faire penser à une opposition entre la science et la foi*" (MR, 1.2, cf. *Gaudium et spes*, 36), "*d'avoir voilé plutôt que révélé l'authentique visage de Dieu et de la religion*" (GS, 19) favorisant la naissance de l'athéisme (!). Enfin, *Nostra ætate* déplore les manifestations d'antisémitisme "*accomplies 'en tous temps et par qui que ce soit'*" (NÆ, 4). MR oublie étrangement un autre document-clef du Concile, c'est-à-dire celui sur la liberté religieuse où les Pères, découvrant la contradiction entre leur déclaration *Dignitatis humanæ* et la praxis de l'Eglise jusqu'alors, écrivaient que: "*dans la vie du Peuple de Dieu (...) de temps à autre*" il y a eu des "*modes d'agir moins conformes à l'esprit évangélique, et même contraires*" (DH, 12).

Jean-Paul II "*ravive le regret* (...) *comme l'avaient fait Paul VI et le Concile Vatican II*", mais "*pas seulement*" (MR, 1.3). En effet il "*étend aussi la richesse du pardon*" (1.3) à un plus grand nombre de cas et de personnes sans s'attendre à une réciprocité de la part de l'interlocuteur ni la lui demander (cf. *Introduzion* et 1.1). La responsabilité des chrétiens comporterait "*erreurs infidélités, incohérences, retards*" (TMA, 33, MR, 1.3) "*scandale et contre-témoignage*" (*Tertio Millennio*). Mais, concrètement, pardon de quoi? (Suite... au prochain numéro).

Jean-Paul II au mur des Lamentations à Jérusalem

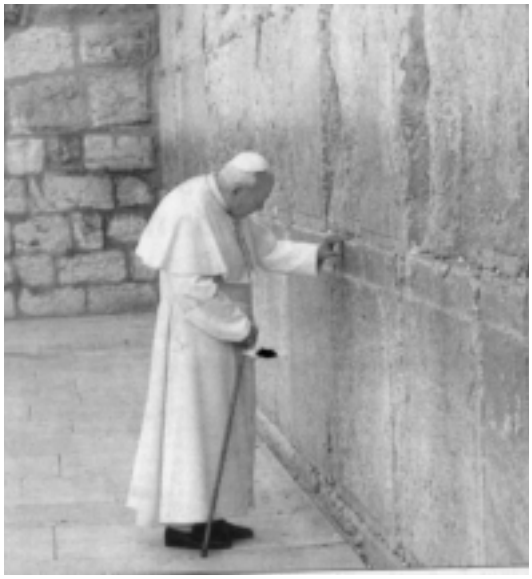

Notes

1) Rappelons cependant les paroles de Paul VI à l'occasion de l'introduction du nouveau missel: "Ce changement a quelque chose de surprenant, d'extraordinaire, la messe étant considérée comme l'expression traditionnelle et intangible de notre culte religieux, de l'authenticité de notre foi. Et alors, on se demande: comment est-ce possible (...) Certains pourront peut-être se laisser impressionner par telle ou telle cérémonie particulière, par tel ou telle rubrique annexe, comme si elles constituaient ou cachaient une altération ou une minimisation de vérités définitives ou dûment sanctionnées de la foi catholique; comme si elles compromettaient l'équation lex orandi - lex credendi (loi de la prière - loi de la foi" (Audience générale 19-11-1969, DC n° 1055). "Nous pouvons faire remarquer que ce seront les personnes pieuses qui seront les plus dérangées (...) Les prêtres eux-mêmes en éprouveront peut-être quelque difficulté". Et à propos de la suppression du latin Paul VI continue en disant: "Nous avons, certes, raison d'en éprouver du regret et presque du désarroi" (Audience générale du 26-11-1969, DC n° 1102-1103).

2) La législation mosaïque prescrit explicitement la peine de mort pour les idolâtres (Es. 22, 20; Dt. 17, 2-5), les blasphémateurs (Lev. 24, 10-23), les magiciens et les sorciers (Es. 22, 18; Lev. 20, 6 et 20, 27), les faux prophètes (Dt. 13 et 18, 20). Ce fut ainsi que Moïse, après

l'épisode de l'adoration du veau d'or, fit détruire l'idole (Es. 32, 20) et exterminer 23.000 apostats (Es. 32, 28). Toujours contre l'idolâtrie, il y a le précepte de détruire les idoles, tant chez les juifs (Es. 23, 24) que chez les païens (Es. 34, 13; Dt., 7-26) et d'éviter les mariages mixtes entre juifs et païennes (Es. 34, 15-16; Dt. 7, 3; Jos. 23, 12). La sainte Ecriture loue Phinées pour son zèle à appliquer le précepte en question (Nm. 25, 1-18: 24.000 morts). L'extermination des peuples chananéens idolâtres (hommes, femmes, vieillards et enfants, même les animaux) est explicitement demandé par Dieu: Dt. 7, 2; 7, 16-26; 9, 2-3; 20, 13-17 et dans la conquête de la Terre Sainte Moïse (Es. 17, 8-16; 23, 27; Nm. 21, 3; 21, 34; 31; Dt 2, 34, 3, 3-7 e 21) et Josué (Jos. 6, 17-21; 8, 24s; 10, 28-43; 11, 8-21) ont mis en pratique le commandement divin (le Nouveau Testament attribue à la foi les entreprises de Josué: Hebr. 11, 30-31). Dans le livre des Juges nous voyons comment Dieu a loué cette pratique (3, 29) et en condamne son omission, cause d'idolâtrie dans le peuple d'Israël, qui se contamine avec les peuples païens, alors que Gédéon est loué (Jug. 6, 25ss) pour la destruction de l'autel de Baal. Samuel renouvelle l'ordre divin d'extermination a l'égard des Amalécites (1 Rois, 15, 3) et Saul est reprimandé pour avoir désobéi à cet ordre (1 Rois 15, 10-35; Jésus cite 1 Rois 15, 22 in Matth. 9, 13 et 12, 7). Elie extermina les prophètes de Baal (3 Rois, 18, 40), comme fit aussi Jéhu (4 Re 10, 25) et le pieux Roi Josias (4 Rois 23, 4-20) qui pour cela est loué par l'Ecriture (v. 25). Sans doute la loi mosaïque n'est plus en vigueur - non car abolie (Matth. 5, 17) mais car complétée et perfectionnée par la loi évangélique; cependant il est impossible au croyant d'affirmer - en contradiction avec l'Evangile (Matth. 5, 18; Lc, 16, 17) - qu'un seul iota ou un seul point de la Loi soit mauvais ou injuste.

3) (Que par ailleurs Léon X, en tant que Jean de Médicis, ait été de tendance syncrétiste et ait répugné à condamner au bûcher, alors que Martin Luther, qui s'opposait en paroles aux bûchers, incitait à toutes sortes de massacres, est une autre question, qui cependant nous aide à comprendre la distinction, dans la même personne, entre les péchés de Jean de Médicis et l'autorité infaillible de Léon X).

CHARLES PEGUY: UN PROPHETE DES TEMPS MODERNES?

Rioplatense

C'est en souvenir du vénéré Père Vinson que Sodalitium publie ces lignes claires et simples sur l'écrivain et poète Charles Péguy; elles sont extraites de Valor (n° 48, pp. 8-9, avril 1954), la revue argentine des Coopérateurs Paroissiaux du Christ-Roi, dirigée à l'époque par le Père Vinson ("Rioplatense" était très probablement l'un des pseudonymes du Père). En Italie, les écrits de Péguy ont une influence notable sur Communion et Libération ("la morale fait du mal"); en France, sur de nombreux représentants du mouvement traditionaliste (songez aux pèlerinages de Chartres sur les traces de Péguy). Sodalitium n'approuve pas cet enthousiasme, et ce petit article en explique le pourquoi.

Sodalitium

Parmi les modèles proposés à la jeunesse catholique moderne, Charles Péguy occupe un poste d'honneur: pas un livre, pas un article traitant de la renaissance française contemporaine qui ne cite Péguy comme l'un de ses plus illustres représentants.

On pense à Péguy, on cite Péguy (jusque dans les ouvrages de spiritualité, comme s'il s'agissait d'un théologien ou d'un saint), on imite Péguy... Dans les cercles d'*Action Catholique*, dans les revues catholiques, en chaire même, on parle de Charles Péguy.

En 1912, Péguy écrivait à son ami Lotte: "*J'ai une mission, j'ai une immense responsabilité. Au fond, c'est une renaissance catholique qui se réalise par mon intermédiaire*". (Cité par Daniel Halévy dans son livre sur Péguy à la p. 178).

Nonobstant la prétention orgueilleuse et ridicule de cette phrase, Péguy de son vivant, n'eut jamais qu'un petit groupe de lecteurs (*ibidem*, p. 179), et cette influence spirituelle dont il rêvait il ne put l'exercer: il l'exerce seulement aujourd'hui, 30 à 40 ans après sa mort.

L'a-t-il méritée? Par sa vie, son œuvre, son caractère, ses sentiments profonds, Péguy est-il digne d'être un chef spirituel, un modèle pour la jeunesse catholique?

Disciple du Juif Bergson, il défendra jusqu'à la fin - non sans s'attaquer par conséquent au Souverain Pontife - l'œuvre de celui qu'il appellera son 'maître', même si les œuvres de ce 'maître' sont interdites par l'Index. Comme le souligne Secrétain dans son ouvrage '*Péguy, soldat de la vérité*', ses amis sont surtout protestants et juifs.

Celui qui prétendait être appelé à une mission et mettre en œuvre la renaissance du catholicisme français, ne voulut pas se marier à l'église et ne permit pas que ses enfants soient baptisés.

L'écrivain Charles Péguy

Halévy, dans son livre, s'efforce d'excuser Péguy, rejetant la faute sur l'Eglise. Mais Secrétain, lui, présente les choses de façon plus impartiale, et citant le témoignage de Marcel Péguy, fils de Charles, démontre que la faute ne revenait pas à l'Eglise, ni à la femme de Péguy, mais à Péguy lui-même.

Pour porter un jugement sur le catholicisme de Péguy, il faut se rappeler qu'à plusieurs reprises, il opposa son catholicisme personnel à celui de l'Eglise (Secrétain, p. 278); qu'à plusieurs reprises il prétendit donner des leçons à l'Eglise elle-même, qu'il écrivit des invectives contre le clergé et le Pape (voir Halévy et Secrétain...); selon le témoignage de ces auteurs, il se méfiait des prêtres et déclarait qu'il finirait par ne plus pouvoir les voir en peinture.

Il ne communiait jamais; il assista parfois à la messe, mais comme par hasard; Halévy dit de lui: "*Péguy n'a jamais cru dans les formules, dans les recettes de vérité que recommandent uniformément les officiants des groupes et des sectes: les pratiques religieuses étaient des recettes de salut peu de son goût*" (p. 171).

Disciple de Bergson jusqu'à la fin, moderniste, il ne croyait à aucun pas à tous les dogmes (l'enfer par exemple), ou les considérait comme un résidu de l'"*élan vital*".

En avril 1914, les œuvres de Bergson étaient condamnées et mises à l'Index. En cette occasion, c'est avec bien peu de respect que Péguy s'adressa au Pape dans sa '*Note sur Bergson*'.

Peu après, un prêtre venait mettre en garde Lotte, ami de Péguy mais catholique pratiquant: il devait s'en méfier, Péguy étant en lutte avec Rome; en partant, ce prêtre emporta les œuvres de Péguy réclamées par le Saint-Office et qu'un grand nombre des amis de Péguy considéraient déjà comme méritant la condamnation. C'est aussi ce que préssentait Péguy, qui écrivit alors sa dernière œuvre qui n'est qu'une série d'invectives contre ce prêtre, de moqueries sur la Congrégation de l'Index...

Secrétain écrit à propos de ce livre que Péguy, déjà mobilisé pour la guerre (août 1934) laissa inachevé: "*Il [Péguy] compare les prescriptions de l'Index à ces poteaux indicateurs que le pélerin ne pas pour savoir sa route... La phrase (...) s'est terminée (...) sur le mot 'protestant', où je vois (...) l'un des traits majeurs de son caractère*" (p. 295-296).

Le soir précédant sa mort qui eut lieu sur le champ de bataille le 5 août 1914, Péguy déposait des fleurs devant une statue de la Sainte Vierge dressée au milieu des ruines d'un couvent, mais le lendemain matin, jour même de sa mort, il était le seul officier de sa compagnie à ne pas vouloir assister à la Messe et communier. Quelques instants plus tard, ce "*grand catholique*" (?) frappé à mort d'une balle en plein front, tombait en proférant une dernier blasphème (Secrétain, p. 278, Halévy, p. 247).

Et ce sont deux écrivains amis personnels et admirateurs de Péguy qui nous décrivent en ces termes la vie de ce prophète des temps modernes. Halévy rapporte comment Péguy lui-même dicta à un ami un article-recension de son poème "*Eve*". En voici les premières paroles: "*A l'exception de Polyeucte (que Péguy nous a enseigné à mettre à la première place, au-dessus de toute chose) tout permet de penser que cette œuvre est la plus considérable qui ait été produite dans la catholicité du XIVème à nos jours (autrement dit aux temps de Dante)*". Voilà qui nous fait comprendre le témoignage de Mgr Battifol: "*Péguy a un immense orgueil*".

N'y a-t-il pas lieu de se poser quelques questions? Pourquoi, contre toute vérité, Péguy est-il présenté comme un grand catholique? Que pourra bien tirer d'un tel modèle la jeunesse catholique? Que peut apporter un tel prophète à la renaissance catholique contemporaine?

LE PERE VALLET ET LES EXERCICES DE SAINT IGNACE

Introduction

Un livre est paru récemment en France racontant brièvement la vie du Père Vallet qui fut “l’apôtre de feu et vulgarisateur fécond des Exercices de St Ignace” ([1]). Je vais tenter de la résumer et de la présenter au lecteur dans l’espoir que ce grand apôtre du XXème siècle soit toujours mieux connu et que son grand désir (que tous puissent faire les Exercices de St Ignace) se réalise, avec l’aide de la grâce de Dieu.

Les premières années

François de Paule Vallet, naquit en plein cœur de Barcelone le 14 juin 1883. C’était le troisième enfant des époux Vallet-Arnau. “Selon une tradition familiale, les Vallet seraient d’origine française. De fait, les recherches généalogiques ont permis de remonter à un Bernard Vallet, né en 1650 à Sarreal, près de Tarragone” ([2]).

Son père, de caractère doux et tranquille, était un entrepreneur en bâtiment, et le dernier de dix enfants. En 1887 il avait épousé Dolorès Arnau, fille unique, très pieuse et assez autoritaire. Elle mit au monde dix enfants dont sept survécurent, tous de caractère vivant. François de Paule fut baptisé le 22 juin en l’église Saint-François de Paule et y reçut les prénoms de François de Paule, Raphaël, Louis de Gonzague.

Durant ses études au lycée, François appelé Paco par ses amis, ne se montrait pas particulièrement porté sur la spiritualité. A treize ans, alors qu’il jouait au bord d’un lac il glissa dans l’eau et se serait certainement noyé, étouffé par la boue qui l’aspirait toujours plus vers le bas, si soudain il n’avait entendu comme une voix qui le tranquillisait en lui disant: “Attrape cette branche!”. Ce fut ainsi que Paco se sauva et se convainquit avoir été sauvé par la Sainte Vierge. A seize

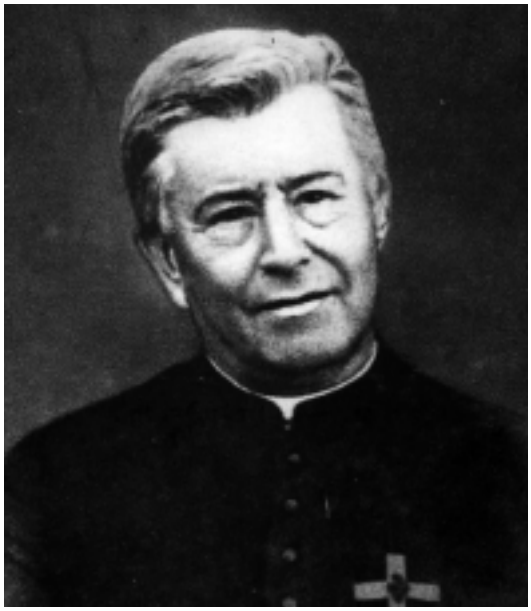

Le Père François de Paule Vallet

ans, Paco passa son baccalauréat et put ainsi entrer à l’Université; mais là, petit à petit, il perdit la foi. En 1903 il entra à l’Ecole Supérieure d’Ingénieurs; il aurait aimé devenir architecte et devint ami d’Antonio Gaudi, le célèbre architecte de *La Sagrada Familia* de Barcelone. Durant ces années il s’engagea aussi dans la politique en militant dans le Mouvement régionaliste (non séparatiste) catalan; il participa également à des affrontements avec les socialo-communistes. Il se fiança et pensait au mariage, quand une crise existentielle lui fit rencontrer Dieu.

Le 22 juin 1906, son ami Eudald Serra célébra sa première Messe. Même si Paco ne pensait pas encore à la vocation, voir son ami d’enfance devenu avocat, abandonner la toge pour devenir prêtre, l’impressionna et le fit réfléchir. Il rompit ses fiançailles, se remit à prier et commença à penser à la vocation. Cependant il continuait à offenser Dieu, quitte ensuite à s’en repentir. Il voulait sincèrement changer de vie, mais n’en trouvait pas encore la force; ce fut alors que lui vint une inspiration: il demanda au Seigneur de lui envoyer une maladie qui servirait à l’arrêter sur la pente du péché ([3]). Et le voilà malade: une sorte de dépression, un dégoût de tout qui ne l’empêcha cependant pas de partir finalement pour Manrèse, le 25 février 1907. Sous la conduite du Père jésuite Mariano Esturì il commença les Exercices Spirituels de St Ignace. Il en sortit transformé *radicitus* (radicalement). Il rentra chez lui “**fou pour les Exercices**” et en juillet suivant il partit pour le noviciat des Jésuites.

La formation religieuse

François avait 24 ans, quand le 5 juillet 1907, il arrivait dans la ville de Gandie; c'était le début d'une difficile formation religieuse qui durerait 15 années! Au cours d'une lecture au réfectoire il fut frappé par l'exemple d'un des premiers Jésuites (le P. Muñoz), qui avec l'aide des autres Pères s'était mis à prêcher les Exercices sur une grande échelle en Colombie. Toutes les classes sociales avaient été touchées, depuis les membres du gouvernement jusqu'aux ouvriers et paysans. **Ces exercices résumés en quelques jours, en complet silence, avaient amené un profond changement dans l'ordre social de ce pays**. Cette lecture emballa le jeune novice de Gandie: il avait vu les effets des Exercices sur sa propre personne, et savait maintenant que **le même résultat pouvait être atteint sur une grande quantité d'hommes à la fois!** En effet, en Europe, cette façon de donner les Exercices en commun n'était plus pratiquée depuis longtemps. Seuls les Exercices pourraient sauver les nations de la "peste de l'époque moderne: le Laïcisme"! Désormais l'idée de **faire faire les Exercices au plus grand nombre possible d'hommes** ne le quittera plus.

Le 6 juillet 1909, le noviciat du Frère Vallet s'achève et durant la Messe il prononce ses vœux. Frère Vallet commence à insister auprès de ses supérieurs afin que soient organisés des Exercices sur une vaste échelle comme avait fait le P. Muñoz en Colombie. Le P. Adroer, l'actuel Recteur, accepte et Frère Vallet sera l'âme de l'organisation. «Une série de huit retraites commença en février 1910. De fait ce seront 733 hommes qui feront les Exercices durant quatre jours en l'espace de trois mois! Durant 7 ans l'expérience continua et près de 18.000 hommes purent faire les Exercices. L'action sociale de Frère Vallet, selon ce qu'avait écrit Léon XIII dans *Rerum Novarum*, était fondée sur l'esprit de l'Evangile: la Foi et la Charité surnaturelles. «Mon action sociale d'abord une action christianisatrice», écrivait Frère Vallet. Les moyens pour y arriver sont les Exercices, la fondation de grandes maisons de retraites, Exercices spirituels ambulants, pour "Tout instaurer dans le Christ"! Il ne s'agit pas de réaliser une action sociale pour ensuite conduire les âmes à Jésus-Christ, mais il faut d'abord prêcher Jésus afin que l'action sociale puisse ensuite réussir. Frère Vallet constatait que l'Espagne se déchristianisait (comme le monde entier) et que les chrétiens qui auraient dû mener à bien l'action sociale n'existaient pas, c'est pourquoi il était nécessaire d'évangéliser le pays, et ce n'est que quand le Christianisme aurait de nouveau pénétré profondément dans les âmes, que pourrait commencer une véritable action sociale.

Le 26 juillet 1920, Frère Vallet est ordonné prêtre, le 31, fête de St Ignace, il célèbre sa première Messe.

L'épopée: "Faire un petit peu plus"

Le Supérieur provincial, le P. Guim, pense nommer le jeune Père Vallet directeur de la maison des Exercices spirituels de Manrèse et lui dit: "Voyons si vous nous faites quelque chose comme à Gandie". Et le P. Vallet de répondre: "Oui, Père, et un petit peu plus".

Le Père ne se contente pas de rester à Manrèse, il va à la recherche d'hommes partout, et commence ainsi les "Campagnes d'Exercices Paroissiaux". Les hommes qui participent aux Exercices, transformés par la grâce (dont les Exercices ignatiens sont un remarquable instrument), deviennent d'ardents apôtres, qui porteront d'autres âmes à faire les cinq jours. De 1922 à 1923 environ 1.300 hommes feront les Exercices à Manrèse. En 1924 ils seront près de 1.400; 2.600 en 1925, 3.200 en 1926. En quatre ans 8.500 hommes ont fait les cinq jours! En effet le P. Vallet a réussi à condenser en cinq jours l'essentiel des Exercices ignatiens: ceux-ci terminés les retraitants seront orientés vers leurs Paroisses, d'où le nom

Le Père Vallet à Sarria prêchant aux foules

d'"Œuvre des Exercices Paroissiaux". Au terme de chaque retraite la consigne est la même: "Allez voir votre curé et mettez-vous à ses ordres, c'est votre pasteur!"

Fondateur

En 1927 le P. Vallet prêche les Exercices publics dans la plus grande église de Barcelone (après la cathédrale) St Augustin. Les participants oscillent entre 5.000 et 8.000. En outre les prédications du P. Vallet sont radiodiffusées, les auditeurs sont environ 600.000. Mais très vite arrive l'épreuve: relations difficiles avec les confrères jésuites ainsi que des tensions à l'intérieur de l'"Œuvre des Exercices Paroissiaux". A Manrèse le P. Vallet trouva de l'opposition; à la fin il dut changer de résidence. Le Père n'avait jamais considéré l'"Œuvre des Exercices Paroissiaux" comme dépendant de la Compagnie de Jésus, mais plutôt des curés et des évêques. Tout ceci ne fut ni compris ni accepté par certains de ses confrères jésuites, qui parlaient de sa "peur du jésuitisme". De plus la popularité du P. Vallet était désormais immense en Catalogne, et elle dérangeait certains. Le P. Villalonga, Provincial depuis 1926, ordonna au P. Vallet d'aller se reposer à Veruela. Le 3 juin 1926, le P. Vallet devant le Saint-Sacrement reçoit l'inspiration de fonder une Congrégation destinée à servir l'"Œuvre des Exercices Paroissiaux": les "Coopérateurs Paroissiaux du Christ-Roi". Le 28 juillet il expose au Provincial son projet de fondation: il ne veut pas quitter la Compagnie de Jésus, mais seulement fonder les "Coopérateurs". Le Provincial lui conseille d'écrire au Général. Le 23 septembre, le P. Provincial lui enlève la direction de l'"Œuvre des Exercices Paroissiaux", et le 23 octobre on lui interdit de prêcher les Exercices. Le 24 février le Père écrit au Général, qui lui laisse le choix d'obéir au Provincial ou de quitter la Compagnie de Jésus. Le P. Vallet opte pour la seconde possibilité, et le 3 mai 1928 il quitte la Compagnie pour l'unique raison de se consacrer à une entreprise qu'il croyait lui être demandée par Dieu. Puisqu'il n'appartient au clergé d'aucun diocèse, il est en situation canonique de suspens *a divinis* et ne peut donc célébrer la Messe. Le 5 juin le P. Vallet est incardiné par l'évêque de Salto en Uruguay, qui lui permet de rester en Europe et de poursuivre son projet. De retour à Barcelone, le P. Vallet rend visite à l'évêque du lieu qui lui accorde la résidence dans son diocèse mais sans la permission de prêcher publiquement. Déjà à partir de la fin juillet arrivent trois vocations, mais le Père comprit qu'il n'était pas bien accepté par les évêques catalans. En effet le 21 février, le Père apprend que l'épiscopat catalan a décidé de l'obliger à quitter l'Espagne. Le P. Vallet, conscient de ne pouvoir rester en Catalogne, espère cependant pouvoir rester en Espagne. Il part donc pour Madrid et Tolède afin d'y rencontrer le Nonce apostolique et le Cardinal Segura, primat d'Espagne. Ce dernier est disposé à l'accueillir dans son diocèse, mais il voudrait avoir un appui au moins officieux du Saint-Siège. Le P. Vallet va donc à Rome et rend visite au cardinal Lépicier nouveau Préfet de la Sacrée Congrégation des Religieux; il paraît obtenir l'accord désiré par le cardinal Segura, cependant...

En Uruguay

Le 30 avril 1929 l'évêque de Barcelone le convoque et lui lit la lettre du Nonce apostolique à Madrid: «Le Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté me charge de vous écrire de donner l'ordre au P. Vallet de rejoindre, dès que possible, le diocèse auquel il appartient». Le P. Vallet obéit sans hésiter. Le 23 juin il arrive à Montevideo et se dirige ensuite à Salto (la deuxième ville de l'Uruguay, avec 30.000 habitants) La Fondation des Coopérateurs Paroissiaux du Christ-Roi débute ainsi en Amérique latine!

«Lancer l'O. E. P. en Uruguay, au début des années 30, semblait impossible. Le pays était très travaillé par l'influence anti-ecclésiale de la Franc-Maçonnerie, les élites avaient accueilli les idées libérales venues d'Europe» ([4]). Malgré tout le P. Vallet, en trente mois d'activité (de 1929 à 1932) fonde et rédige une revue, *Vida Interior*, au service de la persévérance des retraitants. Il va faire d'innombrables conférences, donner des Exercices ouverts dans les paroisses. Il prêchera cinquante-sept fois les Exercices, avec 1.340 retraitants. «Néanmoins le P. Vallet n'est pas un surhomme. Il est bientôt complètement épuisé et se trouve au bord de la dépression nerveuse» ([5]).

A la recherche de la volonté de Dieu

Avec l'accord de Mgr Camacho, il s'embarque le 9 mars 1932, accompagné de Jean Terradas, et rentre en Europe. Il arrive à Barcelone le 23 mars parce que dans cette ville un groupe de retraitants influents s'est opposé au nouvel évêque Mgr Irurita; le Père à peine arrivé essaye de rétablir l'unité entre retraitants et la hiérarchie. Malheureusement une jeune femme, Magdalena Aulina exerça une emprise très grande sur les retraitants du P. Vallet qui s'opposaient à la hiérarchie, alors que d'autres retraitants préféraient sagement se tenir à l'écart des prétendues extases et des parfums "mystiques" de Magdalena. Voyant que de l'Uruguay, le P. Vallet ne les appuyait pas, mais prêchait la soumission à la hiérarchie, Magdalena et la mère de Terradas voulaient partir pour l'Uruguay et remettre le Père sur le "droit chemin"! Telle est donc la situation qui poussa le P. Vallet à retourner à Barcelone. Cependant si la plupart des retraitants suivit les indications du Père, une minorité, socialement et économiquement importante, repoussa sa position et s'opposa à lui.

Cette action du P. Vallet ne fut pas non plus bien interprétée par la Hiérarchie, qui voit dans le retour du Père à Barcelone une provocation à l'égard des Jésuites. Enfin le 10 janvier 1933, les évêques de Catalogne repoussèrent une éventuelle incardination du P. Vallet dans leur territoire et Mgr Irurita le menace: s'il ne s'en va pas il lui ôtera le permis de célébrer. Le P. Vallet se retrouve seul et désorienté. Le 2 mars il écrit dans son journal: «Faible, fragile, froid, presque sans confiance. Tentations de désespoir et de suicide...Grande humiliation et contradiction, croyant avoir été victime d'une illusion... La persécution dont je suis l'objet de la part des bons est horrible». Il rencontra pour prendre conseil dom Chautard, le P. Garrigou-Lagrange, qui l'encouragent à continuer son œuvre. Il se retire à l'Abbaye d'Aiguebelle, et y rencontre l'évêque de Valence (France) Mgr Camille Pic, qui avait entendu parler de l'œuvre du P. Vallet et en avait été favorablement touché. Le 13 décembre Mgr Pic offre au P. Vallet l'incardination dans son diocèse et la location d'une usine à Chabeuil. Le P. Vallet accepte "Chabeuil"; le 8 mas 1934 la communauté s'y installe, le 14 Mgr Pic vient la visiter, le P. Vallet aimerait l'appeler Saint Joseph, mais Mgr Pic opte pour Nazareth.

Le Père Vallet partant pour Salto en Uruguay; il tient la main de sa mère venue le saluer avant son départ

En France

Les premiers Exercices prêchés à Chabeuil (2-8 avril 1934) eurent comme participants 37 catalans. Ensuite le P. Vallet sillonna le diocèse, qui comptait 220.000 catholiques et 405 prêtres. Il passe en revue presque tous les curés qui l'accueillirent bien mais répondent presque unanimement à la proposition du Père: «En Espagne, oui, c'est possible; mais ici... Non, les hommes ne s'enfermeront jamais cinq jours! [pour faire les Exercices]». Malgré tout les Coopérateurs Paroissiaux qui accompagnent le Père ne se découragent pas, au contraire, ils redoublent d'efforts et de prières.

Les premiers Exercices pour français eurent lieu en juin, avec seulement 6 participants. Les seconds, en juillet, en eurent 10. Les troisièmes: 17. Et ils sortirent enflammés des Exercices et font de nouveaux prosélytes. Et si en 1934 136 hommes firent les Exercices, en 1937 ils arrivèrent à 925. En 1940, 4.000 retraitants seront passés à Chabeuil, en 1945, 7.380.

En mai 1944 Jean Ousset fait pour la première fois les Exercices avec le P. Vallet. «Ce jeune homme de trente ans, au tempérament d'artiste, à l'intelligence forte et véhémente... allait être le fondateur de la *Cité catholique* qui aura une si grande influence dans les 50 années sur bon nombre de catholiques français» ([6]). Grâce au P. Vallet Jean Ousset «saisit encore mieux que la véritable aristocratie, c'est la sainteté qui est au service du Christ-Roi. Aussi lança-t-il la *Cité catholique* pour jeter les fondements de la Royauté sociale du Christ».

En 1942, 8 ans après l'installation du P. Vallet en France, il y eut déjà 6 prêtres avec lui: 4 français et deux espagnols. «L'évêque de Marseille a autorisé un curé et un vicaire de la ville à venir chez les "Coopérateurs Paroissiaux du Christ-Roi"; ce sont les Pères Ludovic-Marie Barrielle et André Romagnan qui deviendront de célèbres prédicateurs des Exercices dans toute la France» ([7]).

Retour en Espagne

La seconde guerre mondiale finie, le P. Vallet étant espagnol était mal vu des maquisards socialo-communistes français, et il courait le risque d'être tué; on considéra donc opportun de le faire rentrer en Espagne. Le 19 mai 1945 le P. Vallet arriva à Madrid. Mgr Eijo l'accueillit à Madrid et lui donna la permission de célébrer et de travailler à son œuvre. Au Carême 1946 il prêcha à près de 900 hommes. A 15 kilomètres de Madrid, à Pozuelo de Alarcòn, on trouva une maison adaptée aux exigences de l'Œuvre.

Vers la fin

Au printemps 1947, le P. Vallet prêche à des amis; il est près de la mort et il mourra d'angine de poitrine. Le 8 août en célébrant il est pris d'un malaise; il se confesse, le mal persiste: l'attaque cardiaque durera quatre heures. Il reçoit l'Extrême-Onction. «Avec sérénité, il répond aux prières du rituel. Il invite le médecin aux Exercices. Celui-ci accepte, dernière conquête apostolique du Père sur cette terre» ([8]).

A 15 heures 42, le 13 août 1944 le P. Vallet meurt chrétiennement comme il avait vécu grâce aux Exercices de St Ignace; à nous, avec l'aide de Dieu, de marcher sur ses traces!

abbé Curzio Nitoglia

P. BARBIER
Le Père Vallet en mission avec les Exercices de Saint Ignace,
Saint-Paul, Versailles 1996. 191 pages. 59 F.

Notes

1) P. BARBIER, *op. cit.*
2) *Ibidem*, p. 23.
3) *Ibidem*, p. 45.
4) *Ibidem*, p. 112.
5) *Ibidem*, p. 114.
6) *Ibidem*, p. 138.
7) *Ibidem*.
8) *Ibidem*, p. 152.

VIE ET MORT DE L'ABBÉ LAUGA

La vie de l'abbé Pierre Lauga de Lartigue, l'un des premiers prêtres tués à Clairac en 1792, attribuée au chanoine Lespinasse, fut publiée la première fois au XIXème siècle: les Editions Bergerons-Sanders l'ont réimprimée, avec préface de Jean de Viguerie, en 1995. L'intérêt principal de cette vie est de nous montrer comment un saint prêtre, qui vivait pauvrement, dans la solitude et la pénitence, qui ne s'occupait que de son ministère, qui faisait du bien à tous et en particulier aux pauvres, ce prêtre "a été assassiné dans sa propre ville, par ses propres compatriotes". "Avec l'abbé Raynard, vicaire général de Senez, massacré le 6 juin 1792, avec l'abbé Chabrol tué à Limoges le 14 juillet, avec les neuf prêtres tués à Vans en Ardèche le même jour, avec le vicaire général Langoiran et l'abbé Dupuis exécutés au même moment à Bordeaux, l'abbé de Lartigue fait partie des premières victimes du grand holocauste sacerdotal, ces premières victimes qui annoncent et précèdent les martyrs de septembre".

A travers la vie et le ministère de l'abbé Lauga de Lartigue le livre nous montre aussi un profil de la vie quotidienne en France à la fin de l'ancien régime et au début de la Révolution. Voici un épisode parmi d'autres. En 1782 l'abbé arrive à pacifier et éviter un procès entre "deux braves gens, un aubergiste et un laboureur… prêts à se dévorer pour une misérable querelle", parce que "l'aubergiste pour porter du fumier à sa terre, est passé dans le blé du laboureur": les frais du procès auraient dévoré "le pécule entier des deux plaideurs". L'abbé Lauga intervient, pacifie les deux, "les met d'accord, arrête l'instance et leur fait signer un arrangement". Tout le monde devrait être content; tous, sauf le contrôleur des impôts qui voit un acte illégal (un manque de gain pour les impôts?), et dresse alors "un procès-verbal" à l'abbé Lauga! Celui-ci, étonné de se voir coupable, pour échapper "aux griffes avides du monstre fiscal" est obligé d'écrire à son frère, Conseiller à la Cour des aides. Ce dernier doit consulter un avocat près le Parlement, avant de s'adresser au Conseiller Secrétaire du Roi et Receveur Général du Domaine de Bordeaux, pour avoir gain de cause!

Au long de la lecture, la question se pose de plus en plus: comment donc les gens peuvent changer à ce point, pour arriver à tuer un prêtre si bon? De plus, nous ne sommes pas à Paris, ni en Vendée, mais dans un pays tranquille du sud-ouest de la France, le département du Tarn, aux confins du Massif Central, entre Bordeaux et Toulouse.

Jean de Viguerie fait bien remarquer que pour comprendre cela “il faut se reporter au climat et à la logique révolutionnaire”, selon laquelle le bien est réputé comme quelque chose de mauvais, le catholique comme fanatique, un prêtre charitable comme un illuminé ou un provocateur”.

“Au printemps de 1791 la municipalité de Clairac lui conseille dans son propre intérêt de ne plus se montrer dans la ville”. Sa vue troublait “l’ordre social”! Ce n'était que le début. L’abbé n’était pas curé, n’était pas fonctionnaire civil et donc n’était pas tenu, en 1791, à prêter le serment à la Constitution. Et pourtant, en cette même année, la municipalité de Grateloup, sur le territoire de laquelle se trouvait sa maison d’habitation, lui demande de faire ce serment comme preuve de civisme, “sous peine de n’être pas compris parmi les membres de la société”. L’abbé refuse et ainsi il s’exclue de la classe des citoyens. De Viguerie commente: «Le voici devenu un paria. C’est la mécanique révolutionnaire d’exclusion. C’est la règle posée par Jean-Jacques Rousseau dans le Contrat Social: que celui qui n’adhère pas à la “religion civile” soit “banni”; et que “quiconque ose dire ‘Hors de l’Eglise point de salut’, qu'il soit chassé de l’Etat”».

Mais “une chose est de haïr, une autre de tuer, et surtout de tuer d’une manière aussi féroce”. Le décret du 11 juillet 1792 proclamant “la Patrie en danger” arrive le 19 à Clairac. Il faut défendre la Patrie contre les “ennemis”. “Désormais il n’est plus possible de tolérer l’existence de l’abbé de Lartigue, il faut le faire disparaître, car cet insociable est forcément un traître, un complice des ennemis de la France, un ami des tyrans comme tous les chrétiens”. C’est la logique du Contrat Social de Rousseau qui fait passer un pauvre prêtre pour un ennemi de la patrie: “Le christianisme, avait-il écrit, ne prêche que servitude et dépendance. Son esprit est trop favorable à la tyrannie pour qu’elle n’en profite pas toujours”. C'est ainsi que la municipalité de Clairac lui reproche d’insulter “publiquement aux maux de la patrie et à ceux des citoyens dont les pères, les enfants et les maris sont à l’armée pour les défendre”. Il n’y a que le préjugé de l’idéologie qui puisse expliquer une énormité pareille. Et c’est encore l’idéologie qui peut transformer les gens en assassins, qui peut justifier le meurtre. «C’est l’idéologie, celle des Lumières, celle de Rousseau, celle de Voltaire, qui les a transformés en assassins, parce qu’elle leur a permis d’être des assassins respectables, des assassins “patriotes”».

Le 20 juillet 1792, un groupe de forcenés s’empare de l’abbé Lauga, le traîne dans la ville de Clairac, en le frappant de mille coups: la municipalité, montrant toute sa lâcheté, “demeure sourde, inactive, muette. L’émeute est à vingt pas d’eux, mais ils n’entendent rien, ils ne savent rien”. Quelqu’un prononce l’arrêt de mort et alors les coups recommencent: “coups de poings, coups de bâtons, coups de barres, coups de fourches, coups de sabres. Toutes les armes sont bonnes”. On se rend près de l’arbre de la Liberté comme lieu d’exécution. L’abbé se soutient à peine, “la figure en sang, les habit déchirés, courbé sur un côté pressant douloureusement sa main”. Il faut qu’il se traîne, sous les injures et sous les coups. Face à l’arbre de la liberté il y a une croix: l’abbé veut mourir tourné vers elle. Cela ne plaît pas aux bourreaux qui multiplient leurs coups “pour le faire tourner vers l’arbre de la liberté”. Et l’abbé “se prosterne sans cesse vers la Croix, criant à Dieu d’avoir pitié de lui et de tout ce monde”. Enfin un coup de fusil le fait tomber et à ce moment “chacun est jaloux d’asséner son coup sur la victime: bâtons, sabres, barres de toutes sortes l'assomment et le mutilent sur place. Fusils et pistolets sont déchargés à bout portant dans ce corps pantelant”. Une femme lui tranche une main et l’élève au bout d’un sabre: cette femme, nous apprend le livre, mourra pendue. Ensuite, quand la rage s’est calmée, le crime consommé, alors la honte ne tarde pas à s’emparer de cette foule: le silence de l’horreur succède au bruyant délire. “La foule criminelle s’éloigne, se disperse, et la victime inanimée est abandonnée gisante, sur la place publique”. Personne ne sera jugé, personne ne sera condamné. Mais les auteurs et les complices du massacre ont été marqués à vie. Le vide se fera autour d’eux, des horreurs et des malédictions tomberont sur leur familles. “Le peuple a cru voir le ciel se faire, avec une lente mais inexorable constance, le vengeur du crime, et a

remarqué avec effroi des morts inopinées, misérables ou tragiques, frapper chacun à leur tour, la plupart des auteurs de l'attentat".

Au Ciel il n'y a pas que les Saints canonisés; mais tous ceux qui sont au Ciel, sont des saints. Sans vouloir prévenir le jugement de l'Eglise au sujet de l'abbé Lauga, il est édifiant de connaître cet épisode. Plusieurs années après la mort de l'abbé Lauga, un homme qui "avait tenu de bien près à un des acteurs du lugubre drame, se mourait à Clairac. Les catastrophes avaient désolé ce foyer… et le moribond s'en allait, le blasphème à la bouche, repoussant le prêtre qui avait tenté par trois fois, et toujours vainement, d'arriver jusqu'à lui". Le prêtre était l'abbé Laborde, qui revenant de la maison du malade, s'arrêta dans la famille de Lartigue, et raconta le fait. Une des nièces de l'abbé, Mlle Amancie, ayant entendu le récit, sans rien dire, prit avec elle l'un des plus jeunes de ses neveux, un petit de quatre ans comme étant le plus innocent, et l'emmena sur la tombe de l'abbé Lauga, et là pria et fit prier le petit longtemps, pour la conversion du moribond. Le soir même l'abbé Laborde fut appelé par ce mourant, qui reçut tous les sacrements et fit une mort des plus chrétiennes. "Nous ne crions pas au miracle, ce n'est pas cela dont il s'agit. C'est le secret de Dieu. Mais nous disons que voilà le pardon des injures, chrétien, généreux, héroïque".

Une biographie qui se lit facilement et qui nous apprendra entre autres l'esprit surnaturel, l'héroïcité des vertus, la charité jusqu'au martyre d'un prêtre de France.

abbé Giuseppe Murro

Vie et mort de l'abbé Lauga. Le martyre d'un enfant de Clairac. 20 Juillet 1792.
PRÉFACE DE JEAN DE VIGUERIE.
Editions Bergerons-Sanders - 23, rue du Parlement - 36200 St Marcel par Argenton sur Creuse.

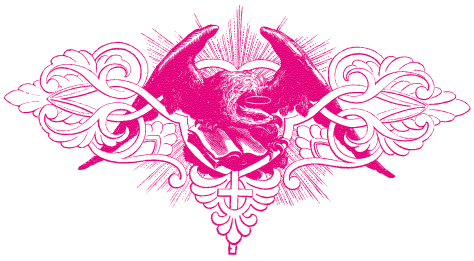

L'EGLISE N'EST PAS PÉCHERESSE

Un courant de pensée progressiste soutient depuis plusieurs années que l'Eglise n'est pas sainte, mais pécheresse, et pour cette raison doit se repentir des fautes commises. Les représentants de ce courant sont Von Balthasar (créé "cardinal" par Jean-Paul II), H. Küng (*La Chiesa,* Brescia 1969), et Giuseppe Alberigo in *Chiesa santa e peccatrice. Conversione della Chiesa?,* Magnano 1997. Ce courant a également influencé la pensée de Jean-Paul II, exprimée dans la Lettre apostolique *Tertio Millennio adveniente,* publiée le 10-11-1994, dans laquelle il dit: "[Il est juste que…] l'Eglise prenne en charge, avec une conscience plus vive, le péché de ses enfants… Il est nécessaire d'en faire amende honorable, en invoquant avec force le pardon du Christ" (nn° 33-34).

Contre ce courant le *Cardinal* Giacomo Biffi, *Archevêque* de Bologne a publié une étude, pour démontrer que l'Eglise est sainte et ne peut avoir aucune tache: elle s'attriste et prie pour ces enfants tombés dans le péché, mais elle-même demeure immaculée. L'étude de Biffi est donc de grande importance, puisqu'elle rappelle avec courage une vérité implicitement niée y compris par Jean-Paul II.

Une expression de St Ambroise

L'étude porte sur une expression de St Ambroise, aujourd'hui devenue à la mode, qui définit l'Eglise comme étant une "prostituée chaste". Les catholiques savent que c'est un dogme de foi que l'Eglise est sainte. Les adversaires de l'Eglise au contraire cherchent à tout prix à montrer qu'elle est pécheresse: dans ce cas, elle ne serait pas préservée des erreurs et des fautes par Dieu, elle serait donc une société humaine comme tant d'autres et ne pourrait plus se présenter comme l'unique vraie religion, puisque seule à avoir été créée par N.-S. Jésus-Christ qui est Dieu. Voilà que cette expression d'un Père de l'Eglise (et rien moins que St Ambroise) semble donner raison à ses adversaires. On peut en outre penser que d'autres Pères l'ont utilisée. "Est-il permis aux bons fidèles de s'associer au chœur des médisants, même si c'est pour favoriser un

St Ambroise évêque de Milan

dialogue ouvert et constructif?", se demande le *Cardinal* Biffi (pp. 5-6). Tout le livre donne une réponse négative.

Tout d'abord il prouve (p. 7), grâce aux "technologies informatiques modernes", que seul St Ambroise a employé cette expression précise ou une équivalente. Ensuite il en montre sa signification en analysant le texte.

Le texte

Dans le commentaire de St Luc, St Ambroise se demande pourquoi St Matthieu, en énumérant la généalogie de Jésus, nomme les deux fils de Juda, les jumeaux Zara et Pharès, quand il en aurait suffi d'un, comme a fait St Luc. Pour en comprendre le motif, il exhorte les fidèles à s'élever du sens littéral au sens allégorique, en montrant que les deux jumeaux figurent la vie de deux peuples, l'un selon la loi, l'autre selon la foi. Dans ce contexte allégorique, St Ambroise traite ensuite de Rahab, la femme de Jéricho dont parle le livre de Josué: "Rahab – qui dans sa personne était une prostituée mais dans le mystère est l'Eglise – indiqua dans son sang le signe futur du salut universel au milieu du massacre du monde: elle ne refuse pas l'union avec de nombreux fugitifs, d'autant plus chaste qu'elle est plus étroitement unie au plus grand nombre d'entre eux; elle qui est vierge immaculée, sans ride, sans tache dans sa pudeur, amante publique, prostituée chaste, veuve stérile, vierge féconde: prostituée chaste, parce que de nombreux amants la fréquentent pour l'attrait de l'affection, mais sans la saleté du péché (*casta meretrix, quia a pluribus amatoribus frequentatur cum dilectionis inlecebra et sine conluvione delicti*)" (*In Lc III, 17-23*). «On veut dire, commente Biffi, que l'activité de prostitution appartient à la figure, non à la réalité figurée. On ne peut donc faire de hâtives transpositions du "type" à l'"antitype"». En quel sens est la comparaison? «L'Eglise peut être symboliquement reconnue dans la femme de Jéricho, seulement parce qu'elle ne se refuse pas à s'unir à la multitude des "fugitifs", c'est-à-dire de tous ceux qui – dispersés et désorientés dans la cité mondaine – cherchent auprès d'elle un refuge de perdition… Mais il y a une différence fondamentale. La condescendance avec laquelle l'Eglise entrouvre sa porte à tous, comme font les femmes de mœurs trop faciles, non seulement ne comporte en elle rien de répréhensible, mais indique même la fidélité à sa propre mission (et donc à son Epoux qui lui a assignée). *Immaculata virgo, sine ruga, pudore integra* ([1]). Comme pour prévenir toute équivoque qui pourrait naître d'une comparaison indéniablement audacieuse, est évoqué ici (et même dépassé) l'ardent langage de Paul quand il exalte l'Eglise *"n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable"* (*Ephes. V, 27*)… L'Eglise est *plebeia* [publique] dans son amour; c'est-à-dire, qu'il n'y a rien d'aristocratiquement exclusif dans ses attentions, qui sont dirigées vers tous sans distinction. Ou, s'il existe des préférences, elles sont éventuellement pour les simples, les humbles, les pauvres… Dans sa signification originaire, donc, l'expression "prostituée chaste", loin de faire allusion à quelque chose de peccamineux et de répréhensible, veut indiquer – non seulement dans l'adjectif mais aussi dans le substantif – la sainteté de l'Eglise; sainteté qui consiste tant dans l'adhésion sans hésitation et sans incohérences au Christ son époux ("chaste") que dans la volonté d'atteindre tout le monde pour amener tout le monde au salut ("prostituée")».

En résumé: l'Eglise est chaste parce qu'elle est sainte, sans tache; on peut l'appeler allégoriquement "prostituée" uniquement dans le sens qu'elle ne refuse personne qui veut venir à elle, pour obtenir le salut de l'âme.

La pensée de St Ambroise

Biffi rapporte d'autres citations de St Ambroise sur le même sujet pour en montrer de manière claire la pensée (p. 15). L'Eglise

est sans tache parce que, étant épouse de Notre-Seigneur, elle est protégée par lui. Dans le commentaire du Cantique des Cantiques le saint écrit: «"C'est un jardin fermé que ma sœur, mon épouse, un jardin fermé, une fontaine scellée". Le Christ dit ces paroles à l'Eglise, qui veut qu'elle soit vierge sans tache et sans ride… Et personne ne peut douter que l'Eglise soit vierge» (*Ep. Extra coll. 14, 36.37*). "Beaucoup tentent l'Eglise, mais aucun ensorcellement d'art magique ne peut jamais lui nuire. Les enchanteurs n'ont aucune efficacité là où chaque jour résonne le cantique du Christ. Elle a son enchanteur: c'est le Seigneur Jésus, grâce à qui elle a pu rendre inefficaces les charmes des enchanteurs et les venins des serpents" (*Exameron IV, 33*). Pour St Ambroise l'Eglise est le corps du Christ (*In Ps.* 118, 16), la joie de l'univers (*In Ps. 118, 15, 11*), le sanctuaire de la Trinité, demeure de la sainteté, sainte (*Exameron III, 5*), porte pour le salut (*In Ps. 118, 22, 38*), pressoir de la vie éternelle (*De S. Sancto, I, 1*). L'expression: *"Ubi Petrus ibi ecclesia; ubi ecclesia ibi nulla mors sed vita æterna"* (*In Ps. 40, 30*) ([2]) est de St Ambroise. L'Eglise est mère puisqu'elle engendre les nouveaux membres du Christ (*In Lucam III, 38*); elle est féconde parce qu'elle est immaculée: "féconde par ses accouchements, elle est vierge par sa chasteté bien que mère par les enfants qu'elle engendre. Nous sommes donc engendrés d'une vierge, qui a conçu non par œuvre d'homme mais par œuvre du Saint-Esprit… Notre mère n'a pas de mari, mais a un époux, parce que tant l'Eglise dans les peuples que l'âme chez les individus… s'unissent avec le Verbe de Dieu comme un époux éternel sans que disparaisse la pudeur" (*De virginibus I, 31*).

L'Eglise et la présence du mal

Certaines interrogations peuvent surgir sur cette sainteté de l'Eglise: étant donné qu'elle "vit dans le temps et marche par les routes poussiéreuses et remplies d'embûches du monde, nécessairement elle a affaire avec l'iniquité". Biffi se pose trois questions (p. 37), et rapporte les réponses données par St Ambroise.

1) Quelle influence a sur l'Eglise le "mal extérieur"?

2) Dans quelle mesure le péché, qui certes existe dans la communauté chrétienne, atteint-il le "mystère" de l'Eglise?

3) Quel sens théologique peut-on donner à l'apparente infécondité et à la faiblesse morale avec laquelle elle se présente aux yeux du monde?

A la première question le saint répond: "Comme l'or pur, ainsi l'Eglise n'est pas endommagée par le feu; elle se fait même plus resplendissante, tant que le Christ n'est pas venu dans son Règne poser son chef dans la foi de l'Eglise" (*In Ps. 118, 3, 7*). "L'Eglise est battue par les flots des préoccupations mondaines, mais n'en est pas renversée; elle est frappée mais ne tombe pas; sans difficulté elle contient et modère les secousses des flots et les assauts des passions corporelles. Elle observe les naufrages des autres, tandis qu'elle en est exempte et est soustraite au danger; toujours prête à être illuminée par le Christ et, ainsi illuminée, à gagner la joie" (*De Abraham II, 11*). "L'Eglise ne vainc pas les puissances adverses avec les armes du monde, mais avec les armes spirituelles qui ont la force de Dieu et sont à même de détruire les puissants remparts des esprits du mal… Arme de l'Eglise est la foi, arme de l'Eglise est la prière qui vainc l'adversaire" (*De viduis, 49*).

Biffi attire également l'attention sur le rapport entre Eglise et Synagogue, en écrivant: "Ambroise a sur ce sujet une sensibilité très différente de celle aujourd'hui dominante, et précisément pour cela il peut être utile d'étudier son magistère. Il existe entre Synagogue et Eglise comme une double relation: l'une d'opposition et l'autre de continuité" (p. 41). "La vérité existe aussi dans l'Ancien Testament et précédemment elle était du peuple des Juifs… Mais puisque par la suite la génération des Juifs dévia de la conduite des pères, voilà que la vérité s'est retirée d'eux et est passée à l'Eglise" (*In Ps. 118, 12, 19*).

A la seconde question St Ambroise distingue les Chrétiens de ceux qui étaient les Gentils, qui vivaient dans le péché (p. 45). Ces derniers ont été purifiés par la grâce de Dieu, et s'abstenant de la faute, sont exempts du péché. C'est pourquoi l'Eglise est *ex maculatis immaculata*, composée par ce qui avant était pécheur: "elle n'est pas sans tache depuis les origines, chose impossible à la nature humaine, mais il advient qu'elle apparaît immaculée par la grâce de Dieu et par son propre état de vie, parce qu'elle ne pèche plus" (*In Lucam, I, 17*).

En ce qui concerne au contraire les péchés de ses membres, l'Eglise en est touchée de près, explique Biffi, «d'autant qu'elle peut ressentir en elle-même, comme propre gêne et comme propre blessure, toute action répréhensible de ses membres. De ces blessures elle demande à être guérie, comme l'hémorroïsse de l'Evangile… Les plaies de ce genre sont les siennes et ne sont pas les siennes. Elles sont les siennes, parce qu'elles sont de ses fils; elles ne sont pas les siennes parce que son mystère d'innocence est inviolable: "Non en elle, ou en ses fils, non en elle, je répète, mais en nous l'Eglise est blessée. Faisons donc attention que notre chute ne devienne blessure pour l'Eglise" (*De virginitate, 48*)». L'Eglise, sur l'exemple de Jésus, endosse la responsabilité du pécheur: "Toute l'Eglise prend sur elle la charge du pécheur, et doit participer à sa souffrance par les larmes, par la prière, par la douleur" (*De Pœnit. I, 81*). "Qu'elle pleure pour toi; qu'elle verse des larmes sur tes péchés et pleure beaucoup" (*In Ps. 37,10*). "Si tu désespères d'obtenir le pardon pour des péchés graves, sers-toi d'intercesseurs, sers-toi de l'Eglise, afin qu'elle prie pour toi; en la regardant, le Seigneur accorde le pardon qu'il pourrait te refuser" (*In Lucam, V, 11*).

A la troisième question le saint compare l'Eglise à la lune (p. 52), qui peut avoir des phases: "Elle semble disparaître comme la lune, mais il n'en est rien. Elle peut se cacher, elle ne peut disparaître" (*Exameron IV, 7*). En outre la fin de l'Eglise n'est pas le bien sur cette terre, mais le bien de l'au-delà: "L'Eglise apparaît stérile en ce monde, parce qu'elle n'engendre des choses ni mondaines ni présentes, mais futures; c'est-à-dire, non des choses visibles, mais des choses invisibles" (*De Abraham, II, 72*).

abbé Giuseppe Murro

GIACOMO BIFFI

"*Casta meretrix*". Saggio sull'ecclesiologia di sant'Ambrogio.
Piemme, Casale 1996. 60 p., L. 8.000.

Notes

1) "Vierge Immaculée, sans ride, sans tache dans la pudeur".

2): "Là où est Pierre, là est l'Eglise; et là où est l'Eglise, là il n'y a pas la mort mais la vie éternelle".

Vie de l'Institut

"Séminaire" Saint Pierre Martyr. L'année d'études 1999-2000 s'est achevée en juin, quand les cinq séminaristes de première année ont reçu l'habit ecclésiastique. Une année calme et satisfaisante, avec l'espérance de recevoir de nouveaux candidats pour le mois de septembre.

Belgique. L'abbé Geert Stuyver a finalement réalisé son rêve, et en la fête de Noël la Sainte Messe a été célébrée pour la première fois dans le nouvel oratoire. Cependant les travaux continuent, et les offrandes sont toujours les bienvenues. En plus de Dendermonde, l'abbé Geert célèbre la sainte Messe également en France: à Lille - dans l'oratoire de la famille Brabant - et à Commercy dans la chapelle du regretté abbé Petit. Pour l'été est prévu un pèlerinage à Brielle, où les martyrs de Gorcum furent massacrés par les protestants.

France. De Verrua Savoia, chaque semaine, nos prêtres passent les Alpes pour assurer la Messe et les sacrements à la Maison Saint-Joseph de Serre-Nerpol (couvent et école) et, tous les 15 jours, à Lyon, Cannes et Annecy. Particulièrement satisfaisant le développement du groupe lyonnais. L'abbé Murro a pu tenir dans la capitale des Gaules trois conférences doctrinales: le 20 novembre sur le thème *Hors de l'Eglise point de salut*, le 5 février sur *La liberté religieuse* et le 20 mai sur *L'infaillibilité du Pape et de l'Eglise.* Les 7 et 8 mai une centaine de personnes ont participé au pèlerinage à pied de la Maison Saint-Joseph au sanctuaire marial de Notre-Dame de l'Osier (10 kilomètres) organisé par les religieuses du Christ-Roi et par M. Lauzier, et dirigé par l'abbé Murro. L'abbé Murro suit également les réunions du *Cercle Saint Barnard* de Romans, alors que le prêtre qui à son tour célèbre à Serre-Nerpol assure aussi - depuis le 5 mars - le cours de catéchisme pour adultes qui avait été commencé, à l'époque, par le Père Vinson.

A Tours, en revanche, réside à demeure un de nos prêtres hébergé par l'Association *Forts dans la Foi*, dirigée par le Père Barbara: jusqu'en mai, c'était l'abbé Giugni, remplacé ensuite par l'abbé Ercoli (tandis

que l'abbé Giugni est de retour à Verrua). L'abbé Giugni a profité de son séjour à Tours pour visiter notre confrère l'abbé Stuyver et nos amis belges; il s'est également rendu à Limoges pour y visiter des fidèles. Etant sur place, le prêtre résidant à Tours peut assurer une meilleure assistance aux fidèles du lieu. Le dimanche après-midi, cependant, il assure la sainte Messe pour les religieuses de Crézan (provisoirement privées d'aumônier) et les fidèles de la région, restant ensuite dans notre maison de Raveau, qui est demeurée ouverte toute l'année (grâce aussi à la présence de Mlle Mandon). Naturellement les espérances pour un fructueux apostolat en France se tournent vers les jeunes qui étudient à Verrua et qui nous permettront, s'ils persévèrent, d'assurer une présence plus efficace dans ce pays.

Pèlerinage. Dans l'histoire de la résistance catholique au modernisme, il y eu des pèlerinages à Rome pour s'opposer aux réformes conciliaires et un pèlerinage organisé par la Fraternité Saint-Pie X, en 1975, pour fêter l'année sainte de Paul VI. En cette année 2000 la même Fraternité se propose de se rendre à Rome "*premièrement pour gagner les indulgences*" octroyées par Jean-Paul II; c'est pourquoi leur pèlerinage "*ne sera pas d'abord une manifestation de revendication à l'encontre des autorités actuelles du Vatican*" (éditorial de *Fideliter* n° 135 mai-juin 2000). Ce n'est pas dans cet esprit que M. l'abbé Ercoli, secondé par M. l'abbé Medina ont organisé un pèlerinage pour les jeunes qui a eu lieu du 24 au 28 avril. 36 jeunes (et moins jeunes) de France et de Belgique se sont donnés rendez-vous à Verrua le Samedi Saint et sont partis pour la Ville éternelle le lundi de Pâques, s'arrêtant à Sienne pour y vénérer le miracle eucharistique. Plusieurs ont usé leurs semelles (authentique) pour vénérer les principales église de Rome, en esprit de réparation et non pas pour gagner des indulgences d'une anné jubilaire qui n'a pas été légitimement proclamée. Nos pèlerins sont rentrés à Verrua en passant par Orvieto et Florence. Un nouveau pèlerinage est prévu pour l'automne à l'intention des familles.

L'autel de la chapelle de Dendermonde

Italie. Le 25 avril a eu lieu à Loro Ciuffenna (Arezzo) une rencontre du directeur de *Sodalitium* avec les lecteurs de la région: petite conférence sur l'Institut, Messe chantée (avec une première communion), suivie après le repas d'une réunion pour décider des possibilités d'apostolat futur. Le but est, en ajoutant aux engagements existants, d'assurer une messe dominicale mensuelle dans cette partie de la Toscane. Pour le reste, le ministère habituel a été assuré dans les huit centres dans lesquels nous sommes déjà présents: à signaler une augmentation de présences à Rome, des travaux de restauration à l'église de Ferrare, et les toujours très belles cérémonies de la Semaine Sainte à Verrua, suivies, au temps pascal, de la bénédiction des maisons, ainsi qu'un article de Massimo Marinaccio sur la Messe que nous célébrons à Valmadrera (*La Gazzetta di Lecco e provincia*, 31 décembre 1999, p. 27). Les **Conférences** tenues par l'abbé Nitoglia sont nombreuses: à Barletta (le 18-19-20 novembre), à Turin le 25 février (présentation des livres d'E. Ratier et B. Lazare), à Milan le 16 mars sur *Les origines de l'Islam*. Avec l'écrivain Mario Spataro, il a tenu des conférences à Brescia (le 10 mars) et à Vicenza (le 11 mars), présentant le livre de Lazare et celui sur l'affaire Priebke de M. Spataro, et deux à Trieste le 25 avril. La presse locale s'est fait l'écho des conférences de Vicenza et Trieste. L'abbé Nitoglia, toujours, a accueilli à Verrua pour une journée d'études, le 14 mai, les militants d'une association génoise. L'abbé Ricossa a tenu une seule conférence le 2 décembre à Turin avec Duccio Mallamaci et Antonio Pagano sur *"Question septentrionale, question méridionale: question italienne"*.

Centro Librario Sodalitium. Deux nouveautés dans notre catalogue: en février est enfin sortie la très demandée première traduction italienne du classique de Bernard

Lazare, *L'Antisémitisme.* A disposition des lecteurs aussi un bon opuscule (en italien) d'un grand théologien italien intitulé: *Come provare l'esistenza di Dio*. Enfin, les réimpressions: après 'Misteri e segreti del B'nai B'rith' d'Emmanuel Ratier, 'Storia ebraica e giudaismo' d'Israel Shahak est également arrivé à la deuxième édition.

L'hebdomadaire de la communauté juive française, *Actualité Juive,* a une rubrique intitulée O.K. (pour les "bons") et K.O. (pour les "mauvais"). Le n° 622 (9/9/99, p. 5) attribue le K.O. au *Centro Librario Sodalitium* pour l'opuscule de l'abbé Nitoglia *De la Synagogue à l'Eglise. "La vivacité des missionnaires catholiques ne faiblit pas* - écrit *Actualité Juive -. Leur mission d'évangélisation et de conversion maximale atteint des limites inégalées en vue des deux mille ans de la naissance de Jésus. Le peuple juif est une cible de choix. A la lecture de la brochure adressée pendant le repos estival par une mystérieuse organisation, dont le siège se trouve en Italie, le Centro Librario Sodalitium, il semble qu'un bon juif ne l'est que converti au christianisme. 'On peut baptiser licitement les enfants des infidèles, même contre le gré de leurs parents, lorsque, en raison de l'état de santé où ces enfants se trouvent déjà, on prévoit qu'ils mourront avant d'avoir eu l'âge de raison'. Plus l'âme est malléable, plus les esprits sont peu critiques, plus la conversion est facile. Lâche?! Tous ces arguments pour présenter les cas de trois juifs convertis (Edgardo Mortara, Giuseppe Stanislao Coen, et Eugenio Zolli), comme exemples suprêmes à suivre. Le prosélytisme de ces mouvements millénaristes est intense. Prenez garde, aux détours des chemins, de Paris à Jérusalem en passant par Rome et New York, à ceux qui voudront, pour le salut de votre âme, dénigrer votre essence juive: le pétrole des missionnaires est moins raffiné qu'il n'y paraît"*. Le petit article d'A.J. s'inscrit dans une campagne de presse (et pas seulement) qui tente de convaincre les autorités du danger de soi-disant "sectes" chrétiennes qui se déchaîneraient à l'occasion de l'an 2000. On voit qu'A.J. nous a pris pour des fondamentalistes américains ou des Témoins de Jéhovah, ou bien qu'A.J. a peur, en réalité, des *Juifs pour Jésus*... Quant au complot chrétien pour l'an 2000, A.J. y croit ou fait semblant d'y croire? [Toujours sur A.J., n° 623, sont K.O. les Baptistes du Sud. Leur crime? Prier pour la conversion des Juifs: "pendant ces dix jours où les Juifs cherchent Dieu, les Baptistes prieront pour qu'ils trouvent Son fils"].

La nouvelle chapelle de l'Institut à Dendermonde

L'Autre histoire (La licorne bleu, 3 bis rue Jules Vallès, 75011 Paris) est, comme suggère le titre, une revue révisionniste (même si c'est avec discrétion). Toutefois le n° 14 (mars 2000) est un numéro spécial, dédié au thème "maçonnerie et paganisme", thème choisi suite à la lecture du livre d'Arthur Preuss *Etude sur la Franc-maçonnerie américaine* publié par notre maison d'édition (p. 2). De Preuss est publié en entier précisément le chapitre dédié aux rapports entre maçonnerie et paganisme (pp. 3-11); la revue ouvre ensuite un débat sur le sujet en publiant les contributions d'un maçon traditionaliste païen (pp. 15-21), d'un "druidisant" breton (pp. 23-26) et d'un prêtre catholique (pp. 29-31; seul ce dernier article peut être partagé). *L'Autre histoire* dédie aussi deux colonnes à notre revue et maison d'édition (p. 43). Nous remercions *L'Autre histoire* pour la notable attention portée à notre travail, même si nous ne pouvons pas ne pas mettre en garde nos lecteurs contre les claires tendances néo-païennes de la revue en question. *Lectures françaises* (n° 515, mars 2000, p. 37) signale à nouveau *Sodalitium*, et en particulier les deux suppléments: la Revue de Presse et le Bon Conseil.

Animadversiones. A sept ans de distance de la publication, il m'a été donné de lire le livre de l'abbé Gérard **Herrbach** (prêtre de la Fraternité Saint-Pie X) intitulé *Des visions sur l'Evangile.* Il s'agit d'une attaque -

qu'en grande partie nous pouvons partager - contre les "révélations privées" de Marie d'Agreda, Anne Catherine Emmerich et Maria Valtorta sur la vie de Jésus. A la page 136, l'auteur critique les "sedevacantistes" de *Sodalitium* pour avoir soutenu que le Père Roschini - un partisan des révélations de Maria Valtorta - fut un "mariologue de grand renom". Je ne vois pas comment on peut nier cette qualification au Père Roschini, qui fut Consulteur de la Suprême Sacrée Congrégation du Saint-Office et de la Sacrée Congrégation des Rites, Commissaire de la Sacrée Congrégation des Religieux, Doyen de la Faculté Théologique Marianum et directeur du Centro Internazionale Mariano de Rome, Vice-Président de La Pontificia Accademia dell'Immacolata, membre du Conseil Académique de la Pontificia Accademia Mariana Internazionale, Procureur Général de son Ordre (Servites de Marie) ainsi que collaborateur de l'Enciclopedia Cattolica publiée au Vatican.

Ce n'est pas pour cela que nous le suivons dans son soutien à Maria Valtorta ou dans sa défense de l'orthodoxie du nouveau missel (l'abbé Herrbach l'ignorait, autrement il n'aurait pas manquer de le lui reprocher). Ne pas partager une ou plusieurs positions d'un auteur n'autorise certainement pas à lui nier des qualités incontestables. Comme nous ne nions pas les qualités incontestables de foi, ferveur et bonté du premier directeur spirituel d'Ecône - envers qui nous conservons une dette d'éternelle gratitude - qui fut un convaincu partisan de Maria Valtorta (chose que l'abbé Herrbach, l'abbé Emily et Mgr Tissier feignent d'ignorer dans le livre

Pèlerinage des jeunes à Rome
la semaine après Pâques

en question...). Un écrivain millénariste, Vincent **Morlier**, a publié une nouvelle édition de son livre en défense de cette erreur déjà condamnée par l'Eglise. En appendice, il a également publié une correspondance avec l'abbé Ricossa - sollicitée par Morlier - sans demander aucune autorisation et sans envoyer - comme il lui avait été demandé - une copie de la nouvelle édition du livre à l'abbé Ricossa. Nous ne savons donc pas dire ce qui a été exactement publié au nom de l'abbé Ricossa. Un lecteur nous a signalé - avec perplexité - un texte diffusé par une soi-disant ***Union missionnaire de S.E. Mgr Pierre-Martin Ngo-Dinh-Thuc,*** dans lequel notre Institut est inclus dans une liste d'"*Ecclésiastiques et Communautés postulantes ou non à l'union qui peuvent authentiquement se réclamer de l'Œuvre de Mgr P.-M. Ngo-Dinh-Thuc*". Déjà à d'autres occasions nous avons dû démentir tout contact avec des associations de ce genre: nous sommes obligés de rappeler que nous sommes totalement étrangers à ce "monde". Nous profitons aussi de l'occasion pour redire qu'à notre avis toutes les consécrations faites par Mgr Thuc ne doivent pas être considérées comme licites, étant donné l'actuelle situation de l'Eglise. Pour ce qui dépend de nous, nous reconnaissons seulement les deux consécrations de 1981 (P. Guérard des Lauriers, P. Carmona et P. Zamora) et certaines (pas toutes) des consécrations issues de ces trois prélats. Les fidèles sont invités à la plus grande prudence, puisque certains "évêques" qui ont reçu (réellement ou non, ne nous intéresse pas) une consécration épiscopale qui serait issue de Mgr Thuc appartiennent à des communautés non catholiques.

Madame le Professeur Cecilia **Gatto Trocchi** nous a écrit le 12 décembre avec prière de publier. "*Cher M. l'abbé Ricossa* - écrit notre correspondante – *je lis avec stupeur sur le numéro 50, p. 76 de votre intéressante revue une 'mise en garde' à mon égard. L'affaire a trait à mon article sur 'Massoneria Oggi' (il concernait la fable de magie) et à la participation au congrès d'études sur Giordano Bruno. Vous êtes libres de mettre en garde qui vous voulez, mais j'en appelle au droit de décrire les faits. Comme anthropologue j'ai le devoir scientifique de vérifier à l'intérieur des groupes et sectes ésotériques les faits réels, les théories et les doctrines. Déjà depuis 1992, quand j'ai publié dans le texte*

'Magia ed esoterismo in Italia', j'ai pris contact et j'ai fréquenté les loges et les assemblées maçonniques pour me rendre compte des rapports avec l'ésotérisme et le véritable occultisme. Cela fait partie de mon travail. J'ai ainsi rencontré des collègues, chercheurs, journalistes, éditeurs et j'ai vérifié les différentes positions, de celles du Père Esposito qui parle d'un même ADN des maçons et des chrétiens, à celles des plus fervents jacobins, présents dans les principaux journaux italiens. Aux USA j'ai pu accéder à plusieurs bibliothèques et contrôler les revues maçonniques 'New Age' et 'Gnosis'. Il est clair que mes positions personnelles restent celles du catholicisme, à condition qu'il ne soit pas teinté de phobies et paranoïas. Je pense que ma recherche est terminée. Ceci n'empêche pas que je continuerai à fréquenter qui je veux. Je considère que ***la liberté*** *est le don le plus précieux que Dieu nous a donné,* ***avec tous les risques que cela comporte.*** *En vous saluant affectueusement dans le Christ, j'attends l'aimable publication de ma 'défense'. Cecilia Gatto Trocchi".*

L'abbé Ricossa répond à la lettre de Mme le Professeur Gatto Trocchi. Le Professeur parle de fréquentation "à l'intérieur" de la Maçonnerie et des sectes ésotériques, et admet avoir fréquenté les loges: un chef d'accusation plus grave que celui présenté par nous dans *Sodalitium* - et confirmé par notre interlocutrice - concernant sa participation à un congrès maçonnique sur Giordano Bruno et sa collaboration (avec un article loin d'être neutre) à la revue du Grand Orient.

Face à ces faits gravissimes pour une catholique (qui de surcroît participe à des assemblées 'antimaçonniques'), le Professeur Gatto Trocchi oppose un présumé 'devoir scientifique' de l'anthropologue. Puisqu'il s'agit de la même justification donnée à l'époque par Massimo Introvigne et Christian Bouchet, nous renvoyons Mme Gatto Trocchi et les lecteurs à la réponse que le Père Torquemada fit au "sociologue" Introvigne et à l'"ethnologue" Bouchet dans l'article intitulé "Le 'démenti' de Massimo Introvigne" (*Sodalitium* n° 38, février-mars 1995, pp. 22-24); en résumé: la fin (officiellement 'scientifique') ne justifie pas les moyens (la collaboration avec la Maçonnerie, et même plus, le fait d'y être affilié). Mme Gatto Trocchi se déclarait d'accord avec la critique de *Sodalitium* à Massimo Introvigne pour son "observation participante ou directe" aux travaux maçonniques, alors que maintenant nous découvrons qu'elle ne se différencie en rien, en cela, de Massimo Introvigne. Et alors, qui nous assure – entre autre - que sa participation aux rites catholiques "traditionnels" n'est pas "un devoir scientifique" de l'anthropologue?

Les Exercices pour les prêtres et séminaristes à Verrua

A la fin de sa lettre enfin le Professeur Gatto Trocchi invoque la liberté de fréquenter qui bon lui semble, se déclarant, sinon libre penseur du moins libre "fréquentatrice"... Si elle veut souligner son indépendance à l'égard des 'vetos' de l'Institut *Mater Boni Consilii,* nous ne pouvons qu'être d'accord avec elle, puisque nous n'avons aucune autorité. Mais si Mme Gatto Trocchi se déclare libre de fréquenter qui elle veut même indépendamment des préceptes de l'Eglise - qui interdit l'affiliation à la Maçonnerie - alors nous ne pouvons plus la suivre dans cette exaltation de la liberté, qui est un don que Dieu nous a fait pour faire le bien et non pour faire le mal. Nous regrettons donc de devoir confirmer ce qui est écrit dans le précédent numéro de *Sodalitium* et de devoir mettre à nouveau en garde les catholiques contre le Professeur Gatto Trocchi, exactement comme nous l'avons fait et le ferons pour le Professeur Massimo Introvigne.

Exercices Spirituels. Continuant (indignement) l'œuvre du Père Vinson, nous avons donné à Serre-Nerpol trois sessions d'Exercices de Saint Ignace: du 26 au 31 décembre (13 personnes, retraite mixte, donnés par l'abbé Murro et l'abbé Giugni), du

Pèlerinage à N.-D. de l'Osier

28 février au 4 mars (4 hommes, donnés par l'abbé Giugni et l'abbé Cazalas), du 1er au 6 mai (7 dames, donnés par l'abbé Murro et l'abbé Ricossa). Inscrivez-vous dès maintenant aux prochaines sessions, à Serre-Nerpol, Raveau ou Verrua.

Baptêmes. Le 22 janvier à Annecy, Freddy Waizenegger, second fils d'Alexandre et Carole, par l'abbé Murro; le 29 janvier, à Cap d'Agde, Eulalie Cazalas, des mains de son oncle l'abbé Thomas Cazalas; le 29 janvier à Sabbioncello San Pietro, Virginia Fabbri; le 19 février dans l'église de St Luigi à Albarea (Ferrare), Agnese Baroni; le 2 mars, à Turin, Louis Fostier; le 27 mai à Tours, Clothilde-Maria Charat par l'abbé Ercoli.

Premières communions. Le dimanche de Pâques à Tours, trois premières communions; le 25 avril à Loro Ciuffenna, Vittorio Canosci, des mains de l'abbé Ricossa; le 30 avril à Serre-Nerpol, par l'abbé Murro, Eric Ferlin.

Mariage. Le 12 mai à Dendermonde l'abbé Stuyver a béni le mariage de Didier De Wilde et de Els Willaert.

Décès. Le 27 mars dernier est décédé à Lille, entouré du dévouement et des prières de ses proches, notre ami et bienfaiteur, M. Etienne Brabant. De famille catholique et père de cinq enfants, avec son épouse il fut l'un des premiers à refuser la nouvelle messe mettant tout en œuvre pour assister à la Messe de St Pie V. Il avait connu le P. Guérard des Lauriers quand celui-ci célébrait la Messe à Lille pour le compte de l'Association St Pie V: lorsque cette dernière voulut se séparer du P. Guérard, M. et Mme Brabant l'invitèrent à célébrer la Ste Messe chez eux. Ils mirent à sa disposition un local, qui fut transformé en chapelle, où encore maintenant, trois fois par mois l'abbé Stuyver et l'abbé Medina célèbrent la Ste Messe. Entre-temps l'amitié de la famille Brabant avec le P. Guérard était devenue plus étroite. En 1986, à l'occasion de la consécration de Mgr McKenna, les époux Brabant passèrent trois semaines à Raveau se prêtant à toutes sortes de travaux pour les préparatifs de la cérémonie. Chaque année ensuite ils séjournaient à Raveau, se rendant utiles de multiples manières, avec grande générosité et bon cœur: nombreuses sont les choses qui rappellent aujourd'hui encore leur "passage". M. Brabant était un homme d'oraison, d'une grande foi et d'une grande piété; chaque année il faisait les Exercices de St Ignace et s'employait à ce que toute sa famille persévère dans la foi et se sanctifie. Et même au-delà de la famille, s'il était nécessaire de se sacrifier pour le bien spirituel de quelqu'un, il n'hésitait pas à le faire. Toujours intéressé par les problèmes de la religion, il avait un esprit ouvert et tout le passionnait. De bonne compagnie, il ne faisait jamais étalage de ses vertus car il était d'une grande humilité. Frappé par une attaque cérébrale en décembre 1999, il est resté plusieurs mois alité, sans pouvoir parler, souffrant physiquement et moralement. La veille de sa mort, de manière inattendue, il réussit de nouveau à avaler sans difficultés et put ainsi recevoir des mains de l'abbé Stuyver (qui lui avait donné l'extrême-onction au début de sa maladie) la Ste Communion qu'il désirait depuis longtemps. Ses funérailles ont été célébrées le 30 mars par l'abbé Medina dans la chapelle familiale de Lille. Que le Seigneur accueille pour l'éternité cette rare et belle âme qui sur la terre s'est tant dépensée pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Nous rappelons aussi à votre souvenir Maître Max Girardot, 85 ans, mort le 23 février, funérailles à Annecy le 25 février, célébrées par l'abbé Murro. Le 30 avril est décédée (à 101 ans) à l'hôpital de Gap Mme Clémentine Lauzier née Lafay, qui avait reçu tous les sacrements le 14 avril par l'abbé Murro. Ce dernier en a célébré les funérailles le 4 mai dans notre chapelle de Lyon. *Sodalitium* présente ses condoléances à ses proches, spécialement à son fils, M. Robert Lauzier. *Requiescant in pace!*

Note de l'économe

L'*Association Mater Boni Consilii* s'emploie le plus possible à aider toutes les personnes et les familles en éprouvant le besoin. Il nous est donc difficile d'énumérer les interventions des membres de l'Association dans ce but, au cours d'une année entière.

Nous pouvons dire qu'en 1999 l'Association a enregistré des entrées pour les pauvres égales à la somme de 20.000 F; les sorties ont été de 66.000 F avec un déficit de 46.000 F. Nous ne faisons pas entrer dans ce compte les dons en nature, tels que les vivres et les vêtements que nous avons distribués. Nous rappelons à tous les lecteurs que les offrandes faites "pour les pauvres" sont destinées uniquement à cette fin. Par le compte rendu des entrées et des sorties, nous voyons malheureusement que les nécessités à af-

NOUVELLE PARUTION

Maçonnerie, mondialisme, sionisme, etc.
pour en savoir plus, demandez notre

Revue de Presse n° 8

Une mine d'informations qui paraît désormais dans un tiré à part qu'il vous est possible de vous procurer auprès de notre rédaction moyennant 25 F (frais de port compris).

A commander auprès de notre rédaction

Centro Librario Sodalitium

NOS PUBLICATIONS

A COMMANDER AUPRES DE NOTRE REDACTION
Bon de commande au verso

fronter sont bien supérieures aux entrées et nous ne réussissons pas toujours à secourir tous ceux qui en ont besoin.

Le bilan aussi de nos bulletins, *Sodalitium* et *Le Bon Conseil*, est déficitaire.

Nous nous sommes permis de vous exposer ces problèmes, confiants en votre bon cœur; nous vous remercions dores et déjà pour tout ce que vous pourrez faire, sachant que Notre-Seigneur a promis qu'Il considérera comme fait à Lui-même ce qui est fait au plus petit de Ses frères.

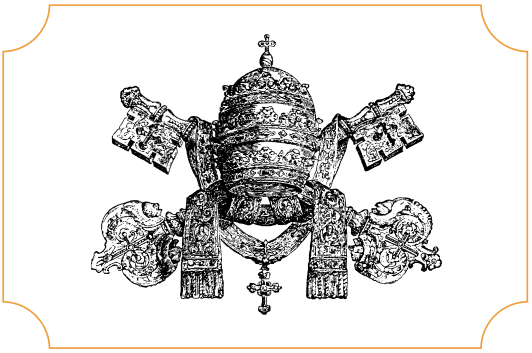

Bon de commande

Auteur	Titre	pages	prix	exemp.
ARTHUR PREUSS	***Etude sur la Franc-Maçonnerie américaine***	330	120 F	
ABBÉ ANTHONY CEKADA	***On ne prie plus comme autrefois...***	64	50 F	
ABBÉ HENRI DEEN	***Le célibat des prêtres***	64	40 F	
ABBÉ NITOGLIA	***De la Synagogue à L'Eglise***	36	30 F	
ABBÉ RICOSSA	***L'abbé Paladino et la Thèse de...***	36	30 F	
REVUE DE PRESSE DE SODALITIUM	***NN° 3-7***		20 F	
REVUE DE PRESSE DE SODALITIUM	***N° 8***		25 F	
SODALITIUM N° SPÉCIAL (1997): ***La question de l'épiscopat, réponse à l'abbé Belmont***			off. libre	

Frais de Port:
+ 25 F pour commande inférieure à 210 F
+ 33 F pour commande à partir de 210 F

pas de port pour l'envoi de la seule Revue de Presse

Port:
Tot.: _____

Veuillez expédier

à l'adresse suivante:

Nom _____
Prénom _____
Adresse _____
Ville _____
Code _____ **Tél.:** _____

A retourner à l'une des deux adresses suivantes:

Centro Librario Sodalitium
Loc. Carbignano 36
10020 VERRUA SAVOIA (TO) - ITALIE

"Sodalitium"
Mouchy
58400 RAVEAU - FRANCE

Vous pouvez aussi téléphoner à:
Tel. (de France): +39. 0161. 83.93.35 Fax (de France): +39.0161. 83.93.34
email: **sodalitium@plion.it**

ACTIVITÉS ETÉ 2000

- Colonie St Louis Gonzague: pour garçons de 8 ans accomplis à 13 ans, du mercredi 12 au mercredi 26 juillet à Raveau.

- Camp St Jean Bosco: pour jeunes gens, à partir de 16 ans, aura lieu dans les Alpes Maritimes. Du mardi 1er au mercredi 9 août.

- Colonie pour les filles: (de 8 à 16 ans) dans les Alpes, du lundi 10 au vendredi 28 juillet. S'adresser à la Maison Saint Joseph. 38470 Serre-Nerpol. Tél.: 04.76.64.24.11.

- Pèlerinage à Rome: pour les familles, pendant les vacances de la Toussaint, du lundi 30 octobre au vendredi 3 novembre.

BELGIQUE

- Pèlerinage à Brielle (Pays-Bas), lieu où ont été martyrisés les dix-neuf martyrs de Gorcum, samedi 15 juillet. Ste Messe à Brielle à 11h.
- Exercices Spirituels en flamand pendant le mois d'août à Steffeshausen.

Pour toute information des activités en Belgique, s'adresser à M. l'abbé Geert Stuyver - Kapel O.L.V. van Goede Raad Sint-Christianastraat 7 - 9200 Dendermonde. Tel: +32 (0) 52/217928.

Exercices Spirituels de St Ignace à Raveau

- Pour hommes et jeunes gens:
du lundi 7 août à 12 h, au samedi 12 août à 12 h
- Pour dames et jeunes filles:
du lundi 31 juillet à 12 h, au samedi 5 août à 12 h

POUR TOUT RENSEIGNEMENT S'ADRESSER A :
INSTITUT MATER BONI CONSILII
LOC. CARBIGNANO, 36
10020 VERRUA SAVOIA (TO) ITALIE
Tél : **+ 39.0161.839.335 -** Fax : **+ 39.0161.839.334 - e-mail: sodalitium@plion.it**

CENTRES DE MESSES

RESIDENCES DES PRETRES DE L'INSTITUT

ITALIE: Verrua Savoia (TO) Maison-Mère. Istituto Mater Boni Consilii - Località Carbignano, 36. Tél. de l'Italie: (0161) 83.93.35 - Ste Messe: en semaine à 7h30. Salut du Saint-Sacrement: tous les vendredis à 21h. Heure Sainte: le premier vendredi du mois à 21h.

FRANCE: Mouchy Raveau 58400 - La Charité-sur-Loire. Pour toute information, téléphoner au 03.86.70.11.14.

Tours: auprès de l'association Forts dans la Foi. Chapelle St Michel, 29 rue d'Amboise. Ste Messe le dimanche à 10h30. Tél.: 02.47.64.14.30. ou 02.47.39.52.73. (R. P. Barbara).

BELGIQUE: Dendermonde. *Abbé Geert Stuyver*: Kapel O.L.V. van Goede Raad, (chapelle N.-D. du Bon Conseil) Koning Albertstraat 146 - 9200 Sint-Gillis Dendermonde: Ste Messe le dimanche à 9h30. Messe en semaine: Sint-Christianastraat 7. Tél.: (0032) (0) 52/21 79 28.

AUTRES CENTRES DE MESSES

FRANCE

Annecy: 11 avenue de la Mavéria. Tél.: 04.56.72.44.85. Ste Messe le 2ème et 4ème dimanche du mois à 10 h. Confessions à 9 h.

Cannes: Chapelle N.-D. des Victoires. 4 rue Fellegara. Tel.: 04.93.68.10.85. Ste Messe le 2ème et 4ème dimanche du mois à 18h.

Lyon: 17, cours Suchet. Tél.: 04.77.33.11.24. Ste Messe le 2ème et 4ème dimanche du mois à 17h. Confessions à partir de 16h30.

ITALIE

Ferrare: Chiesa S. Luigi, Via Pacchenia 47 Albarea. Ste Messe tous les dimanches à 17h30.

Florence: via Ciuto Brandini 30, chez Mlle Liliana Balotta. Pour toute information, téléphoner à Verrua Savoia.

Maranello (Modène): Villa Senni. Strada per Fogliano. Tél. de l'Italie: (0536) 94.12.52. Ste Messe tous les dimanches à 11h.

Milan: Oratoire St Ambroise. Via Vivarini 3. Ste Messe tous les dimanches à 10h30.

Rome: Oratoire St Grégoire VII. Via Pietro della Valle, 13/b. Ste Messe le 1er, 3ème et 5ème dimanche du mois à 11h.

Turin: Oratoire du Sacré-Cœur, via Thesauro 3/D. Dimanches: Confessions à 8h30. Messe chantée à 9h. Messe basse à 11h15. Tous les premiers vendredis du mois: Messe à 18h15. Confessions à 17h30.

Valmadrera (Lecco): via Concordia, 21. Tél. de l'Italie (0341) 58.04.86. Ste Messe le 1er et 3ème dimanche du mois à 18h. Confessions à 17h30.

Des changements étant parfois susceptibles d'intervenir, nous vous conseillons de téléphoner à Verrua Savoia pour confirmation des horaires.

COMMENT NOUS AIDER

- Il n'y a pas d'abonnement à "*Sodalitium*". Ce périodique est envoyé gratuitement à tous ceux qui désirent le recevoir. Nous demandons aux personnes qui, pour un motif quelconque, ne désirent pas le recevoir, de nous le faire savoir.
- L'Institut Mater Boni Consilii et son périodique "*Sodalitium*" n'ont pas d'autres ressources que vos offrandes sans lesquelles ils ne peuvent vivre.

Pour vos dons, libeller :

• ASSOCIATION MATER BONI CONSILII - Mouchy - Raveau 58400 - LA CHARITE SUR LOIRE. CCP n° 2670 37 W DIJON
• ASSOCIATION MATER BONI CONSILII - Mouchy - Raveau 58400 - LA CHARITE SUR LOIRE. Compte CREDIT LYONNAIS: Banque: 30002; Agence: 07531; N° du compte: 79074 U; Clé: 78.

EN CAS DE NON-LIVRAISON, VEUILLEZ RENVOYER A L'EXPEDITEUR QUI S'ENGAGE A PAYER LE RETOUR A L'ENVOYEUR:

SODALITIUM PERIODICO
Loc. Carbignano, 36.
10020 VERRUA SAVOIA (TO)
presso **CMP TORINO NORD**
Tel. +39. 161.839.335 - Fax +39. 161.839.334

DESTINATARIO - Destinataire:
SCONOSCIUTO - Inconnu ☐
TRASFERITO - Transféré ☐
DECEDUTO - Décédé ☐

INDIRIZZO - Adresse:
INSUFFICENTE - Insuffisante ☐
INESATTO - Inexacte ☐

OGGETTO - Object:
RIFIUTATO - Refusé ☐